

TROISIEME CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR  
LES PAYS LES MOINS AVANCES

Bruxelles, 14-20 Mai 2001

**Mémoire présenté**

**par**

**LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU TCHAD**

## NOTE

Les vues exprimées dans ce Programme d'Action sont celles du Gouvernement qui l'a présenté. Le document est reproduit sous la forme et dans la langue dans lesquelles il a été reçu. Les appellations employées dans le document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

**A/CONF.191/CP/2**

**REPUBLIQUE DU TCHAD**

**PROGRAMME D'ACTION**

**POUR LE DEVELOPPEMENT DU TCHAD**

**2001 - 2010**

**NOTE :**

*Le présent programme a été approuvé par le Conseil des Ministres le 22 février 2001.*

## **TABLE DE MATIERES**

### **PAGES**

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>1</b>
<b><u>PREMIERE PARTIE : EVALUATION DU PROGRAMME D’ACTION 90.....</u></b>	<b>5</b>
<b><u>CHAPITRE I : CADRE GLOBAL.....</u></b>	<b>6</b>
I.    CROISSANCE DE LA PRODUCTION.....	6
II.   FINANCES PUBLIQUES.....	7
III.  COMPTES EXTERIEURS.....	7
IV.   SITUATION MONETAIRE.....	8
<b><u>CHAPITRE II : EVALUATION DES FACTEURS QUI ONT FACILITE OU ENTRAVE LE                   DEVELOPPEMENT DU PAYS.....</u></b>	<b>9</b>
I.    CONTRAINTES DOMESTIQUES.....	9
A.  PAIX ET STABILITE SOCIALES.....	9
B.  INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES PHYSIQUES.....	9
C.  ENVIRONNEMENT FAVORABLE AU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE..	10
D.  MOBILISATION DE RESSOURCES FINANCIERES INTERIEURES.....	11
E.  GOUVERNANCE.....	12
F.  CONDITIONS DE LA FEMME.....	14
G.  ENVIRONNEMENT.....	16
H.  CONTRAINTES CONCERNANT LES RESSOURCES HUMAINES.....	16
I.  INDUSTRIALISATION ET DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE.....	28
J.  LUTTE CONTRE LE SIDA.....	28
II.   PERSPECTIVES ET CONTRAINTES EXTERIEURES.....	28
A.  RECETTES D’EXPORTATION.....	29
B.  AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT.....	30
C.  DETTE EXTERIEURE ET INITIATIVE PPTE.....	30
D.  INVESTISSEMENTS EXTERIEURS DIRECTS.....	30
E.  COOPERATION REGIONALE.....	31
III.  VULNERABILITE AUX CHOCS EXTERIEURS.....	31
IV.  MESURES D’APPUI DE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE.....	32
V.   CONCLUSION.....	34

<b><u>DEUXIEME PARTIE : PROGRAMME D’ACTION 2001- 2010</u></b> .....	35
<b><u>CHAPITRE I : LE DEFI ECONOMIQUE</u></b> .....	37
I. LA CONSOLIDATION DES ACQUIS EN MATIERE DE STABILISATION MACRO-ECONOMIQUE.....	37
A. MESURES DE MAITRISE DE LA DEMANDE PUBLIQUE.....	37
B. SITUATION DE LA BALANCE COMMERCIALE.....	38
II. LA RESTRUCTURATION ET LA RELANCE DE LA CROISSANCE DE L’OFFRE GLOBALE DES BIENS ET SERVICES .....	39
A. SECTEUR DU DEVELOPPEMENT RURAL.....	39
B. SECTEUR INDUSTRIEL.....	52
C. SECTEUR DES TRANSPORTS.....	54
D. SECTEUR DES TELECOMMUNICATIONS.....	56
E. SECTEUR DE L’HABITAT ET URBANISME.....	59
F. SECTEUR PETROLE.....	62
G. SECTEUR ENERGETIQUE.....	63
H. SECTEUR EAU.....	64
I. SECTEUR ASSAINISSEMENT.....	66
J. SECTEUR MINIER.....	67
K. SECTEUR COMMERCE.....	67
L. SECTEUR ARTISANAT.....	68
M. SECTEUR TOURISME.....	70
N. SECTEUR ENVIRONNEMENT.....	71
III. LE REDRESSEMENT DU SECTEUR FINANCIER ET BANCAIRE.....	72
IV. LA PROMOTION DU SECTEUR PRIVE.....	74
V. LA PROMOTION D’UN DEVELOPPEMENT EQUILIBRE DES REGION.....	75
<b><u>CHAPITRE III : LE DEFI SOCIAL</u></b> .....	76
I. LA POLITIQUE DE LA POPULATION.....	76
II. LA PROMOTION DE LA FEMME.....	78
III. ENCADREMENT DE LA PETITE ENFANCE.....	80
IV. ENCADREMENT DE L’ENFANCE NECESSITANT UNE PROTECTION SOCIALE.....	81
V. PERSONNES HANDICPEES.....	81
VI. PERSONNES DE TROISIEME AGE.....	82
VII. EDUCATION - FORMATION - EMPLOI.....	83

VIII. EMPLOI.....	88
IX. SANTE.....	89
<b><u>CHAPITRE III : LE DEFI INSTITUTIONNEL.....</u></b>	<b>93</b>
I. LA REFORME DE L'ETAT ET L'APPROFONDISSEMENT DES BASES D'UNE BONNE GOUVERNANCE.....	93
II. LE RENFORCEMENT DES CAPACITES DE GESTION DE L'ECONOMIE.....	95
III. LA COOPERATION REGIONALE.....	97
<b><u>CHAPITRE IV : EVALUATION DU COUT DU PROGRAMME .....</u></b>	<b>102</b>
<b><u>CHAPITRE V : MECANISME DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI ET DE PILOTAGE.....</u></b>	<b>105</b>
<b>CONCLUSION GENERALE.....</b>	<b>106</b>
<b><u>ANNEXE : CADRE LOGIQUE.....</u></b>	<b>111</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE.....</b>	<b>146</b>

**ABREVIATIONS**

<b>ACP</b>	Afrique – Caraïbe – Pacifique ;
<b>BEAC</b>	Banque des Etats de l’Afrique Centrale ;
<b>BET</b>	Borkou-Ennedi-Tibesti ;
<b>BATAL</b>	Banque Tchadienne Arabe Libyenne ;
<b>BICIT</b>	Banque International pour le Commerce et l’Industrie au Tchad ;
<b>BDT</b>	Banque de Développement du Tchad ;
<b>BTCD( SGTB)</b>	Banque Tchadienne pour le Commerce et le Développement ;
<b>BIAT</b>	Banque Internationale pour l’Afrique au Tchad ;
<b>BEI</b>	Banque Européenne d’Investissement ;
<b>CEMAC</b>	Communauté Economique et Monétaire de l’Afrique Centrale ;
<b>CFA</b>	Communauté Financière Africaine ;
<b>COTONTCHAD</b>	Société cotonnière du Tchad ;
<b>CNUCED</b>	Commission des Nations Unies pour le Commerce et le Développement ;
<b>COBAC</b>	Commission Bancaire de l’Afrique Centrale ;
<b>CCIAMA</b>	Chambre de Commerce d’Industrie, d’Agriculture, des Mines et de l’Artisanat ;
<b>CEG</b>	Collège d’Enseignement Général ;
<b>CEEAC</b>	Communauté Economique des Etats de l’Afrique Centrale ;
<b>CBLT</b>	Commission du Bassin du Lac-Tchad ;
<b>COTCO</b>	Cameroon Oil Transportation ;
<b>CILSS</b>	Comité Inter Etat de Lutte contre la Sécheresse au Sahel ;
<b>CEA</b>	Commission Economique pour l’Afrique ;
<b>DESTP</b>	Direction de l’Enseignement Technique Supérieur Professionnel ;
<b>DSA</b>	Direction des Statistiques Agricoles ;
<b>ECOSIT</b>	Enquête sur la Consommation et le Secteur Informel au Tchad ;
<b>EDST</b>	Enquête Démographique et de Santé au Tchad ;
<b>ETFP</b>	Enseignement Technique et Formation Professionnelle ;
<b>FASR</b>	Facilité d’Ajustement Structurel Renforcé ;
<b>FAO</b>	Food and Agriculture Organisation ;
<b>FIR</b>	Fonds d’Intervention Rurale ;
<b>FEWS</b>	Farming Early Warning System ;
<b>FMI</b>	Fonds Monétaire International ;
<b>FM</b>	Modulation de Fréquences ;
<b>FENAT</b>	Fédération Nationale des Artisans du Tchad ;
<b>FED</b>	Fonds Européen de Développement ;
<b>IRA</b>	Infections Respiratoires Aiguës ;
<b>ISSED</b>	Institut Supérieur des Sciences de l’Education et du Développement ;
<b>IST</b>	Infection Sexuellement Transmissible ;
<b>OHADA</b>	Organisation pour Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires ;
<b>OMC</b>	Organisation Mondiale du Commerce ;
<b>ONPT</b>	Office National des Poste et Télécommunication ;
<b>OMS</b>	Organisation Mondiale de la Santé ;
<b>ONDR</b>	Office National de Développement Rural ;
<b>ONG</b>	Organisation Non Gouvernementale ;
<b>OXFAM</b>	OXFOD FAMINE ;
<b>PMA</b>	Paquet Maximum d’Activité ;
<b>PMA</b>	Pays les Moins Avancés ;
<b>PAM</b>	Programme Alimentaire Mondial ;

<b>PCA</b>	Paquet Complémentaire d'Activité ;
<b>PEV</b>	Programme Elargi de Vaccination ;
<b>PIB</b>	Produit Intérieur Brut ;
<b>PNLSPPLS</b>	Programme National Lutte Contre le SIDA/ Projet Population Lutte SIDA ;
<b>PPTE</b>	Pays Pauvre Très Endetté ;
<b>SONASUT(CST)</b>	Société Nationale Sucrière du Tchad ;
<b>SAP</b>	Système d'Alerte Précoce ;
<b>SECADEV</b>	Secours Catholique pour le Développement ;
<b>SIDA</b>	Syndrome Immuno-Déficiance-Acquis ;
<b>SOTELTCHAD</b>	Société Tchadienne des Télécommunications ;
<b>CEN-SAD</b>	Communauté des Etats Sahariens d'Afrique ;
<b>STABEX</b>	Stabilisation des Recettes d'Exportation ;
<b>STEE</b>	Société Tchadienne d'Eau et d'Electricité ;
<b>TOFE</b>	Tableau des Opérations Financières de l'Etat ;
<b>TIT</b>	Télécommunications Internationales du Tchad ;
<b>TOTCO</b>	Tchad Oil Transportation ;
<b>UMAC</b>	Union Monétaire de l'Afrique Centrale ;
<b>UEMOA</b>	Union Economique et Monétaire Ouest Africain ;
<b>VITA</b>	Volonters In Technical Assistance ;



## **INTRODUCTION**

Classé au 164<sup>ème</sup> et au 166<sup>ème</sup> rang sur 175 pays par indicateur de développement humain et par PIB/habitant, par le Rapport Mondial sur le Développement Humain des Nations Unies de 1997, le Tchad est l'un des pays les plus pauvres du monde qui a paradoxalement, d'énormes potentialités sur les plans humains et naturels pour son développement socio-économique.

En dépit du fait que le pays est enclavé et a une population qui est dispersée sur un territoire dont les deux tiers sont désertiques ou semi- désertiques, il dispose d'or, de fer, de bauxite, de réserves de pétrole et d'autres minerais susceptibles d'être employés dans la construction comme le calcaire, le Kaolin, le marbre et les diatomites. Ces potentialités offrent d'importantes opportunités pour réduire la pauvreté,

La valorisation du potentiel agricole et pastoral qui est également énorme, pourrait accélérer le développement de la base économique, si toutefois les entraves liées au transport des hommes et des biens, à la garantie d'une couverture minimale de l'ensemble de la population en infrastructures sociales de base et à l'environnement administratif, fiscale et réglementaire au commerce des produits agro-alimentaires sont levées.

Malgré ces potentialités, la persistance de trente ans de guerre civile et de l'instabilité politique qui en résulte d'une part, et d'autre part, les mauvaises politiques économiques longtemps mises en œuvre avec bien souvent l'appui de la communauté internationale, se sont révélées de véritables goulots d'étranglement qui entravent la croissance de la production et de l'emploi, ainsi que l'amélioration des conditions d'existence des populations.

Certes, des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre du programme d'action des années 90, notamment les programmes d'ajustement structurel qui ont permis de corriger les déséquilibres financiers à court terme et jeter les bases d'une transformation structurelle à moyen et long terme de l'économie. Cependant la plupart des indicateurs économiques et sociaux révèlent que les autres axes de priorités du programme d'action précité qui vise à remédier aux problèmes du développement et à faire reculer la pauvreté, n'ont été réalisés que partiellement. Il s'agit de :

- la mise en valeur des ressources humaines, en faisant des populations les acteurs et les bénéficiaires du développement dans le respect des droits de l'homme et de la justice sociale, et en appliquant des politiques efficaces relatives à la démographie, la santé, la formation et l'emploi ;
- l'inversion de la tendance à la dégradation de l'environnement et la lutte contre les catastrophes naturelles ;
- la promotion d'une politique intégrée de développement rural orientée vers l'accroissement de la production alimentaire, l'augmentation des revenus paysans et l'expansion des revenus agricoles ;
- le développement d'un secteur productif diversifié s'appuyant sur l'initiative privée, les entreprises publiques performantes, la coopération régionale, un accès plus large au marché mondial et une action internationale dans le domaine des matières premières.

Le processus d'un développement durable du pays reste entravé par de nombreux facteurs tels que la désarticulation des structures économiques, le coût élevé des facteurs de production, la faiblesse des capacités d'intervention et de gestion de tous les acteurs de développement ainsi

que le déséquilibre entre les demandes de l'activité humaine et la base des ressources naturelles.

Au cours de la prochaine décennie 2001-2010, il s'agira donc d'une part, de consolider en les approfondissant, les acquis enregistrés ces dernières années en matière de réforme de l'environnement politique et institutionnel, de l'assainissement des finances publiques réalisé depuis la dévaluation du Franc CFA, de mise en œuvre progressive des réformes structurelles portant notamment sur le désengagement de l'Etat des entreprises publiques, la réforme de la fonction publique et la décentralisation, la libéralisation de l'activité économique, la promotion du secteur privé, le renforcement des capacités de gestion et la coopération régionale.

Mais des actions nouvelles doivent également être rapidement engagées dans les domaines tels que la gestion de l'économie à l'ère pétrolière et l'exploitation du pétrole. L'urgence est de faire face à un exceptionnel taux de croissance démographique (3,1% l'an selon l'EDST). Il faut à cette fin mobiliser toutes les possibilités d'investissements, notamment privés pour créer des richesses et des emplois. Ce qui suppose la réduction du coût des facteurs de production et l'amélioration de leur qualité, ainsi que la mobilisation de l'épargne nécessaire au financement des investissements, le développement des circuits de financement de l'économie adaptés. Le crédit qui vise à fournir aux agents économiques (ménages, entreprises, Etat) ayant des besoins de financement, c'est à dire des besoins en matière d'investissement (équipements, outillages, infrastructures), d'exploitation (avances de trésorerie, etc...) ou de consommation d'une manière générale les capitaux ou les liquidités dont ils ont besoin, sera à cet égard essentiel.

Cet effort de développement exige également la mobilisation de toutes les énergies. Cela passe par le renforcement et la valorisation des ressources humaines et l'avènement d'un véritable Etat de droit, condition de la sécurité physique, juridique et judiciaire de l'activité économique. La lutte contre la corruption et les inégalités sociales ne sera pas en reste, car **« l'élément central du véritable ajustement structurel au sud du Sahara est d'ordre institutionnel. C'est la nécessité, qu'a reconnu l'Asie depuis plus de vingt ans, d'une autonomie du pouvoir économique par rapport au pouvoir politique, de la règle du droit par rapport aux intérêts particuliers, de l'activité d'entreprendre par rapport à la rente ».**

Toutes ces actions, anciennes et nouvelles, s'intègrent dans la stratégie de développement du Tchad définie dans le document **« Option Stratégique pour le Développement »**, présenté à la Table Ronde de Genève IV en Octobre 1998.

Cette stratégie, dans le cadre général de la lutte contre la pauvreté, vise en effet à :

- consolider la stabilisation financière et les réformes structurelles ;
- développer de nouveaux moteurs de croissance en s'appuyant en particulier sur la dynamique du secteur pétrolier tout en modernisant l'agriculture et l'élevage ;
- désenclaver le pays en réduisant les contraintes internes et externes qui pèsent sur la communication, notamment en corrigeant les déséquilibres régionaux dans un triple objectif de développer les échanges économiques, de favoriser la cohésion sociale et de réduire les disparités ;

- renforcer les capacités nationales de gestion, afin de provoquer un saut qualitatif nécessaire à une gestion efficace de l'économie à l'ère pétrolière et pour permettre la pérennité des réformes ;
- consolider l'Etat de droit et approfondir les bases d'une bonne gouvernance ;
- réduire fortement la pauvreté, notamment en assurant le développement social, la sécurité alimentaire, la protection des personnes vulnérables et une couverture plus large des besoins fondamentaux en matière de santé et d'éducation.

Dans la perspective de réduction de la pauvreté, le programme d'action du Gouvernement pour la décennie 2001-2010 aura donc pour principaux axes d'intervention :

- La restructuration et la relance de l'offre globale des biens et services ;
- La mise en valeur des ressources humaines ;
- La gouvernance et la réforme des institutions ;
- La coopération régionale.

Dans les pages qui suivent, seront examinés les points suivants :

### **PREMIERE PARTIE : EVALUATION DU PROGRAMME D'ACTION DES ANNEES 90**

Les objectifs du programme d'action des années 90 sont des objectifs multiples et non formulés de manière objective de façon à faciliter l'évaluation. Cependant nous allons tenter d'établir un bilan d'ensemble de la situation de l'économie du pays, en mettant en évidence les facteurs qui ont facilité ou miné ce développement au cours des dix dernières années.

### **DEUXIEME PARTIE : PROGRAMME D'ACTION 2001-2010.**

L'objectif central du programme d'action de la première décennie du 21<sup>ème</sup> siècle est de faire du Tchad une société démocratique fondée sur une économie moderne, compétitive et ouverte sur l'extérieur. Pour y parvenir, Le Gouvernement mettra en place une stratégie intégrée de développement à moyen et long terme basée sur trois défis (économique, social et institutionnel ) posés par la lutte contre la pauvreté :

#### **DEFI ECONOMIQUE**

Il s'articule autour des axes suivants :

- la consolidation de la stabilisation financière et des réformes économiques ;
- le renforcement des capacités de production et de la compétitivité qui passe par la transformation structurelle de l'économie tchadienne, le développement des secteurs de croissance( dont l'exploitation du pétrole) et la promotion des secteur privé et coopératif ;
- le désenclavement du pays et l'aménagement du territoire pour corriger notamment les déséquilibres régionaux.

### **DEFI SOCIAL**

passer par la valorisation des ressources humaines qui comprend plusieurs dimensions et qui doit se faire suivant une démarche participative dans un contexte de justice sociale et dans le respect des droits de la personne humaine :

- la politique démographique ;
- les services de santé ;
- l'éducation et la formation ;
- l'égalisation des chances entre les sexes ;
- les salaires/revenus vitaux.

### **DEFI INSTITUTIONNEL**

doit être replacé dans le contexte des dimensions institutionnelles et politiques de la gestion du pays et de la capacité d'associer les citoyens à toutes les questions économiques et administratives. Le développement participatif, les droits de l'homme, la démocratie, la responsabilité et la transparence des pouvoirs publics, la gestion efficace du secteur public et la responsabilité du secteur privé et coopératif, participent de cette problématique, tout comme la capacité du Gouvernement de formuler de bonnes politiques et d'en tirer des décisions concrètes, de fournir des services publics efficaces, de favoriser la participation des communautés locales à la gestion de la chose publique à travers la décentralisation, de promouvoir la réforme de la justice, de la fonction publique et de garantir la bonne gestion des ressources naturelles. Toutes ces questions seront abordées à trois niveaux :

- la réforme de l'Etat et l'approfondissement des bases d'une bonne gouvernance ;
- le renforcement des capacités nationales de gestion des acteurs de développement ;
- la coopération régionale.

Ensuite, sera déterminé le coût du programme d'action et examiné les mécanismes de suivi des actions projetées. Une conclusion générale au document sera suggérée, suivie en annexe du cadre logique du programme

**PREMIERE PARTIE**

**EVALUATION DU PROGRAMME  
D'ACTION 90**

## CHAPITRE I

### **CADRE GLOBAL**

---

Pour créer un environnement favorable et jeter les bases d'une croissance à long terme de l'économie, en se donnant ainsi les moyens de lutter contre la pauvreté, le Gouvernement s'est engagé de façon résolue, avec la dévaluation du Franc CFA en Janvier 1994, dans un processus de réformes structurelles couplées de mesures de stabilisation des finances publiques. L'objectif est de « **briser le cercle vicieux de dislocation structurelle de l'administration publique et de retrouver la crédibilité intérieure et extérieure nécessaire au renforcement de la croissance économique et de son financement** ».

A cet égard, un accord de confirmation d'un an suivi d'un programme de référence portant sur la période Octobre 1994 à Juin 1995 a été conclu avec le FMI. En juillet 1995, le gouvernement a conclu un accord triennal au titre de la Facilité d'Ajustement Structurel Renforcé couvrant la période 1995-1998. En Septembre 1996, il a adopté un Document Cadre de Politique économique pour 1997-1999, et a reconduit en Mars 1998, ces politiques dans un Document Cadre pour 1998-2000. Enfin en Mars 2000, le Gouvernement a renouvelé dans le Document relatif aux Perspectives de Développement (Engagements du Gouvernement du Tchad sur la Politique Economique et Social à Moyen Terme 1999-2002/Mémoire Economiques et Financières pour 1999-2000), son engagement à mettre au point une stratégie globale de lutte contre la pauvreté.

La mise en œuvre de ces programmes de réforme a permis de renverser les tendances à la stagnation économique, à la dégradation des équilibres macro-économiques et à la détérioration des indicateurs sociaux observée avant la dévaluation du FCFA.

Au nombre des performances réalisées ont peut citer :

#### **I. AU NIVEAU DE LA CROISSANCE DE LA PRODUCTION**

Le taux de croissance réelle du PIB a oscillé autour de 4,6% en moyenne par an durant la période 1995-1998, en rapport avec les effets positifs de l'ajustement monétaire sur la compétitivité des opérateurs locaux et sur la production agricole et agro-industrielle. Cependant en 1999, l'activité économique, affectée par un environnement international morose (crise financière asiatique et chute des cours du coton et du sucre), a connu un tassement du taux de croissance (1% en 1999). Par ailleurs, les tensions inflationnistes enregistrées en 1993 et la première année de la dévaluation, se sont estompées et le taux d'inflation est passé de 9% en moyenne sur la période 1995-1997, à -4,3% en 1998. En 1999, ce taux est passé à 3%, confirmant la maîtrise de l'inflation et le retour progressif à la stabilité des prix.

Cependant, sur l'ensemble de la période, le taux de croissance annuel moyen du PIB réel a été de 4,6% de 1990 à 1997, contre 3,7% au cours de la décennie passée (1980-1990). Dans la même période, le taux annuel moyen du PIB réel par habitant n'a atteint que 1,8% de 1990 à 1997, contre 1,5% entre 1980-1990, laissant ainsi clairement apparaître, qu'en termes de niveau de vie, la situation des populations tchadiennes n'a pas connu une amélioration significative.

## **II. SUR LE PLAN DES FINANCES PUBLIQUES**

Des efforts significatifs ont été consentis :

En matière de recettes, l'accroissement modéré des recettes joint aux efforts pour la maîtrise des dépenses publiques et pour une meilleure allocation des ressources en faveur des secteurs prioritaires de l'économie, ont permis de ramener le déficit courant qui représentait 5,3% du PIB en 1994, à 1,9% en 1996 et 0,9% du PIB en 1997. En 1999, le bas niveau des recettes par rapport aux projections du TOFE a conduit à un déficit du solde primaire de 96 millions de FCFA, contre un excédent prévu de 8,2 milliards de FCFA.

Dans le domaine des dépenses, les engagements en faveur des secteurs prioritaires sont passés de 2,8 milliards de FCFA en 1996, à 4,7 milliards de FCFA en 1997, dont 4 milliards pour les secteurs éducation et santé, et 0,7 milliards pour les transports. Avec des dépenses d'investissement de 85,4 milliards en 1997, le déficit global base engagement et hors dons, a représenté 9,8% du PIB, contre des projections de 9%. Les arriérés de paiement intérieur ont été réduits. En 1996, 9,6 milliards de FCFA ont été affectés à l'apurement de ces arriérés, contre des prévisions de 17 milliards de FCFA. L'encours des créances BEAC à fin décembre 1999, a atteint 29 milliards de FCFA, dont 18,8 milliards de créances consolidées et 10,2 milliards d'avance sur compte courant. Les arriérés extérieurs ont par contre été apurés. Au 31 décembre 1999, les remboursements opérés se chiffrent à 21 milliards de FCFA, dont 13,7 milliards en principal et 7,3 en intérêts. Le rééchelonnement est demeuré en l'état à 0,7 milliards de FCFA, dont 0,6 milliards en principal et 0,1 en intérêt. Les remises obtenues sur le service courant totalisent 0,5 milliards de FCFA, répartis entre 0,4 milliards en principal et 0,1 milliards en intérêt. Les décaissements à fin décembre 1999, atteignent 79,1 milliards de FCFA.

L'encours de la dette extérieure est passé de 518 milliards de FCFA en 1998, soit plus de 65% du PIB, à 622 milliards en 1999. Sur ce montant, 83,66% représentent la dette multilatérale, contre 15,59% de dette bilatérale et 0,75% pour les autres créanciers. Avec une moyenne annuelle de 18 milliards de FCFA entre 1994-1998, le service de la dette représente 150% des dépenses d'éducation et de santé réunies pour la même période (12 milliards en moyenne annuelle).

## **III. AU NIVEAU DES COMPTES EXTERIEURS**

Le Tchad fait partie des pays à exportations à forte concentration de marchandises. Le principal produit d'exportation est agricole et les exportations de services sont relativement peu diversifiées.

De 1995 à 1997, le premier produit d'exportation est le coton avec 59,4% des exportations de marchandises. Le bétail occupe le second rang, avec 10,9% et la part des deux produits, totalisait 92,9% des exportations de marchandises en 1987, contre 70,3% en 1995-1997. Quant aux services, le premier service d'exportation, est représenté par les voyages qui totalisent 21,9% des exportations de services. L'ensemble exportation de marchandises et de services, représente 16,9% du PIB en 1997.

Les principaux marchés pour les exportations tchadiennes sont représentés par ceux des pays développés à économie de marché avec 50,2%, dont 45,2% pour l'union européenne, contre

42,3% pour les pays en développement. Le Nigeria et les pays de la CEMAC, raflent la mise avec près de 39,4%.

Du côté des importations, le pays achète ses produits essentiellement des pays développés à économie de marché (65,2%), dont 59,7% de l'union européenne, contre 33,7% pour les pays en développement. Les importations en provenance des autres pays africains restent faibles (moins de 21%).

Sur un plan d'ensemble, le solde de la balance globale qui était déficitaire de 12,6 milliards de FCFA en 1993, s'est amélioré en 1994 avec la dévaluation du FCFA pour dégager un excédent de 3,6 milliards de FCFA. Cependant, en 1997, le ratio balance courante/PIB s'est inscrit en détérioration à -4,5%. La position extérieure du pays est très dépendante de l'évolution de la filière coton. De 1998 à 1999, l'exportation du coton, de la gomme et l'amélioration des termes de l'échange ont réduit le déficit courant. Néanmoins, les effets de la crise financière asiatique et la baisse des cours mondiaux du coton, ont aggravé ce déficit en 1999 et, probablement en l'an 2000.

#### **IV. LA SITUATION MONETAIRE**

Elle se caractérise par une légère amélioration des avoirs extérieurs nets qui enregistrent une augmentation de 15,41% de 1994 à 1997 sous l'impulsion des banques primaires. Cette lente évolution est due au recul des exportations du coton et à la moindre mobilisation des financements extérieurs attendus dans le cadre de la FASR, laquelle a connu quelques dérapages en 1999. Mais la surliquidité des banques primaires qui entretiennent des dépôts importants en dehors de la zone d'émission à la recherche des taux d'intérêt plus rémunérateurs, constitue également un autre facteur explicatif.

Les crédits à l'économie ont enregistré une baisse de 9,47%, s'établissant à 53,0 milliards de FCFA en 1999, contre 58,6 milliards en 1998, en rapport avec l'effondrement de la SONASUT(CST) et la morosité du commerce général. Les crédits à moyen terme, en raison de l'absence de secteurs porteurs de l'économie, ont baissé. Malgré tous ces facteurs, la masse monétaire qui totalise quelque 106,2 milliards de FCFA en 1999, contre 102,7 en 1998, a enregistré une hausse de 3,4%.

De manière générale, les résultats des réformes engagées de 1994-1999 ont été globalement satisfaisants, surtout dans le secteur des finances publiques où la gestion des dépenses a été caractérisée par une politique salariale prudente, par l'accroissement des crédits affectés aux secteurs prioritaires, par la maîtrise des dépenses non prioritaires et par l'apurement des arriérés extérieurs. Des progrès notables ont été également réalisés dans le désengagement de l'Etat des entreprises publiques et des mesures de libéralisation de l'économie d'une manière générale. Cela traduit la détermination du Gouvernement à poursuivre les efforts d'assainissement du cadre macro-économique.

Cependant, le bilan social de la politique conduite durant ces dix dernières années révèle que le pays reste confronté à une grande pauvreté qui constitue une contrainte majeure au développement durable du pays.



## CHAPITRE II

# EVALUATION DES FACTEURS QUI ONT FACILITE OU ENTRAVE LE DEVELOPPEMENT DU PAYS

---

### **I. LES CONTRAINTES DOMESTIQUES**

#### **A. Paix et stabilité sociale**

L'histoire du Tchad de ces trente dernières années a été marquée par les convulsions politico-militaires au sein des élites pour la conquête du pouvoir et la succession de régimes anti-démocratiques, ayant présidé aux destinées du pays jusqu'en décembre 1990 où le pays s'est engagé dans la mise en oeuvre du processus démocratique.

Les temps forts de ce long processus sont :

- Organisation en janvier 1993 de la Conférence Nationale Souveraine ;
- Adoption le 31 mars 1996 de la nouvelle Constitution par référendum qui fait du Tchad un Etat unitaire décentralisée avec des collectivités dotées de pouvoirs délibérants ;
- Installation officielle de l'Assemblée Nationale, le 3 avril 1997 à l'issue d'élection législatives pluralistes ;
- Réforme du système judiciaire avec la création du Conseil Constitutionnel et d'une Cour Suprême ;
- Réorganisation de l'armée à travers un programme de réinsertion des militaires démobilisés ;
- Conclusion d'un pacte social avec les Syndicats de travailleurs en 1994.
- mise en place des structures de coordination ayant facilité l'élaboration, la mise en oeuvre et le suivi du programme d'ajustement structurel.

En dépit de ces efforts, les autorités ne sont pas encore parvenues à enrayer définitivement les convulsions politico-militaires qui affaiblissent les structures de l'Etat, à telle enseigne que l'on est tenté de dire que la violence et les tensions sociales qui persistent à intervalle régulier dans le pays, sont la conséquence et constituent le coût de la montée de la misère, des inégalités sociales, des difficultés d'intégration des élites à l'appareil d'Etat et des difficultés d'application d'une bonne gouvernance.

#### **B. Infrastructures économiques physiques**

Les infrastructures de transport au Tchad sont dans un état très précaire. Le réseau routier principal compte 3800 km de grandes routes et 960 km de voies secondaires nécessitant des travaux continus d'entretien. Les infrastructures de transport sont dans un état rudimentaire dans les zones rurales, ce qui aggrave les problèmes inhérents à l'enclavement intérieur et extérieur du pays.

Le Tchad compte 4800 km de routes classées, dont seulement 480 km revêtus et, 20.000 à 35.000 km de routes et pistes rurales.

Ce réseau n'est praticable en toute saison que sur 3000 km.

Enfin, en matière de voirie, il n'y a que 67 km de routes bitumées pour l'ensemble des villes du pays.

Le coût des autres utilités publiques comme les télécommunications est prohibitif et hypothèque la compétitivité des entreprises locales.

L'insuffisance des infrastructures physiques de transport renchérit donc les coûts des inputs et constitue un facteur limitant à la compétitivité des investissements. Sur un hectolitre d'essence acheté au Nigeria, le transport représente près de 26% du prix rendu Ndjamena, contre 30 à 35% de ce prix en province. Pour une tonne d'engrais NPS importée, le coût du transport totalise environ 44% du prix intérieur, contre 50% du prix CAF.

Ces exemples soulignent bien l'impérieuse nécessité de trouver une solution au problème des transports qui est crucial pour le décollage de l'économie du pays. Il s'agit en effet de relier par des moyens de transport adéquats et peu coûteux, les marchés existants qui sont de dimensions modestes entre eux (Abéché, Sarh, Moundou, comptent près de 90.000 à 100.000 hab. chacune) afin qu'ils fonctionnent comme un grand marché national permettant à un investisseur d'atteindre la taille critique de production. Un pays dans lequel les infrastructures de transport sont développées, on le sait, a une densité de population plus élevée qu'un pays où ces moyens font défaut. Par ailleurs, l'enclavement du pays pèse lourdement sur le potentiel d'intégration régional et rend l'accès aux principaux marchés extérieurs long et coûteux. La promotion des moyens de transport à l'intérieur et à l'extérieur s'inscrivent donc dans le registre des actions prioritaires que le Gouvernement entend conduire pour lever les obstacles à l'investissement privé au Tchad.

Autre contrainte à l'investissement, la cherté du coût de l'électricité qui permet de mesurer le degré d'industrialisation du pays et le développement du machinisme, comme condition du progrès technique.

En effet, l'électricité au Tchad demeure l'une des plus chères au monde. Le kWh est facturé 200 FCFA, contre 63 FCFA au Cameroun et 20 FCFA au Nigeria. Le citoyen tchadien consomme à peine 11,3 kWh en moyenne par an, alors que cette proportion est de 600.000 kWh dans les pays développés. L'énergie électrique est à peine accessible à 2% de la population. Six villes sont équipées de réseaux d'électricité. Seuls 11% des ménages ont un branchement direct, dont 9% à N'djamena. Quant à la puissance électrique installée, elle est de 7 en 1980, contre 4 en 1996.

Cette situation explique bien pourquoi, la plupart des ménages ont recours à des sources alternatives d'énergie. En 1980, la consommation par habitant en kg/équivalent charbon était de 23 pour le charbon, pétrole, gaz et électricité. En 1997, cette proportion est tombée à 7. Pour le bois de chauffage, charbon de bois et bagasse, la proportion est de 208 en 1980 et 208 en 1997. Les ressources ligneuses fournissent 83% de la consommation annuelle d'énergie, estimée à (1) million de tonnes équivalent pétrole.

### **C. Environnement favorable au développement du secteur privé**

Le programme de privatisation des entreprises du secteur public a connu des résultats importants, en dépit des difficultés pour trouver des partenaires dans certains cas. Outre le cas, de la filière coton, le désengagement de l'Etat des grandes entreprises publiques est presque

achevé. Sur les 50 entreprises ciblées par le programme, 33 ont fait l'objet de restructuration/privatisation/liquidation lors de la première phase et les 17 qui restent sont en passe d'être soit privatisées, liquidées ou maintenues dans le portefeuille de l'Etat.

Par ailleurs, la politique de libéralisation des échanges et de promotion du secteur privé a permis la libéralisation du commerce extérieur, la déréglementation de la plupart des prix, la détaxation des transactions sur les produits agricoles et d'élevage, la suppression de la taxe sur la distribution du crédit, l'élaboration d'un nouveau code de travail, d'un code minier, de la loi sur le secret bancaire et enfin, la ratification du traité de l'OHADA qui est entré en application le 1<sup>er</sup> janvier 2000. La réforme de la fonction publique progresse. L'examen des conclusions des travaux de la commission chargée de l'élaboration du statut général de la fonction publique et des textes subséquents est achevé. Il en est de même de la politique de la décentralisation pour laquelle le parlement a approuvé le projet de loi, mais qui reste à être appliquée. L'intégration du Tchad à l'ensemble sous régional de la CEMAC et de l'UMAC a contribué à la discipline de la politique monétaire et à la mise en œuvre effective des réformes commerciales et fiscal-douanières adoptées à l'échelle régionale.

Mais beaucoup reste encore à faire pour améliorer l'environnement des affaires au Tchad.

La réglementation OHADA, reste à être diffusée à l'attention des opérateurs économiques qui ont besoin d'être formés à la gestion et sensibilisés à la culture d'entreprise. Les tribunaux de commerce ne sont pas encore installés. La charte nationale des investissements n'est pas encore validée. Les outils financiers nécessaires à la promotion des PME/PMI font défaut. Dans tout le pays, n'existe nulle part une zone industrielle viabilisée et opérationnelle, etc...

#### **D. Mobilisation de ressources financières intérieures**

Le secteur bancaire et financier au Tchad est très réduit et apporte une contribution très faible au financement de la croissance et au développement du pays. Or, la croissance suppose l'investissement et ce dernier suppose à son tour l'épargne.

Après la liquidation des banques BATAL et BICIT, le Gouvernement a engagé le processus de restructuration, puis de privatisation des banques détenues dans le portefeuille de l'Etat (BDT, BTCO et BIAT). Actuellement, toutes les banques commerciales de la place appartiennent au secteur privé.

Malgré ces mesures, la méfiance des épargnants vis-à-vis du secteur bancaire continue de peser sur le potentiel de mobilisation de l'épargne intérieure. La monnaie fiduciaire représente près de 80% de la masse monétaire et les crédits à l'économie qui sont dominés par les concours à court terme, ne favorisent pas l'investissement. Les conditions d'accès au crédit sont assez difficiles pour les PME/PMI. Pour les micro-entreprises, les associations structurées d'épargne crédit et certaines ONGs comme VITA ont permis d'apporter une réponse partielle à leurs besoins de financement.

D'une manière générale, le bilan des efforts consentis pour la mobilisation des ressources internes pour le développement économique et social demeure faible, quoique l'on note quelques signes d'amélioration après la dévaluation du Franc CFA en 1994 et l'entrée en vigueur des mesures de réformes économiques que le pays a engagées en 1995. Ces réformes ont permis d'augmenter le taux de croissance du PIB réel/habitant, d'encourager le pays à

réduire sa consommation et améliorer le climat de l'épargne privée à travers la réforme du secteur financier.

Ainsi de 1990 à 1994, l'épargne intérieure brute en proportion du PIB qui était négative (-4,7%), est passé à 2% en 1995, contre 2,3% en 1996 et 1,3% en 1997. C'est là une tendance positive certes, mais le niveau des ressources intérieures est très bas. Le secteur financier est peu développé et fragile. L'épargne publique et privée est d'un niveau très faible, d'où la dépendance du pays par rapport à l'aide extérieure.

Les raisons à cette situation se trouvent dans la faiblesse du revenu par habitant, principal déterminant de l'épargne des ménages. A cela s'ajoute le fait que les obligations du service de la dette, contraignent le pays à des privations.

L'investissement intérieur brut est passé de 11,4% de 1990 à 1994, pour monter à 17,8% en 1995, 19,3% en 1996 et 19,1% en 1997. Pour l'ensemble de la période, le taux moyen d'IIB/PIB est de 8,5%, inférieur à la moyenne pour l'ensemble des pays en développement. Le Tchad continue à enregistrer un taux de capitalisation très faible, même si la tendance de l'IIB est à la hausse. Avec de tels taux, il est difficile au pays de se doter de nouvelles capacités de production et d'assurer le remplacement de ses équipements. D'autant plus qu'on estime que pour réduire la pauvreté de 50% au cours des 15 prochaines années pour les PMA d'Afrique, il faut réaliser des taux de croissance annuelle du PIB d'au moins 7% et un ratio annuel IIB/PIB de 30%.

A cette faiblesse du taux d'investissement, plusieurs causes. Mais on peut incriminer l'histoire, la guerre civile et les facteurs paix et sécurité comme dit plus haut, la gestion des affaires publiques, l'infrastructure économique, le cadre législatif et réglementaire et l'état d'exploitation des richesses naturelles du pays.

## **E. Gouvernance**

Le pays s'est engagé dans un processus de création d'un environnement législatif et institutionnel favorable à la promotion des initiatives privées et à la sécurisation des investissements.

Ce processus démontre que l'administration sous sa forme actuelle est inefficace. Pour rapprocher les populations des gouvernants et les faire participer aux prises de décisions les concernant, une véritable politique de décentralisation est nécessaire. En l'absence d'une stratégie globale de mise en place d'une bonne gouvernance, bon nombre de projets de développement n'ont pas réussi à obtenir des résultats durables. Il en est de même dans le domaine économique et financier où on observe que:

- Il n'existe pratiquement aucun contrôle en dehors des structures de contrôle du Ministère des Finances (Contrôle Financier et Inspection Générale des Finances) et la gestion du secteur public manque de transparence et de contrôle ;
- Le Parlement est inexpérimenté et n'a pas les moyens techniques de suivre la conjoncture économique ni de participer efficacement à l'élaboration, et au contrôle de l'exécution du budget ;
- Une Chambre des Comptes a été créée en 1999 pour être l'une des trois agences spécialisées de la Cour Suprême. Mais son mandat est seulement limité au contrôle de la

légalité des dépenses publiques. Il serait souhaitable d'étendre ce mandat au contrôle du bien fondé et de l'efficacité de l'utilisation des ressources publiques, et de donner à la Chambre des Comptes les moyens nécessaires pour remplir ce mandat ;

- La stratégie économique suit des méthodes de planification dépassées et sa conception est souvent confiée à des conseillers extérieurs ;
- les bases de données statistiques qui servent à surveiller l'économie et les indicateurs de développement et de pauvreté sont incomplètes, elles manquent de continuité et ne sont pas intégrées dans les décisions de politique générale et de gestion des ressources publiques ;
- Il n'existe pas de cadre homogène dans lequel formuler des stratégies de développement et de lutte contre la pauvreté ;
- La gestion des ressources publiques est faible, la base budgétaire est étroite et fragile, les systèmes de gestion des dépenses et des flux de trésorerie sont difficiles à maîtriser, le contrôle est tout au plus limité et rarement effectif, et il n'existe pas de système d'information fiable sur la gestion financière ;
- La politique des dépenses publiques et sa mise en œuvre manquent d'un cadre exhaustif et explicite ;
- Le programme d'investissement public ( PIP ) est essentiellement financé de l'extérieur et il est de facto mis en œuvre par des organismes de financement extérieurs.
- Le pays éprouve d'énormes difficultés à mettre en place un cordon douanier pour protéger les industries locales de la concurrence déloyale des importations frauduleuses ;
- La capacité du secteur public est fortement limitée par le manque de personnel qualifié et de ressources adéquates, ainsi que le manque de motivation du personnel. A cela s'ajoute l'instabilité généralisée dans les nominations aux hautes fonctions de l'Etat. La durée de vie moyenne des agents d'encadrement de l'Etat est de un an, voire ( 6 ) mois dans bien des cas ;
- Les capacités locales sont particulièrement faibles. La structure administrative actuelle est incapable à l'échelon local, de gérer les prestations de services de base offertes à la population ; les ressources humaines sont peu qualifiées et la capacité des institutions publiques à assurer les services publics est entravé par le faible niveau d'éducation et d'expérience des populations ;
- A quelques exceptions près, le secteur privé et les organisations non gouvernementales, la presse privée manquent de moyens de gestion et ne sont pas parvenus à engager un dialogue productif avec les pouvoirs publics. Il en est de même des associations professionnelles, y compris les syndicats et les organisations des consommateurs. ;
- Les partis politiques ne sont pas en reste, puisqu'ils manquent comme les ONGs de moyens et n'arrivent pas à asseoir sur le plan de leur organisation interne, de structures permettant de formuler des stratégies, de surveiller l'économie, la situation sociale et l'environnement international, de façon à étayer leurs analyses et critiques d'arguments pertinents et de contre propositions sur le programme du Gouvernement. Faute de consistance, ils sont réduits pour la plupart à être des lieux de recherche d'emploi et d'ascension sociale ;
- Les médias sont libres, mais ont besoin de mieux se former et s'informer et d'avoir davantage des capacités d'accès à la population rurale qui constitue la majorité de la population et est souvent illettrée ;
- Enfin, le système judiciaire mérite d'être considérablement renforcé et assaini. Le Tchad doit améliorer son cadre juridique, moderniser son système judiciaire et relever le niveau de compétence et de motivation des services judiciaires. Les interventions courantes du politique dans l'exécution des décisions judiciaires devraient être bannies, tout comme l'impunité et la corruption qui gangrènent le système. Il en est de même de l'Etat qui

semble être au-dessus des lois et qui devrait donner le bon exemple en ne s'opposant pas systématiquement aux décisions de justice lorsqu'il est condamné.

## **F. Action Sociale et Promotion de la Femme**

### **1. Conditions de la Femme**

Malgré les efforts faits par les autorités pour réduire les inégalités entre sexes, les conditions d'existence de la femme tchadienne, demeurent encore précaires.

Du point de vue de l'éducation, de la formation et de l'alphabétisation, les inégalités entre femmes et hommes s'expriment par les ratios suivants : La part en pourcentage des femmes dans le total des adultes alphabétisés en 1996, est de 56% ; le taux d'inscription scolaire, de 56% dans le primaire, contre 25% dans le secondaire et 18% dans le poste scolaire. Dans le domaines de la santé, de la fécondité et de la mortalité, l'âge moyen des femmes au premier mariage est de 17 ans en 1997 et le taux de fécondité totale de 6. Le taux de mortalité maternelle atteint 840 pour 100.000 naissances.

Sur le plan économique et de l'emploi, on note une proportion de 42% de femmes dans le total de la main d'œuvre en 1997 et, 91% des femmes dans celui de la main d'œuvre agricole.

Enfin, la participation des femmes à la vie politique, s'exprime par le nombre peu élevé de femmes dans les organes législatifs 17% en 1996 et 5% en 1996 dans les postes de décisions, tous ministères confondus.

D'une façon générale, les principaux handicaps qui pénalisent les femmes au Tchad sont :

- un très fort taux d'analphabétisme (90%) ;
- La faible implication des femmes dans la définition des projets ;
- Le nombre très insuffisant de formatrices qualifiées ;
- L'accès au crédit plus difficile pour les femmes que pour les hommes ;
- Le faible développement de la diffusion des technologies appropriées ;
- L'absence d'un code de la famille permettant de reconnaître la place des femmes dans la société.

### **2. Enfance**

La question de l'enfance occupe une place importante dans les programmes et actions du Gouvernement. Ainsi au cours de la décennie qui s'achève, les autorités ont :

- Ratifier les conventions relatives aux Droits de l'Enfant, à la Charte Africaine des Droits et du Bien Etre de l'Enfant, à l'Elimination de toutes les Formes de Discriminations faites à l'égard des Femmes et de la Petite Fille ;
- Porté plus d'attention à la convention 182 de l'OIT sur l'interdiction des pires formes de travail des enfants et à la loi sur la santé de reproduction;
- Créé le Centre Espoir de Koundoul pour l'Enfance ;
- Institutionnalisé deux Directions techniques : la Direction de Protection de l'Enfant et la Direction de l'Enfance ;

- Reconnu et porté appui à plusieurs associations de défense des droits de l'enfant tchadien ;
- Institutionnalisé le Parlement des Enfants ;
- Mise en œuvre de plusieurs programmes et projets en faveur de l'Enfance (Programme National d'Action en Faveur de l'Enfant Tchadien, Programme urbain/enfants nécessitant Protection Spéciale, Programme de la Petite Enfance et d'Education non Formelle et Parentale, Programme d'Education et de Formation en liaison avec l'Emploi, Projet Scolarisation des Filles et Education non Formelle, Programme Elargie de Vaccination, Programme SR/BEF, Programme des Infections Respiratoires Aigües, Programme Santé-Nutrition) .

En dépit de ces efforts, les différentes crises sociales et économiques, les conflits armés et les catastrophes naturelles qui ont éprouvé le pays ces dernières années sont venus s'ajouter à la paupérisation persistante, à l'érosion des valeurs sociales et morales et à la faiblesse du système éducatif pour accentuer le développement du travail précoce des enfants et le phénomène des enfants de la rue.

### **3. Personnes Handicapées**

Elles constituent une autre catégorie des groupes vulnérables qui est considérée comme une charge familiale, une catégorie improductive.

Pour apporter une assistance technique, susciter la création des associations de personnes handicapées, coordonner les activités de ces associations et servir d'interface entre ces associations et les partenaires de développement, le Gouvernement a créé un service spécialisé au sein du Ministère de l'Action Sociale et de la Famille et vient le 06 octobre 2000 d'ériger ce service en une Direction de la Réinsertion des Personnes Handicapées.

Plus de 13 associations se sont constituées qui essaient de défendre, d'organiser les activités de leurs membres en liaison avec les organisations et institutions d'assistance. Mais globalement, la situation de ces personnes handicapées demeurent encore préoccupante à tous égards.

### **4. Personnes de Troisième âge**

La situation des personnes âgées ne semble pas préoccuper outre mesure les autorités du pays, puisqu'en dehors de la Caisse Nationale de Retraite(CNRT) et de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale(CNPS), rien existe qui prévoit un cadre d'accueil de cette catégorie de personnes. D'autant plus que les liens familiaux et sociaux qui jadis obligeaient les adultes à s'occuper des plus vieux s'érodent.

Par ailleurs, les employés atteints de la limite d'âge et mis à la retraite, perçoivent difficilement leur allocation de retraite, et beaucoup pour ne pas dire la plupart, vit une situation de misère noire. A la CNRT, les arriérages et arriérés de pension totalisent ainsi près de 24 milliards de FCFA.

## **G. Environnement**

Vaste pays de 1.284.000 km<sup>2</sup>, mais disposant seulement de 30% de superficie arable, le Tchad est très exposé aux aléas climatiques avec des effets très marqués sur son économie très dépendante de l'agriculture et de l'élevage. Les caprices du climat ont également des conséquences néfastes sur la pluviométrie et le niveau des eaux de surface et eaux souterraines qui contrecarrent souvent les programmes de développement.

Conséquences de cette situation, les ressources végétales constituent un problème économique et environnemental préoccupant. D'autant plus que l'activité humaine exerce la pression sur les ressources ligneuses.

La désertification progresse de (3) km par an, alors que la superficie des forêts naturelles et des terres boisées est estimée à 23,5 millions d'hectares auxquels il faut ajouter 10.000 hectares de reboisement, soit 18% de la superficie du Tchad.

La fertilité des sols diminue énormément sous l'effet conjugué de la sécheresse, du déboisement, de l'érosion éolienne et hydrique, de la culture du coton et de la pression foncière engendrée par la sédentarisation progressive des éleveurs nomades.

L'objectif de la politique environnementale visera donc l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et l'équilibre de l'écosystème. Le dessèchement du Lac Tchad, l'avancée du désert, l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable, l'assainissement et la lutte contre la déforestation, les études d'impact de l'exploitation du pétrole sur l'environnement, constitueront des sujets de préoccupation pour le gouvernement.

## **H. Contraintes concernant les ressources humaines**

### **1. La politique de Population**

Dans le cadre de la politique de population adoptée en 1994, le gouvernement s'est engagé à ramener le taux annuel d'accroissement de la population de 2,5 % en 1994 à 2% en 2005 grâce à :

- l'amélioration de la couverture des services de santé et de leur accès, car le taux de mortalité infantile qui était de 131 pour 1000 naissances vivantes entre 1985-1990 reste élevé à 118 en 1997. L'espérance de vie moyenne à la naissance demeure faible, 44 ans pour les hommes, contre 48 pour les femmes, soit une moyenne nationale de 46 ans sur la période 1990- 1995. Le taux brut de natalité étant de 42 pour 1000 et le taux brut de mortalité, 17 pour 1000 en 1997 ;
- la promotion des droits de la femme et de l'enfant ;
- la mise en place d'un dispositif de commercialisation sociale, chargé de distribuer les préservatifs pour le planning familial et de lutter contre la propagation du SIDA.

Cependant, selon l'EDST, le taux de croissance de la population est de 3,1%, légèrement inférieur au taux de croissance moyen annuel du PIB réel(4,6% de 1990 à 1997), ce qui représente une contrainte majeure par l'effet qu'il a sur l'évolution du revenu par habitant et sur la demande sociale.



## **2. La politique de santé**

Durant la période sous revue, l'état de santé de la population n'a pas connu une évolution très satisfaisante. Les maladies qui frappent les populations tchadiennes sont surtout infectieuses et/ou parasitaires. Les causes de décès des enfants et leur importance proviennent des maladies diarrhéiques, des IRA, du paludisme, de la rougeole et de la malnutrition.. Le pourcentage de femmes ayant reçu des soins prodigués par du personnel qualifié pendant l'accouchement n'est que de 15% entre 1990-1997 et seulement 20% d'enfants sont vaccinés avec le DTC (3doses) en 1996.

Cette situation explique bien pourquoi, l'espérance de vie au Tchad est de 50,3 ans(EDST) seulement, contre une moyenne de 64,4 ans pour les pays en développement.

La mortalité est également élevée, surtout pour les enfants(194,3 pour mille), les nourrissons(132 pour mille) et les mamans, 827 pour 100.000 naissances vivantes.

Les conditions médiocres du milieu et d'hygiène expliquent cette situation que vient renforcer la pandémie du VIH/SIDA qui semble se propager à un rythme inquiétant. D'autant plus que les moyens sanitaires et en personnel, médicaments et équipements sont d'un niveau très insuffisant.

Pour tout le pays, il n'y a que 14 délégations sanitaires et 49 districts sanitaires, dont 18% sont sous équipés. On dénombre 71 lits d'hospitalisation pour 100.000 habitants ; (1) médecin pour 41.000 habitants, alors que la norme préconisée par l'OMS pour les PMA est de (1) Médecin pour 10.000 habitants, 7 lits d'hospitalisation pour 10.000 habitants.

Dans l'ensemble, seuls 30% de la population a accès aux soins de santé. Bien que la dotation de ce secteur dans le budget de fonctionnement soit passée de 3,3% en 1994, à 7,4% en 1996, il reste que le niveau d'efficacité du système est encore insuffisant.

En 1996, l'aide extérieure a contribué pour près de 14 milliards de FCFA au financement des dépenses de santé, soit 2200 FCFA par habitant, contre un montant dérisoire de 400 FCFA pour l'Etat et 4300 FCFA pour les ménages.

## **3. L'éducation et la formation**

Dans le cadre de la stratégie Education et Formation en liaison avec l'emploi, le développement des ressources humaines a été retenu au nombre des priorités de l'action gouvernementale. Cette priorité s'est traduite par une allocation de 20% du budget de fonctionnement de l'Etat à l'éducation à l'horizon 2000 et une augmentation annuelle de 20% du budget du secteur et le recrutement annuel de 400 enseignants de l'élémentaire, 120 de l'enseignement secondaire général et technique. L'élévation du niveau d'éducation et d'alphabétisation, l'éducation des filles, en tant que futures mères, la création de nouvelles filières professionnalisantes, constituent les axes prioritaires de la politique du Gouvernement au cours des années 90.

Les indicateurs de l'éducation révèlent que la sous valorisation du capital humain constitue un véritable goulot d'étranglement pour le développement. Le taux d'alphabétisation des adultes est resté faible(13%en 1993 pour les hommes), contre 5% pour les femmes. Le taux brut de scolarisation est passé de 46% à 72,4% en 1999 à l'école élémentaire et les conditions

d'équipement des classes restent précaires avec 67 élèves par maître et 60,3 élèves par classes jugées en mauvais état.

Les insuffisances sont encore plus prononcées pour l'enseignement secondaire et supérieur. L'enseignement secondaire est marqué par un quasi doublement des effectifs depuis 1990, une faible participation des filles(19%), une faible qualification du corps enseignant, un état défectueux des infrastructures et un déficit en moyens matériels et pédagogiques. Conséquence, le taux de redoublement atteint 30% tous cycles confondus et un élève sur trois, abandonne dans le second cycle.

Les filières techniques et professionnelles sont mal adaptées aux besoins de l'économie. Dans l'enseignement supérieur, on dénombre 3.300 étudiants en 1995/96, dont très peu de filles.

Les dépenses d'éducation ont représenté 16% des dépenses courantes de l'Etat en 1994, contre 21% en 1999. La part de l'enseignement primaire est passée de 43% de la dotation du secteur dans le budget de l'Etat en 1994 à 39% en 1999, contre une progression prévue de 52% en l'an 2000. Ce qui traduit la faiblesse des concours publics en faveur de cet ordre d'enseignement qui demeure la priorité du système.

#### **4. Salaires (revenus) vitaux et emploi**

##### ***1.1. Dans le domaine des revenus***

La faiblesse du niveau de vie de la population, s'exprime par la faiblesse du revenu par habitant qui a été estimé à 98.000 FCFA par an, selon les résultats de l'enquête sur la consommation des ménages de 1995/96. Ce revenu moyen est de 73.000 FCFA en milieu rural, contre 188.000 FCFA en milieu urbain, soit un revenu inférieur de moitié de celui des populations résidant en ville. Les mêmes sources révèlent que 54% de la population tchadienne vit en dessous du seuil de pauvreté et 80% subsiste avec moins de (1) US \$ par jour. Les 9/10<sup>ème</sup> de ce revenu sont affectés à l'alimentation, ce qui laisse peu de place aux dépenses d'investissement en moyens adéquats de production. Les revenus du secteur non structuré non agricole, viennent en tête dans la composition du revenu des tchadiens(28% du total), suivis des revenus agricoles (21%) et des transferts interindividuels basés sur les solidarités traditionnelles (20%). Le reste provient essentiellement des revenus non monétaires (16%) et des revenus salariaux (10%).

La grande majorité de la population, celle qui s'adonne aux activités du secteur primaire et qui représente 82% de la population active, vit donc une situation de pauvreté aiguë doublée d'un chômage déguisé qui touche la plupart des catégories socio-professionnelles.

##### ***1.2. Sur le plan de l'emploi***

La main d'œuvre au Tchad est constituée essentiellement de ruraux qui représentent environ 83% de la population active, contre 5% dans le secteur secondaire et près de 12% dans le tertiaire. Cette main d'œuvre est à dominance jeune, puisque plus de 50% de la population active a moins de 25 ans. Avec un taux de croissance de 2,5% par an ( ou 3,1% selon l'EDST), l'offre de main d'œuvre continuera de s'accroître rapidement dans les années à venir. La création d'emploi pour la résorber, constitue donc un défi majeur à relever par les

autorités du pays. D'autant plus que cette main d'œuvre est sous employée et très peu qualifiée.

La proportion des hommes qui ne travaille pas quel que soit le groupe d'âge, le milieu de résidence, le niveau d'instruction, est de 13,9%. Ceux qui travaillent dans l'agriculture (63,5%) sur leur propre terre, sont de 49,2%. La proportion est de 12,2% pour ceux qui travaillent sur les terres familiales, contre 2,1% sur les terres louées ou autre. Dans les activités non agricoles, nécessaires pour accroître les revenus des paysans, la population active masculine est de 22,6% et se distribue entre 4,2% dans la catégorie des professionnels, techniciens et administrateurs, 7,6% dans les ventes et services, 3,8% dans le travail manuel non qualifié, 5,2% dans le travail manuel qualifié et 1,8% dans les activités diverses.

S'agissant des femmes, 56% sont sans emploi. Les femmes qui travaillent dans l'agriculture (32,3%) , sont de 11,4% qui travaillent sur leur propre terre, contre 20,1% sur les terres familiales et 0,8% sur les terres louées ou autre. Les femmes qui travaillent dans les activités non agricoles (67,7%), se répartissent entre : Professionnelles, Techniciennes et Administration (0,8%), Ventes et services (63,7%), Travailleuses manuelles sans qualification (0,3%), Travailleuses manuel qualifiées (2,3%), Autres (0,6%).

Sur un effectif estimé de 2.800.000 travailleurs actifs en 1999, moins de 20% travaillent à plein temps. Un peu plus de 80%, consacrent 150 jours sur 317 au travail, soit environ 31% des jours ouvrables dans l'année. Un chômage déguisé existe donc sur le marché du travail au Tchad. Ce chômage affecte d'abord et surtout le secteur primaire, dont la population ne travaille que 90 à 150 jours dans l'année. La population active non agricole quant à elle, exerce ses activités principalement dans le secteur informel(74%) et les salariés(5%), évoluent dans des conditions de productivité marginale du travail.

Sur le plan qualitatif, cette force de travail souffre de son manque de qualification et d'expérience. La main d'œuvre non qualifiée, on le sait, est celle occupée aux tâches les plus primaires, dépourvues d'éducation ou de formation particulière. En revanche, la main d'œuvre qualifiée regroupe toutes les catégories de travailleurs qui ont un certain degré d'éducation au-dessus du seuil minimal établi par la société. La quantité disponible de la main d'œuvre sans qualification varie très peu à court terme, car elle dépend des tendances démographiques à long terme. L'offre de main d'œuvre qualifiée par contre est rare et coûte relativement chère. Elle peut cependant être accrue par un investissement approprié dans l'éducation et dans la formation professionnelle. Cet investissement dans la formation du capital humain a un coût élevé. C'est pour cette raison que l'on doit veiller à ce que la formation dispensée corresponde aux besoins réels du pays.

Autres caractéristiques du facteur travail au Tchad, les dépenses de personnel sont dans l'ensemble très peu élevées, du moins en ce qui concerne la main d'œuvre non qualifiée. Par suite du Chômage sous ses différentes formes, le taux des salaires distribués à cette catégorie de main d'œuvre est faible et oscille entre 9.000 FCFA et 50.000 FCFA en moyenne par mois. En dehors des cas de hauts salaires pratiqués dans les sociétés para-publiques, les taux de rémunération sont dans l'ensemble peu contraignants pour les employeurs. Au point que le problème de la main d'œuvre apparaît être davantage celui de l'accroissement de sa qualification et de sa performance que celui de son coût.

## 5. La situation nutritionnelle des populations

Le déséquilibre entre la croissance de la population et la quantité de ressources alimentaires disponibles engendre une sous alimentation et une malnutrition qui s'exprime par le nombre élevé d'enfants de poids insuffisants à la naissance.

En effet, les données de l'EDST révèlent que 62% des enfants ne sont pas allaités durant le premier jour d'existence où l'enfant reçoit le colostrum qui contient les anticorps de la mère et qui lui sont indispensables pour éviter de nombreuses maladies. 40% des enfants souffrent ainsi de malnutrition chronique et la moitié d'entre eux (20%), souffre de malnutrition chronique sévère. La proportion d'enfants atteints de malnutrition aigu est de 14%, contre 3% pour ceux atteints de la forme sévère, ce qui indique une situation alimentaire et nutritionnelle très préoccupante.

Pour les enfants émaciés, le pourcentage est 6 fois plus élevé que celui que l'on s'attend à trouver dans une population en bonne santé et bien nourrie (2,3%) et 25 fois plus élevé pour la forme sévère d'émaciation (0,1%). S'agissant de l'insuffisance pondérale, les résultats indiquent que 39% des enfants tchadiens de moins de 5 ans, souffrent d'insuffisance pondérale et 14% d'insuffisance pondérale sévère, ce qui signifie que la situation du pays est là également très alarmante.

Cette situation est surtout visible en milieu rural où 41% des enfants souffrent plus fréquemment d'insuffisance pondérale que ceux des autres villes (35%) et de N'Djaména (26%). Les enfants atteints d'une insuffisance pondérale ont représenté une proportion de 11% entre 1990-1997.

L'état nutritionnel de la femme qui est conditionné par son équilibre énergétique, son état de santé et le temps écoulé depuis la dernière naissance, révèle qu'au Tchad, la valeur moyenne de l'IMC est de 20,5%. Cependant, une proportion de 21% de femmes se situe en deçà du seuil critique de 18,5 et sont donc atteintes de malnutrition aigu (14%) sous forme aigu, contre 5% sous une forme modérée et, 2% sous une forme sévère. A noter toutefois que 5% de femmes ont un indice supérieur à 25 et ont donc un excès de poids.

En 1997, les disponibilités alimentaires par personne par jour, dépassent à peine 2091kcal pour les citadins, 2175 kcal pour les ruraux et 2163 pour l'ensemble du Tchad, alors que selon les normes définies par le FAO, la quantité de calories requises pour une alimentation normale est d'au moins 2500 par habitant par jour. La quasi totalité des ménages au Tchad sont donc en deçà de ce seuil.

Cette carence est également qualitative, puisque l'on note un manque de protéines(viande, lait, œuf, poisson), et de vitamines dans l'alimentation des populations tchadiennes. Il en résulte des formes variées de maladies, d'épidémies qui assaillent à intervalle régulier la frange la plus démunie, c'est à dire, la plus nombreuse de la population.

De façon générale, la malnutrition reste le problème majeur de santé publique au Tchad. Plus de 50% de la mortalité infantile est due directement ou indirectement à la malnutrition. Les carences les plus fréquentes sont les suivantes :

- **Carence protéino-énergétique.** Elle est fréquente dans le Sahel, même en année de bonne récolte ;

- **Anémie nutritionnelles.** La partie la plus touchée est la zone sahélienne, mais la zone soudanienne, pour tant riche en aliments vitaminés divers, n'est pas épargnée. Les enfants de 0 à 5 ans et les femmes enceintes et allaitantes sont les plus touchés.
- **Carence en iode.** Le déficit de sel iodé peut provoquer chez l'enfant des troubles pouvant retarder son développement mental et affecter sa croissance.

Le goitre par déficience en iode est fréquent dans le Sud du pays au niveau des adultes. Sur le plan national, 55% des ménages disposent de sel iodé. Dans les autres villes, cette proportion est de 46%, contre 78% à N'Djaména et 54% en milieu rural.

## 6. Cadre de vie

Les populations tchadiennes vivent dans des conditions de précarité avancée.

### 6.1. Habitat

96% des logements ont un sol battu et seulement 4% en ont en ciment/carreau. 15% des logements urbains ont un sol en ciment ou carreau et la quasi totalité des sols des logements ruraux (99,7%) sont en terre battue. Seuls 3,9% des ménages logent dans un habitat moderne, contre 88,6% dans des maisons de type traditionnel. 70% des logements sont recouverts de paille, 16% de banco et 14% sont en tôle. Les logements dont les toits sont en tôles sont dans une proportion de 50% situés en ville, contre 2% en milieu rural où les toits sont à 85% en paille. Les murs des logements sont en banco (67%) et en paille (29%). Les murs en dur sont rares(1%), contre (2%) de semi-dur.

Si l'on prend en compte le critère d'entassement de personnes dans une même pièce, la proportion de personnes pauvres est très élevée, puisque 51% de personnes dorment dans une même pièce au Tchad, contre 33% qui dorment à 3 ou 4 dans les mêmes conditions. Dans 12% des ménages, on trouve 5 à 6 personnes dans une même pièce et dans 4% des cas, 7 et plus, dorment dans une même pièce. La moyenne nationale est de 3 personnes par pièce. Ce nombre élevé de personnes vivant entassées dans une même pièce, est la cause de contagion ou de contamination des populations.

### 6.2. Sanitaires/toilettes

L'enquête EDST révèle que 73% des ménages tchadiens ne disposent pas de toilette, 20% utilisent des installations sanitaires très sommaires, 7% de ménages, utilisent une fosse améliorée. Dans les milieux urbains, les latrines rudimentaires sont utilisées à 50% , contre 27% pour celles qui sont améliorées. 89% des ménages ruraux ne disposent pas de toilettes. Les toilettes modernes avec chasse d'eau sont très rares au niveau national. Seulement 2% des ménages de N'Djaména en disposent.

### 6.3. Energie

Seuls 2% des ménages disposent de l'électricité. Compte tenu de son coût prohibitif, sa possession reste un privilège des citadins (9%), en particulier de N'Djaména (17%), contre (4%) pour les autres villes. En milieu rural, seul 1% des ménages dispose de l'électricité.

Quant à la puissance électrique installée, elle est de 7 en 1980, contre 4 en 1996. Le citoyen tchadien consomme à peine 11,3 kWh en moyenne par an, alors que cette proportion est de 600.000 kWh dans les pays développés. Six villes sont équipées de réseaux d'électricité. C'est que l'électricité au Tchad demeure l'une des plus chères au monde. Le kWh est facturé 200 FCFA, contre 63 FCFA au Cameroun et 20 FCFA au Nigeria.

Cette situation explique bien pourquoi les populations continuent à utiliser le bois comme principale source d'énergie, tant le gaz butane est cher. En 1980, la consommation par habitant en kg/équivalent charbon était de 23 pour le charbon, pétrole, gaz et électricité. En 1997, cette proportion est tombée à 7. Pour le bois de chauffage, charbon de bois et bagasse, la proportion est de 208 en 1980 et 208 en 1997. Les ressources ligneuses fournissent 83% de la consommation annuelle d'énergie, estimée à (1) million de tonnes équivalent pétrolière.

#### **6.4. Eau potable**

La proportion des populations disposant d'eau saine ou qui appliquent les mesures suffisantes d'hygiène du milieu est de 48% en milieu urbain pour l'eau en 1997 et 73% de 1980 à 1997 pour l'hygiène du milieu en zone urbaine. Ces proportions sont respectivement de 17% et de 7% en milieu rural, révélant ainsi la gravité de la situation d'hygiène du rural tchadien. La distribution d'eau potable n'existe pas en dehors des principaux centres urbains qui sont couverts à 30% de leurs besoins. 42% des ménages tchadiens s'approvisionnent à des puits traditionnels publics, 17% consomment l'eau des puits publics modernes (forages) et 11% utilisent l'eau des puits traditionnels dans les cours, contre 12% qui utilisent l'eau de surface (fleuves, rivières, mares, etc...) pour leur consommation. Moins du tiers (27%) des ménages a accès à l'eau potable. En milieu urbain, les ménages s'approvisionnent auprès des revendeurs d'eau (32%), suivi du puits traditionnel privé (24%). Mais plus de la moitié des ruraux (51%), s'approvisionne à des puits traditionnels publics, contre 21% à des puits modernes publics et 15% consomment l'eau de surface.

Près de 60% des ménages mettent plus de 15 minutes pour s'approvisionner en eau et le temps médian est de 20,4 minutes. Ce temps est de (1) minute pour les ménages urbains, contre 30 minutes pour les ruraux.

Seize(16) villes sont équipées de réseaux d'eau ; 63% de la population utilise l'eau des puits, contre 9,7% qui ont un branchement de la STEE et, 27,5% se ravitaillent à la fontaine publique.

#### **6.5. Evacuation des eaux usées et traitement des déchets et ordures**

Aucune ville au Tchad ne dispose d'un système intégré d'évacuation des eaux usées et de traitement des déchets et ordures. En 1996, à peine 5% de la population urbaine était connectée au réseau d'évacuation des eaux pluviales, d'où les problèmes de pollution de l'espace habité, d'hygiène corporelle et alimentaire.

## 7. Accès des pauvres au capital productif et aux services financiers

### 7.1. Dépenses moyennes d'équipement

Le tableau ci-après donne la ventilation des dépenses moyennes par catégorie en FCFA par an par habitant. On y observe que les dépenses moyennes d'équipement /habitant/an sont très faible et s'élèvent à 2956 FCFA. Il en est de même des prêts et remboursements qui sont d'un niveau voisin (2980FCFA). Les dépenses alimentaires, d'habillement et d'hygiène absorbant l'essentiel des revenus, le ménage tchadien ne dispose pas de ressources propres suffisantes pour s'équiper en moyens de production adéquats, ni de sûretés réelles pour offrir en garantie aux demandes de crédit nécessaire à son équipement.

**Tableau n° 1 : Dépenses moyennes par catégorie (en FCFA par habitant par an)**

	Urbain	Rural	Ensemble
Dépenses courantes hors transferts	166.254	69.902	91.184
1 – Alimentaire	89.673	49.402	58.297
2 – Non Alimentaire	76.581	20.500	58.297
Scolaire	2.401	358	810
Equipement	5.121	2.343	2.956
Autres dépenses annuelles	4.052	411	1.216
Habillement	16.216	7.109	9.120
Matériaux de construction	7.547	1.242	2.634
Sport	256	31	81
Santé	9.576	2.834	4.323
Hygiène	11.178	3.649	5.312
Logement	6.393	16	1.425
Transport	9.617	2.030	3.706
Loisirs et Divers Loisirs et Divers	4.224	2.030	3.706
Transferts versés hors prêts	8.593	3.347	4.506
Prêts et Remboursement	4.978	2.413	2.980
<b>Total Dépenses</b>	<b>179.825</b>	<b>75.662</b>	<b>98.670</b>

**Source** : ECOSIT

### 7.2. Biens de consommation durable

Les résultats de l'EDST confirment cette situation, puisque l'enquête révèle que sur les biens de consommation durables (poste radio, poste téléviseur, téléphone, réfrigérateur, bicyclette, motocyclette, voiture, etc...) possédés par les ménages, 65% ont déclaré ne rien posséder. En milieu rural, 75% des ménages ne disposent d'aucun bien, contre 35% en milieu urbain. 29% des ménages possèdent la radio. En ville, on en dénombre 61%, contre 20% en milieu rural. 2% des ménages possèdent un poste téléviseur. Cette proportion atteint 15% à N'Djamena et 1% dans les autres villes. Le téléphone est possédé par 3% des ménages de la capitale, autant dire que les nouvelles technologies de la communication ne sont pas pour demain. Le réfrigérateur n'est possédé que par 6% des ménages à N'Djamena, contre 1% au niveau national.

### 7.3. Moyens de transport

Près de 35% des ménages possèdent des animaux tels que l'âne, le chameau ou le cheval. 12% de ménages possèdent une bicyclette. La voiture ne concerne que 1% des ménages au niveau national.

## 8. Facilité d'accès aux médias

La facilité d'accès aux médias qui est nécessaire pour bénéficier des programmes d'éducation et d'information concernant en particulier la planification familiale, la santé ainsi que les IST et le SIDA n'est pas acquise pour la majorité des populations. 75% des femmes n'ont pas accès aux médias, 23% écoutent la radio au moins une fois par jour et très peu regardent la télévision (5%) ou lisent un journal (5%), au moins une fois par semaine. Chez les hommes, 56% n'ont accès à aucun média, 19% lisent un journal, 11% regardent la télévision et 39% écoutent la radio. L'accès aux médias est plus fréquent aux jeunes âgés de 15 à 19 ans (25%) qu'aux personnes de 45-49 ans (15%).

En milieu urbain, il est plus important (59%) qu'en milieu rural (15%). Parmi les citadins, 16% lisent un journal et 18% regardent la télévision au moins une fois par jour. A N'Djaména, 40% des ménages regardent la télévision et 23% lisent un journal, au moins une fois par semaine, et 73% écoutent la radio au moins une fois par jour. Les personnes de niveau secondaire ou supérieur, lisent un journal (65%), regardent la télévision (40%), écoutent la radio (73%) et ont accès aux médias (28%), contre 82% des personnes sans instruction qui n'ont accès à aucun média.

**L'agriculture et secteur rural :** Ce secteur joue un rôle majeur dans le développement socio-économique du Tchad, puisqu'il procure un emploi et des revenus à l'immense majorité des populations du pays. Cependant, il souffre d'une productivité faible et est tributaire d'une pluviométrie aléatoire.

L'agriculture ne représente que 38% du PIB, alors qu'elle occupe 80% de la population active du pays. Les terres de culture avec 39 millions d'hectares, représentent 30% du territoire national, alors que seuls 2,2 millions d'hectares soit, 5% sont cultivés annuellement. Les terres irrigables sont de 5,6 millions d'hectares, mais seuls 7000 hectares, soit 0,01% sont exploitées.

Du point de vue de la disponibilité alimentaire, **la production vivrière totale**( 154,2 milliards de FCFA en 1997, dont 108,4 milliards autoconsommés ), a augmenté de 2,8%, contre 0,5% de 1980 à 1990. Son taux d'accroissement annuel moyen par habitant a atteint 0,1% de 1990 à 1997, contre -1,7% entre 1980 -1990. Autant dire que durant la période sous revue, il ne s'est produit aucune transformation structurelle progressive de la production agricole. Cette production est restée l'affaire de petits paysans qui pratiquent avec des modes de production rudimentaires, une agriculture à la fois de subsistance et d'exportation. D'où de faibles productivités et la perpétuation de faibles niveaux de la production agricole vivrière par habitant.

Les rendements pour les céréales à l'hectare, représentent moins de la moitié de ceux des pays à niveau de développement similaire. Ainsi, les rendements pour le mil et sorgho, oscillent



entre 0,45 et 0,70 tonnes à l'hectare, contre 0,9 à 1 tonne dans les pays à niveau de développement comparable. Pour le blé, les rapports sont de 1 à 2 tonnes, contre 4 tonnes ; le riz pluvial, 0,7 à 1 tonne, contre 2,5 tonnes, enfin le riz irrigué, 2 à 4 tonnes, contre 7 tonnes à l'hectare).

Cette production de céréales traditionnelles( sorgho et mil) couvre les besoins nationaux en année bonne ou mauvaise (400.000 à 1.280.000 tonnes/an comme en 1998/1999 où la pluviométrie était bonne), mais le pays est potentiellement déficitaire en année mauvaise. Pour parer aux risques d'insécurité alimentaire auxquels le pays est ainsi régulièrement exposé, le Gouvernement vient de signer le 22 septembre 2000 une convention d'assistance alimentaire de 18 milliards de FCFA pour l'acquisition de 35.383 tonnes de denrées alimentaires destinées aux cantines scolaires, au stock de sécurité alimentaire et aux centres de nutrition.

Selon l'ECOSIT, la consommation de vivriers est d'environ 230 kg par personne et par an, alors que pour l'année 1992, année la plus favorable sur la période 1986-1996, les disponibilités vivrières par tête d'habitant n'était que de 201 kg, ce qui confirme durant cette période, le caractère permanent de l'insécurité alimentaire.

Le BET et la zone sahélo-saharienne sont structurellement déficitaires, malgré le fait que les oasis irrigués permettent la culture de blé et le maraîchage sur une superficie de 200/600 ha. La production de datte joue un rôle important dans l'alimentation( 17.000 T). Les ouadis permettent une culture irriguée par chadouf sur une surface de près de 4.500 ha (blé, maïs, maraîchage). La production de mil dunaire est estimée à environ 2.000 T.

La zone sahélo-soudanienne est auto-suffisante, voire excédentaire pour le Salamat, mais devient déficitaire en mauvaise année. Dans la zone sahélienne, l'agriculture est dominée par la culture pluviale du mil et du sorgho sur une superficie de l'ordre de 500 à 600.000 ha permettant une production moyenne de 225.000 T . La production de maïs est de l'ordre de 20.000 T, le niébé (1.700 T), l'arachide (47.000 T), le sésame (9.000 T), l'oignon (44.000 T), l'ail (10.000 T), les tomates (3.000 T), le gombo et les piments (2.000 T), le berbéré (80.000T).

Dans le Sud, les cultures principales sont le sorgho (197.000 T), le mil (110.000 T), le manioc doux (400.000 T), l'arachide (172.000 T), le sésame (17.500 T) et le niébé (11.000 T), le vandzou (21.000 T).

Les échanges frontaliers de ces céréales traditionnelles ne sont pas bien cernés, mais ils jouent un rôle non négligeable dans l'approvisionnement des populations urbaines à faible revenu et pour la formation des prix.

Le déficit en riz et en blé est loin d'être comblé par la production nationale. Aussi, le pays est-il obligé de faire appel aux importations pour combler le gap en ces deux produits.

La production vivrière nationale est peu diversifiée tout comme l'alimentation qui est encore moins diversifiée.

Les fruits et légumes augmentent en raison de l'expansion rapide des grandes villes tchadiennes, N'Djaména en particulier. Le développement de cette filière servira davantage à limiter les importations qu'à augmenter les exportations.

Le tableau ci-après donne l'évolution de la production des céréales et des oléagineux de 1996/97 à 1999/2000

**Tableau n° 2 : Evolution de la production des céréales et des oléagineux de 1996/97 à 1999/2000**

Campagnes	1996/1997	1997/1998	1998/1999	1999/2000
<b>Zone Sahélienne</b>				
Superficie (ha)	798.816	937.457	1.171.675	973.731
Production (tonne)	355.732	456.657	729.039	541.962
<b>Zone Soudanienne</b>				
Superficie (ha)	660.836	756.500	756.300	642.222
Production (tonne)	522.006	529.177	623.852	571.333
Total Superficie (ha)	1.459.652	1.693.957	1.927.975	1.615.953
Total Production (tonne)	877.738	985.834	1.352.891	1.113.295
<b>Produits</b>				
Arachide	260.098	352.462	510.409	459.765
Sésame	12.812	26.109	29.013	29.686
Niébé	21.002	23.858	72.142	16.960
Pois chiche	19.356	25.734	55.016	27.587
<b>Total</b>	<b>313.268</b>	<b>428.163</b>	<b>666.580</b>	<b>506.411</b>

**Source :** ONDR et DSA

Outre le sous secteur vivrier, l'agriculture de rente joue un rôle non négligeable.

**La filière coton** représente 8,1% du PIB et 60 % des exportations de marchandises. De 1990 à 1997 l'indice des prix du coton (base 100 en 1980) est passé de 88,0 en 1990 à 82,0 en 1991, 61,8 en 1992, 62,0 en 1993, 85,0 en 1994, 106,0 en 1995, 86,0 en 1996, 84,8 en 1997, soit une moyenne de 81,9 au cours de la période sous revue. Ces données relatives aux prix montrent que la stagnation observée au niveau de rendement pour le coton durant les années 90 est imputable dans une large mesure à la faiblesse de ces cours, dont les niveaux, sensiblement égaux à ceux des années 80. Cette faiblesse des cours sur les marchés internationaux n'a pas seulement pour effet de décourager les producteurs de produire davantage et d'améliorer leur méthode de production ; elle a également pour conséquence de réduire les niveaux de ressources dont ils pourraient disposer pour s'équiper en techniques et en facteurs de production plus performants.

**Dans le secteur sucrier**, l'autre composante de l'agriculture de rente, les autorités ont levé le monopole d'importation de la société sucrière du Tchad qui vient d'être privatisée. En 1998/99, la production a atteint 29.746 T de sucre brut et les importations pour satisfaire le surcroît de demande nationale sont passées de 14.146 T en 1997 à 14.056 T en 1998 et 8.423 T en 1999.

**L'élevage** après l'agriculture, joue un rôle non négligeable dans la création d'emploi et la redistribution des revenus en milieu rural. Il compte 14 millions de têtes dont, 5,3 millions de bovins, occupe 40% de la population active du pays et représente 40% de la valeur totale de la production agricole, 14% du PIB et, 30% des exportations. Les pâturages, principales ressources pastorales du pays, représentent avec les terrains de parcours, 84 millions d'hectares, soit 65% de la superficie du pays. Les ressources en eaux sont importantes. Celles renouvelables, sont estimées à 20,6 milliards de m<sup>3</sup> et celles exploitables, de 263 à 554

milliards de m<sup>3</sup>. Les eaux de surface sont utilisées pour les besoins agro-sylvicoles sur 2 millions d'ha et pour la pêche. Les besoins de l'élevage sont satisfaits par les eaux de surface pérenne pour 30% et les eaux de surface non pérenne, pour 15%. Les autres besoins, sont couverts par les eaux souterraines à raison de 35% en puisards et puits traditionnels et, 20% en puits modernes.

En 1997 la part du bétail et de la viande dans les exportations du Tchad ont représenté 26 % du total. Les exportations étaient essentiellement constituées de bovins et d'ovins sur pied. C'est dire que le pays connaît une relative régression en matière de viande où la production qui était de 10.469 T en 1998, est tombée à 9.760 T en 1999. Ce fléchissement du volume de la production est liée à la baisse importante des abattages de camélidés et de porcins (71,68%) et à l'importance des abattages clandestins. Les exportation de la viande fraîche sont passées de 851 T en 1998 à 316 T en 1999, soit une baisse de 62,87% en liaison avec le recul des exportations sur le Congo Brazzaville, principal importateur de viande fraîche du Tchad. Les services du Ministère de l'élevage attribuent les causes à cette baisse de l'exportation de viande sur le Congo à un dysfonctionnement du secteur de l'abattage industriel (gestion privée de l'Abattoire Frigorifique de Farcha et faillite de la société AfricaViande), qu'au marché qui reste très porteur.

**Dans le domaine de la sylviculture et de la pêche**, la production du secteur représente en moyenne 3% du PIB.

**La production gommière** est essentiellement destinée à l'exportation., surtout à destination de l'union européenne, des USA et du Japon. Le tableau ci-contre donne l'évolution des exportations de 1997 à 1999.

**Tableau n° 3 : Evolution des exportations de 1997 à 1999.**

Variétés	Année		
	1997	1998	1999
<b>Kitir (gomme dure)</b>			
Volume (tonne)	5.866,4	11.788,4	2.618,4
P.U.(FCFA/kg)	600	600	600
Valeur (FCFA)	3.519.840	7.073.040	1.571.034
<b>Talha(gomme friable)</b>			
Volume (tonne)	1.786,4	8.669,0	8.310,0
P.U.(FCFA/kg)	275	275	275
Valeur( FCFA)	491.260	2.383.975	2.285.250
Total en volume	7.652,8	20.457,4	10.928,4
<b>Total en valeur</b>	<b>4.011.100</b>	<b>9.457.015</b>	<b>3.856.284</b>

**Kitir = Acacia Sénégal ; Talha= Acacia Seyal ;** Source : Chambre de Commerce du Tchad

**La pêche :** La production du secteur est estimée à 60.000 T par an minimum (période de sécheresse, contre 100.000 T par an (période de pluviométrie normale) et 120.000 T par an (pluviométrie copieuse). Le nombre de pêcheurs professionnels est estimé à 5.000 personnes, alors que les pêcheurs agriculteurs et occasionnels sont évalués à 150.000 individus. Si on ajoute à cet effectif les transformateurs, les commerçants et les autres intervenants, on peut évaluer à 250.000/350.000 les personnes vivant des revenus directs de la pêche (10% de la population active). La plus grande partie de la production (40 à 50%) est exportée, surtout en direction du Nigeria et dans une moindre mesure, au Cameroun à travers des circuits informels. La plus grande partie des prises (80%) est soit séchée ou fumée en raison des difficultés et des distances d'acheminement vers les lieux de consommation. En 1989, la

consommation par habitant en poisson était inférieure à 2,5 kg par an, ce qui est faible en comparaison de la moyenne des pays du Sahel qui est de 9,6 kg .

### **I. Industrialisation et développement technologique**

Avec une contribution de près de 14% au PIB, le secteur secondaire est dominé par une dizaine d'entreprises agro-alimentaires, la société tchadienne d'eau et d'électricité et les usines de transformation du coton. Elles contribuent pour 36 à 39% de la valeur ajoutée du secteur secondaire, les unités de transformation du coton se taillant la moitié de cette part.

Outre le coton qui est exporté, l'ensemble des unités industrielles produisent essentiellement pour le marché intérieur dans des conditions marginales de productivité et de compétitivité.

De manière générale, les coûts des facteurs de production sont trop élevés et hypothèquent le potentiel de compétitivité de l'économie du pays, les capacités de production et de compétitivité sont faibles et les structures de production sont mal intégrées, les entreprises ne sont pas intégrées et les marchés de services peu développés, le secteur coton qui constitue la principale source de devises du pays, a du mal à s'ajuster aux besoins accrus afin de rendre la filière compétitive. L'économie est dominée par le secteur informel qui représente, toutes activités confondues, plus de 70% de la valeur ajoutée totale et 45% de la valeur ajoutée non agricole.

### **J. Lutte contre le SIDA**

De 1986 à 1996, le Tchad a recensé officiellement 5340 cas de SIDA. 1132 nouveaux cas ont été notifiés en 1995 et 1343 cas en 1996, soit une augmentation de 18,6% en un an. Les IST sont au nombre de : pertes vaginales (29.392 cas en 1996), ulcération génitale (12.827 cas en 1996) et urétrite purulent (25567 cas en 1996).

Pour prendre les données les plus récentes, de 2 cas en 1986, le Tchad compte 11.935 cas cumulés de SIDA notifiés au 31 Mars 2000. Mais selon le Groupe Thématique du Système des Nations Unies sur le VIH/SIDA/IST au Tchad, « ces chiffres sont loin de la réalité, car le caractère croissant de la maladie est mal perçu à travers ce paramètre. Ils constituent l'iceberg qui laisse deviner une portion submergée beaucoup plus importante ». D'autant plus que de 1993 à 1996, on dénombre régulièrement plus d'un millier de cas par an avec toujours une tendance croissante.

## **II. PERSPECTIVES ET CONTRAINTES EXTERNES**

La crise financière asiatique et la baisse des cours mondiaux du coton observées ces dernières années montrent que l'économie tchadienne, malgré les mesures d'ajustement structurel renforcé, demeure extrêmement vulnérable aux chocs extérieurs. La crise énergétique de 1998 et 1999 ainsi que la détérioration des termes de l'échange, dont la croissance a atteint - 4,5% en 1997, contre -0,4% en 1998 sont là pour rappeler que le Tchad doit encore longtemps consentir des efforts importants pour améliorer sa capacité de production et sa compétitivité et pour maîtriser son insertion dans le système de l'économie mondiale.

Ces efforts imposent au Gouvernement, au secteur privé et à la communauté internationale de relever les niveaux de l'épargne intérieure, d'accroître les recettes d'exportation, de stimuler les entrées de ressources extérieures, tant publiques que privées et d'alléger l'endettement du pays.

### **A. Recettes d'exportation**

Tout au long des années 90, la balance courante du Tchad est restée déficitaire. Le Tchad fait partie des pays à exportations à forte concentration de marchandises. Le principal produit d'exportation est agricole et les exportations de services sont relativement peu diversifiées. De 1995 à 1997, le premier produit d'exportation est le coton avec 59,4% des exportations de marchandises. Le bétail occupe le second rang, avec 10,9% et la part des deux produits, totalisait 92,9% des exportations de marchandises en 1987, contre 70,3% en 1995-1997. Quant aux services, le premier service d'exportation, est représenté par les voyages qui totalisent 21,9% des exportations de services. L'ensemble exportation de marchandises et de services, représente 16,9% du PIB en 1997. Les principaux marchés pour les exportations tchadiennes sont représentés par ceux des pays développés à économie de marché avec 50,2%, dont 45,2% pour l'union européenne, contre 42,3% pour les pays en développement. Le Nigeria et les pays de la CEMAC, raflent la mise avec près de 39,4%.

Du côté des importations, le pays achète ses produits essentiellement des pays développés à économie de marché (65,2%), dont 59,7% de l'union européenne, contre 33,7% pour les pays en développement. Les importations en provenance des autres pays africains restent faibles (moins de 21%).

Sur un plan d'ensemble, le solde de la balance globale qui était déficitaire de 12,6 milliards de FCFA en 1993, s'est amélioré en 1994 avec la dévaluation du FCFA pour dégager un excédent de 3,6 milliards de FCFA. Cependant, en 1997, le ratio balance courante/PIB s'est inscrit en détérioration à -4,5%. La position extérieure du pays est très dépendante de l'évolution de la filière coton. De 1998 à 1999, l'exportation du coton, de la gomme et l'amélioration des termes de l'échange ont réduit le déficit courant. Néanmoins, les effets de la crise financière asiatique et la baisse des cours mondiaux du coton, ont aggravé ce déficit en 1999 et, probablement en l'an 2000. Cela à cause de l'insuffisance de la capacité de production du pays pour l'exportation, mais également à cause des termes de l'échange défavorable pour les produits de base, le coton en particulier qui constitue l'essentiel des exportation du Tchad. De 1990 – 1995, les cours mondiaux de coton ont connu une hausse de 1%, pour afficher une baisse de -11,9% de 1995 à 1997 et, -7,8% de 1997 à 1998. La crise financière asiatique a porté un double coup aux prix du coton, tant du point de vue de la demande que de l'offre.

Compte tenu de l'impossibilité de dégager de l'épargne grâce au commerce extérieur, le pays est contraint de demander des crédits au FMI pour financer le déficit du compte courant. De 1990 à 2000, le Gouvernement a eu deux fois recours à cette institution pour des montants totaux de 96 millions de US \$. Mais comme ces crédits ne parviennent pas à accroître les capacités de production, le pays est-il pris dans un cercle vicieux où le service de la dette vient aggraver le déficit courant, rendant nécessaires de nouveaux crédits.

## **B. Aide Publique au Développement (APD)**

En raison de la faiblesse de l'épargne intérieure et des recettes d'exportation, l'APD et les autres ressources de développement fournies par les pays donateurs sont nécessaires pour financer les programmes d'assainissement et de réforme ainsi que les plans de lutte contre la pauvreté.

Les apports totaux de ressources financières et d'aide publique au développement de toute provenance dont a bénéficié le Tchad sont passés de 318 millions de US \$ en 1990 à 288 millions en 1995, 354 millions en 1996 et 262 millions de US \$ en 1997. Sur ces montants, l'APD a représenté respectivement, 317 millions de US \$, 239 millions, 305 millions et 225 millions de US \$. Le recul s'est poursuivi en 1998 et 1999, puisque de 1997 à 1999, le pays n'a mobilisé que 358,2 milliards de FCFA pour couvrir ses besoins de financement.

## **C. Dettes Extérieures et initiative PPTE**

L'encours de la dette extérieure totale est passé de 583 millions de US \$ en 1990, à 986 millions en 1995, 1091 millions en 1996 et 1111 millions de US \$ en 1997. Au cours de la période sous revue, le service de la dette a représenté 15 millions de US \$ en 1990, contre 17 millions en 1995, 27 millions en 1996 et 31 millions de US \$ en 1997, soit une moyenne annuelle de 22,5 millions de US \$ sur la période. Par rapport au PIB, cette dette est d'un poids important, puisqu'il est passé de 24% du PIB en 1985 à 48% en 1990, pour atteindre 68% en 1995, 67 % en 1996 et 69% en 1997. Dans le même temps, le service de la dette a représenté 16% du PIB en 1985, contre 6% en 1990, 5% en 1995, 10% en 1996 et 11% en 1997.

En proportion des exportations, la dette extérieure totale du pays représente en moyenne 200 à 250% et son service, 280 à 250% des recettes publiques.

Compte tenu du poids de ces prélèvements sur la production du pays, le Gouvernement s'est trouvé dans l'obligation de recourir à la restructuration de sa dette dès le début de l'année 1995 aux conditions de Naples(67%), qui portent sur les dettes bilatérales publiques contractées auprès de créanciers du Club de Paris. De 1990 à 1998, les rééchelonnements ont eu lieu cinq fois, dont 2 fois pour la dette négociée en février 1995(montant estimé de 24 millions de US \$) et 3 fois pour la dette négociée en juin 1996. Si l'initiative PPTE représente une opportunité de voir se réduire le poids de la dette des pays très endettés, il reste que son application n'a pas jusque là eu lieu pour le Tchad.

## **D. Investissements Extérieurs Directs (IED)**

Les apports annuels en valeur courante des investissements extérieurs directs, ont suivi une tendance ascendante dans la moitié des années 90. Ainsi, de 12,1 millions de US \$ en 1995, l'IED est passé à 23,3 millions en 1996, 37,4 millions en 1997 et 35 millions de US \$ en 1998, contre 2.236 millions de US \$ pour l'Afrique. Ces résultats traduisent les efforts faits par les autorités pour améliorer l'environnement des affaires et réaliser des réformes économiques. Cependant, ce sont surtout les investissements réalisés dans le secteur pétrolier qui constituent les facteurs ayant milité en faveur de l'IED.

## **E. Coopération régionale**

La qualité de pays membre de la BEAC et de la CEMAC a contribué à la discipline de la politique monétaire du Tchad et donné une impulsion certaine à la mise en œuvre de la réforme fiscal-douanière adoptée à l'échelle régionale.

Cependant, les mécanismes de compensation (Fonds de solidarité) mis en place pour corriger les déséquilibres fiscal-douaniers entre les pays à littoral et ceux sans façade maritime comme le Tchad, connaît des difficultés d'application. Par ailleurs, en dépit de l'existence de la multiplicité des organisations régionales et sous régionales, les échanges inter-africains demeurent limités. Au sein de la CEMAC en particulier, ces échanges sont évalués à un niveau compris entre 2% et 8% du total des échanges des Etats membres.

Les causes à cette situation sont multiples. Il y a les causes d'ordre politique ou culturelles tels que les clivages hérités de la période coloniale, les conflits ethniques, raciales, les réticences aux abandons de souveraineté, l'appréhension des pays enclavés et les dysfonctionnement des Etats en butte aux crises internes ou éprouvant des difficultés à faire respecter leurs propres lois et règlements, les réflexes de peur vis à vis de l'immigration.

Il y a également des causes institutionnelles liées au chevauchement de la multiplicité des groupements régionaux mêmes et à l'incompatibilité entre certaines règles de leur fonctionnement.

Ensuite, il y a les facteurs économiques relatifs à la faible complémentarité des économies souvent concurrentes, aux différences d'intérêt objectives entre pays africains relativement développés et pays moins développés, à la pauvreté des moyens en infrastructures et de communication, à l'existence d'une rente liée aux intérêts des groupes privés et monopolistiques qu'une intégration régionale menacerait directement, à la coexistence difficile entre pays à monnaie fondante et pays à monnaie stable. Enfin, la contradiction entre les objectifs des programmes d'ajustement avec les institutions de Bretton-Woods et les efforts d'intégration régionale constitue un autre facteur explicatif.

## **III. VULNERABILITE AUX CHOCS**

Durant la décennie passée, trois événements majeurs ont révélé la vulnérabilité de l'économie tchadienne aux chocs extérieurs.

D'abord le phénomène de migration des sauteriaux dont le pays a pâti dans les années 1988 à 1991 et qui a été la cause de chute de la production agricole au niveau de beaucoup d'exploitations. Ensuite, les sécheresses prolongées des années 1996 à 1998 qui ont eu des effets sociaux et économiques dévastateurs dans les zones saharienne et sahélienne et dans certaines parties de la zone soudanienne. Ces deux chocs ont eu pour effet de réduire l'offre de produits marchands et d'obliger à importer davantage, surtout par le biais de l'aide alimentaire, des céréales pour parer aux pénuries.

Enfin, en raison de l'évolution structurellement défavorable des termes de l'échange, le pays a dû recourir en janvier 1994 à une dévaluation drastique de sa monnaie (50%).

Cette situation, si elle a permis de marquer momentanément un arrêt à l'érosion de la compétitivité de l'économie par rapport à ses principaux partenaires, n'a pas été sans provoquer de graves difficultés sur les obligations du pays en matière de service de la dette qui s'en trouva alourdi, passant de 11% des exportations en 1995 à 18,8% en 1996 et 20% en 1997. Cela, malgré la nette amélioration des cours du coton qui entre pour plus de 50% dans le total des recettes d'exportation.

Avec la crise financière asiatique, on prévoit pour l'année 2000, un cours moyen du coton inférieur de 20 à 40% de ce qu'il était en 1997. Autant dire que dans le moyen à long terme, seule une diversification des exportations et des marchés d'exportations pourrait atténuer l'impact de ces fluctuations de produits de base sur les ressources en devises du pays.

#### **IV. LES MESURES D'APPUI DE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE**

Pour aider les PMA dans leurs efforts d'exécution du programme d'action de la décennie 90, la communauté financière internationale s'est engagée à mettre en œuvre les mesures ci-après :

- accroissement substantiel de l'aide publique au développement en faveur des PMA, dont le montant devrait atteindre 0,20% du PNB des pays développés à l'an 2000 ;
- mise en œuvre de mesures concrètes visant à atténuer la charge de la dette et à accroître le financement à des conditions concessionnelles ;
- amélioration de l'environnement économique international, de manière à favoriser une meilleure intégration des PMA dans le système commercial mondial ;
- mise en place d'un système de suivi national, régional et mondial garantissant le caractère opérationnel, adaptable et évolutif du programme d'action.

Le tableau ci-contre donne par bailleurs de fonds, la distribution des projets financés au cours de la décennie passée.



**Tableau 4** : Distribution des projets par bailleurs de fonds

Organismes et Pays	Projets
<b>Banque Mondiale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prêts en faveur de réformes ;</li> <li>- Energie ;</li> <li>- Renforcement des capacités ;</li> <li>- Santé ;</li> <li>- Education ;</li> <li>- Infrastructures ;</li> <li>- Agriculture.</li> </ul>
<b>France</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui financier en faveur de réformes ;</li> <li>- Classes, Formation des enseignants ;</li> <li>- Hydraulique villageoise et pastoral ;</li> <li>- Modernisation des aéroports ;</li> <li>- Electricité(appui et Assistance Technique)</li> </ul>
<b>Allemagne</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Transport routier ;</li> <li>- Hydraulique villageoise ;</li> <li>- Education ;</li> <li>- Prévention du SIDA ;</li> <li>- Développement rural intégré ;</li> <li>- Elevage</li> </ul>
<b>Tai wan</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Transport routier ;</li> <li>- Soins hospitaliers ;</li> <li>- Education ;</li> <li>- Adduction d'eau ;</li> <li>- Appui budgétaire.</li> </ul>
<b>La Banque Africaine de Développement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui financier en faveur des reformes ;</li> <li>- Transport routier ;</li> <li>- Développement rural intégré ;</li> <li>- Santé ;</li> <li>- Education- Classes ;</li> <li>- Assistances technique à la STEE ;</li> <li>- Appui à l'ONPT ;</li> <li>- Appui à la filière coton ;</li> <li>- Protection de l'environnement</li> </ul>
<b>Union Européenne</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui financier en faveur de réformes ;</li> <li>- Transport routier ;</li> <li>- Hydraulique villageoise ;</li> <li>- Développement rural intégré ;</li> <li>- Santé ;</li> <li>- Equipements scolaires, appui institutionnel.</li> </ul>
<b>Système des Nations Unies</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement des capacités de gestion Economique ;</li> <li>- Santé ;</li> <li>- Développement Rural</li> </ul>

A cette liste, il faut ajouter les interventions des institutions comme la BID, la BADEA, le Fonds OPEP, le Fonds Koweïtien, ainsi que celles des pays comme la Suisse, l'Italie, l'Arabie Saoudite, les Etats Unis d'Amérique, etc, dans les secteurs sociaux et dans les infrastructures physiques.

Au total, les engagements pris par les partenaires de développement du Tchad dans le cadre de l'appui à la mise en œuvre du programme d'action des années 90, ont été appliqués avec beaucoup de mérite pour renforcer les capacités dans les secteurs prioritaires de la santé, de l'éducation, du développement rural, du déminage, des transports et des réformes institutionnelles.

Cependant, les apports totaux de ressources financières et l'Aide Publique au Développement de toute provenance, dont le Tchad a bénéficiée ont baissé, passant de 318 millions de \$ en 1990 à 288 millions en 1995, 354 millions en 1996 et 262 millions en 1997. Sur ces montants, l'aide publique au développement a représenté respectivement, 317 millions de \$ en 1990, 239 millions de \$ en 1995, 305 millions en 1996 et 225 millions de \$ en 1997.

## **V. CONCLUSION**

Ce bilan économique et social du programme d'action conduit par les autorités tchadiennes au cours de la décennie 90, révèle que les actions menées durant cette période ont évité certes au pays la dégradation de la situation économique observée avant la dévaluation du FCFA, toutefois le programme de reforme appuyé par la FASR n'a pas permis de revigorer les capacités de production et de compétitivité du Tchad, ni de réduire la pauvreté qui s'est au contraire accentuée.

Dans le secteur agricole, la période sous-revue a été marquée par une stagnation à peu près constante de la productivité pour les grands produits d'exportation, le coton en particulier. De même, le programme de reforme n'a pas permis de susciter un accroissement sensible des investissements, ni de développer les avantages comparatifs potentiels ou dynamiques dans la pratique d'une agriculture autre que traditionnelle, dans l'agro-industrie et dans l'industrie.

Cette situation appelle une redéfinition du cadre macro-économique et institutionnel dans lequel l'accent devra être mis sur la valorisation des ressources humaines et une restructuration des appareils institutionnels, de gestion et de production qui sont essentielles pour l'amélioration des capacités de production et de la compétitivité du pays, conditions non moins essentielles de réduction de la pauvreté.

**DEUXIEME PARTIE**

**PROGRAMME D'ACTION 2001-2010**

## **OBJECTIFS GLOBAUX**

Les défis posés à moyen et long terme au Tchad apparaissent clairement à partir de la situation actuelle.

Il s'agit de promouvoir une société démocratique fondée sur une économie moderne, compétitive, ouverte sur l'extérieur et capable de relever les défis suivants:

- 1) le défi économique qui passe par la consolidation des bons résultats obtenus dans le cadre de la politique d'ajustement structurel, la restructuration et la relance de l'offre globale des biens et services, la promotion du secteur privé, la préservation de l'environnement et la promotion d'un développement équilibré des régions.
- 2) le défi social posé par la lutte contre la pauvreté, passe par la mobilisation et la valorisation des ressources humaines au moyen des politiques de population, de l'éducation –formation en liaison avec l'emploi, ainsi que de santé. Le développement des ressources humaines constitue la garantie et la pérennité de la poursuite des réformes structurelles, financières et institutionnelles. Mais le défi social renvoie également au problème de la gestion sociale des espaces urbains pour faire face à l'ampleur des migrations rurales.
- 3) Enfin, les autorités du pays sont interpellées pour relever le défi institutionnel posé par la réforme de l'Etat, c'est à dire le renforcement des capacités de l'Etat pour remplir ses fonctions essentielles dans les domaines sociaux comme dans celui de la relance de la croissance, assurer la sécurité des hommes et des biens et une justice indépendante. Il s'agit également de renforcer les capacités de tous les acteurs qui doivent participer aux efforts de développement du pays, ce que commande la gestion de l'économie à l'ère pétrolière et la politique de régionalisation, dictée par la globalisation.

## CHAPITRE 1

# LE DEFII ECONOMIQUE

---

### **I. LA CONSOLIDATION DES ACQUIS EN MATIERE DE STABILISATION MACRO-ECONOMIQUE**

Le maintien de la stabilité macro-économique, la poursuite de la consolidation fiscale, l'instauration d'une meilleure efficacité de la gestion des ressources financières et l'amélioration du solde de la balance commerciale, constituent les principaux axes de la politique de stabilisation de la demande globale et d'accélération de la croissance de la production, dont le taux d'accroissement en terme réel est estimé à 4% sur la période 2000-2002 et 7% sur la décennie 2001-2010.

#### **A. Les Mesures de Maîtrise de la Demande Publique**

En proportion du PIB, la consommation totale de l'Etat (consommation, investissement publics ) qui était de 7,8% du PIB en 1982, est passée à 22,9% en 1990, contre 27% en 1997 et près de 30% du PIB en 1999, révélant ainsi le poids croissant de l'Etat dans l'économie nationale et la responsabilité du Gouvernement à prendre des mesures pour maîtriser les dépenses publiques et augmenter les recettes fiscales.

Cette situation s'observe également sur le plan d'ensemble de l'économie où le PIB représente en moyenne 80% des ressources de l'économie, face à des consommations (intermédiaires et finales) de même pourcentage des emplois. Il en résulte donc un niveau d'accumulation de capital de faible ampleur. En 1993 par exemple, le taux d'investissements globaux a été ainsi de 8,2% du PIB, contre 13,7% en 1996 et 17% en 1999. L'objectif d'un taux de croissance élevé (4%), conduit à porter ce taux d'investissement à 40% du PIB en 2002. En revanche, le taux d'investissement privé restera encore faible, puisqu'il va osciller autour de 0,8 à 1% du PIB au cours de la période sous revue. Ce poids du secteur public dans l'accumulation du capital met en évidence les efforts à réaliser pour impulser un dynamisme franc au secteur privé.

Mais la politique de maîtrise de la demande publique est également nécessaire pour dégager des ressources permettant le règlement des arriérés intérieurs et de faire face aux échéances de la dette extérieure dont la solution conditionne la relance de l'appareil de production et la mobilisation de ressources additionnelles pour le financement du développement. Il s'agit de dégager un excédent budgétaire du solde primaire courant de 1,5% du PIB en 2002. Cela passe par les mesures suivantes :

#### **1. Sur le plan institutionnel et des procédures**

- Le renforcement de la programmation budgétaire en relation avec les objectifs de réduction de la pauvreté ;
- L'amélioration des régies fiscales et douanières et le renforcement de la gestion et des procédures de la dépense publique ;

- L'introduction d'une nouvelle nomenclature budgétaire et comptable aux fins d'établir une meilleure cohérence des politiques financières et économiques ;
- Le renforcement du cadrage macro-économique et dépenses publiques et, la consolidation de la gestion des ressources publiques.

## **2. En matière de recettes**

L'accent sera mis sur l'accroissement des ressources propres affectées au développement. Cela passe par l'élargissement de la base imposable qui nécessite la réduction de l'évasion et de la fraude fiscale, ainsi qu'une meilleure imposition des activités informelles.

## **3. En ce qui concerne les dépenses**

Les circuits de la dépense publique seront simplifiés et rationalisés pour plus d'efficacité. Les ressources budgétaires seront affectées en faveur des secteurs prioritaires de lutte contre la pauvreté. La politique de maîtrise du volume et de la structure des dépenses sera renforcée. La masse salariale représente près de 65% des recettes fiscales du budget de l'Etat.

En comparaison du PIB par habitant qui était de 117.783 FCFA en 1998, la rémunération moyenne de la fonction publique est d'environ 1.383.000 FCFA et représente un multiple compris entre 10 et 11, contre 1,5 en Asie du Sud Est. C'est pourquoi, il est préférable plutôt que d'opérer une déflation mécanique des effectifs de la fonction publique, comme seule réponse au surcroît des dépenses publiques, d'orienter l'effort vers une réduction sélective des niveaux unitaires de rémunération, de façon à ne pas pénaliser les services prioritaires comme l'éducation et la santé.

A ce sujet, les départs de la fonction publique seront outre le cas des personnes en âge d'aller à la retraite, précédés d'une étude minutieuse de la réforme de ce corps, comme d'ailleurs s'est engagé à le faire le Gouvernement, pour permettre notamment la mise en place des plans de formation et de départ à la retraite, la modification de la grille salariale, l'amélioration de la gestion des effectifs, l'évaluation des besoins des services en personnel et en formation, etc...

Quant au volet dépenses militaires, la politique de démobilisation de l'armée sera poursuivie pour réduire significativement les effectifs de ce corps à 12.000, voire 10.000 militaires professionnalisés, disciplinés et brassés de manière à établir un équilibre satisfaisant entre personnel civil et personnel militaire, avec le même souci de réaliser des économies budgétaires. Mais la réorganisation de l'armée est également nécessaire, car elle conditionne la paix dans le pays et la sécurisation des investissements et des activités. Le projet de déminage mis en oeuvre par le Gouvernement avec l'appui des bailleurs de fonds s'inscrit dans ce cadre et ne sera pas en reste.

## **B. La Situation de la Balance Commerciale**

L'objectif recherché par le Gouvernement vise la mobilisation du capital par la transformation de la structure de la balance commerciale. Une politique sélective de compression des importations non productives sera à cet effet nécessaire pour accompagner la politique de

relance des exportations. La diversification des produits d'exportation (coton, viande, gomme, arachide, etc...) et l'intégration d'une plus grande valeur ajoutée représenteront de puissants adjuvants pour la promotion du commerce extérieur. De même, l'organisation du commerce des services qui représentent 35 à 40% des biens échangés, sera développée.

Le Tchad, à la différence des pays comme le Lesotho, dont la situation d'enclavement offre très peu de possibilités pour la diversification de ses sources d'approvisionnement, occupe une position centrale en Afrique qui en fait un pôle de transit terrestre et aérien de premier plan. Les secteurs du tourisme, de transport aérien, télécommunication et poste seront les grands bénéficiaires de ces atouts. D'autant plus que les actions que comptent prendre le Gouvernement dans ces secteurs permettront de bien maîtriser les coûts des facteurs de production tels que le coût de l'électricité et de l'essence avion.

Mais la compétitivité dépend également des connaissances en matière de production et de commercialisation. La disponibilité en ressources naturelles, le faible coût de la main d'œuvre et d'autres aspects des avantages comparatifs statiques, sont de nos jours subordonnés à l'avantage comparatif dynamique fondé sur le savoir, qui est la clef de l'innovation. Les facteurs de concurrence autres que les prix, à savoir, l'amélioration continue de la qualité, l'emballage, le respect des délais de livraison, les services après-vente, etc., sont également des éléments importants de la compétitivité et seront internalisés.

## **II. LA RESTRUCTURATION ET LA RELANCE DE LA CROISSANCE DE L'OFFRE GLOBALE, BIENS ET SERVICES**

La stratégie en ce domaine vise par la création des effets d'entraînement entre les secteurs de la production, les services, les infrastructures, l'habitat et l'urbanisme, le pétrole et l'environnement, ainsi que le renforcement de ces effets, à développer la base de la production nationale qui doit être diversifiée. Le redressement du secteur financier aux fins de la mobilisation de l'épargne nécessaire au financement de la croissance s'inscrit dans le registre de ces actions.

### **A. Le Secteur du Développement Rural.**

#### **1. Objectif global**

L'objectif poursuivi est d'accroître de façon durable le volume de la production dans un environnement préservé et de renforcer les capacités du secteur rural pour relever le niveau de vie de la population et de l'emploi. De cet objectif global, découlent les objectifs stratégiques et opérationnels ci-après :

#### **2. Objectifs stratégiques et opérationnels**

##### **2.1. Accroissement de la production**

- Augmentation de la productivité et la diversification des productions ;
- Plus grande accessibilité des producteurs aux moyens de production, grâce à une politique de financement adaptée, un plus grand soutien à la recherche, à la vulgarisation et à la formation rurale ;

- Prévention et gestion des crises alimentaires au plan local et national, ce qui passe par la réduction de la vulnérabilité de l'économie nationale aux conditions climatiques, la promotion de la culture irriguée, la transformation des produits agricoles et le désenclavement des régions excédentaires pour les inciter à accroître leurs productions et à rendre celles-ci accessibles aux zones de grandes consommations ;
- Soutien à la recherche et à la vulgarisation.

## 2.2. Emergence des filières compétitives

- Promotion de nouvelles filières ;
- Privatisation et valorisation des produits agro-sylvo-pastoraux qui doivent subir un premier stade de transformation industrielle ou artisanale ;
- Relance équilibrée des grandes filières agricoles (production vivrière, coton, sucre) et pastorales (viande, lait, cuirs et peaux) et élargissement de la base de la production par le développement des productions susceptibles de trouver leurs débouchés à l'intérieur du pays et sur les marchés des pays de la sous région.

## 2.3. Gestion et Valorisation des ressources naturelles

- Restauration et conservation des potentiels de production ;
- Maîtrise de la gestion de l'eau ;
- Lutte contre la désertification ;
- Gestion et mise en valeur de la faune, des parcs et aires protégés ;
- Restauration et conservation de la biodiversité ;
- Gestion des ressources halieutiques ;
- Protection de la couche d'ozone et actions contre les aléas climatiques ;

En d'autres termes, il s'agit de promouvoir la gestion des ressources et l'aménagement de l'espace rural, le développement régional, la relance et le transfert des périmètres irrigués, le développement de l'hydraulique et l'assainissement du cadre de vie, ainsi que l'amélioration et la gestion des données sectorielles.

## 2.4. Promotion du monde rural.

- Restructuration du milieu rural, grâce à la promotion des organisations professionnelles ;
- Transfert des responsabilités aux organisations rurales ;
- Renforcement des capacités de conception et de suivi des politiques et formation des acteurs.

## 2.5. Amélioration de l'efficacité des interventions publiques

- Recentrage des fonctions de l'Etat, de l'organisation des services publics ;
- Meilleure planification des interventions publiques dans le secteur rural tant en ce qui concerne la politique du crédit et des prix, la commercialisation et les échanges que la promotion des organisations paysannes et du secteur privé, ainsi que la déconcentration et le fonctionnement efficace des institutions impliquées.



## 2.6. Renforcement des infrastructures rurales de base

- Développement des moyens de communication pour lever les contraintes liées à l'enclavement intérieur du pays;
- Offre des services de base de qualité, par l'amélioration des services de base en faveur des femmes et des enfants, les services de santé et d'hygiène publique ;
- Renforcement de l'accès à des sources diversifiées d'énergie, comme réponse à la lutte contre la désertification et à la protection de l'environnement.

## 3. **Stratégie d'intervention**

Pour atteindre ces objectifs, les autorités prévoient les actions ci-après :

### 3.1. Augmenter la production

#### 3.1.1. *Accroître la productivité et diversifier les productions*

##### 3.1.1.1. Dans le domaine agricole

###### a) Augmenter et diversifier les capacités de production alimentaires

Afin de répondre aux besoins de la population qui croît au taux de 3,1% par an, les productions des filières céréalières( mil, sorgho, riz, maïs, blé), oléagineux et légumineuses (arachide, niébé, sésame et vandzou), fruits et légumes, racines et tubercules seront augmentées. Le rendement moyen de l'arachide par exemple qui est actuellement de 770 kg/ha sera porté à 1000 kg/ha en 2010. Pour le sésame, l'accroissement des rendements permettra d'atteindre le niveau mondial qui est de 312 kg/ha en 2010. La transformation qui reste encore artisanale, sera développée pour appuyer, outre la valorisation des produits, le processus de conservation et de mise en marché. Le Tchad exploite à peine le 1/ 5 de son potentiel agricole. Le Gouvernement entend au cours de la prochaine décennie, mettre en valeur près de 15 à 20% des terres de culture du pays par :

- L'introduction de la mécanisation et l'intensification des cultures ;
- L'accroissement des intrants agricoles en vue d'une pratique agricole permettant l'augmentation des rendements et la diversification des productions. Cette politique sera basée sur le crédit et la vulgarisation des technologies les plus adaptées.
- La création des routes de desserte et la réduction des coûts de transport et des impositions sur les produits agricoles ;
- La promotion de la protection des végétaux et le renforcement des capacités de prévention et de lutte contre les ennemis des plantes ;
- L'amélioration et la diffusion des variétés et des semences par la vulgarisation et la recherche agronomique ;
- La maîtrise de l'eau dans le cadre de périmètres viabilisés et maîtrisés par les acteurs et de grands aménagements exploités de façon durable et rentable ;
- La promotion des cultures de contre saison ;
- La diversification des cultures de rente ;
- La diversification et l'intégration des activités au niveau de l'exploitation agricole ;

## **b) Restructurer et privatiser la filière coton et la filière sucre**

Dans la perspective d'un accroissement des niveaux de productivité qui demeurent médiocres et d'un ajustement de la filière aux contraintes du marché international, le Gouvernement s'est engagé à mettre en place une stratégie de réforme dans le secteur.

Les objectifs de la stratégie de réformes visent un accroissement des revenus des producteurs et par là, la lutte contre la pauvreté.

Cette accumulation des richesses, s'obtiendra par la mise en place des moyens nécessaires à l'accroissement des rendements qui devraient passer de 550 Kg/hectare actuellement à 900/1200 Kg/ha à l'horizon 2010. Ce qui correspond à un rendement moyen de 500 kg de coton fibre à l'hectare et à un transfert de revenus additionnels de 17 milliards de FCFA par an vers les producteurs.

Mais la réforme nécessite également un assainissement de la filière pour lui permettre de s'ajuster aux fluctuations erratiques des cours du coton sur le marché mondial. Cela passe par un plan d'ajustement de la société COTONTCHAD elle-même qui doit être financièrement restructurée et dopée sur le plan technique par la reprise en main du dispositif d'appui technique jusque là aux mains de l'ONDR.

L'assainissement passe également par le désengagement de l'Etat de cette société. Une gestion privée de la filière, associant industriels et producteurs à travers des mécanismes paritaires permettant un juste partage des revenus du coton est envisagée. Le dossier est actuellement en chantier.

Quant à la filière sucre, le processus de privatisation vient de connaître un aboutissement par le désengagement de l'Etat au courant du premier trimestre de l'an 2000.

### **3.1.1.2 Au niveau de la filière élevage**

Les actions ciblées visent :

#### **a) Relever le ratio tête de bétail/habitant**

L'objectif est de porter le ratio qui est actuellement de 2 contre 1 dans une proportion de 3 contre 1 dans les dix prochaines années. Cela passe par :

- L'amélioration de la vulgarisation, la formation des éleveurs, la gestion de l'eau et des pâturages, ainsi qu'une plus grande lutte contre les maladies des animaux ;
- La rationalisation et la sécurisation de l'élevage extensif, afin d'améliorer la productivité des systèmes d'élevage ;
- L'optimisation des tailles des troupeaux, des charges en bétail et la recherche de la qualité ;
- la sécurisation de la transhumance par une législation appropriée ;
- la mise en valeur des espaces pastoraux à travers la gestion des ressources fourragères et le renforcement des infrastructures hydrauliques ;
- la création des conditions de sécurisation des stocks d'aliments pour le bétail, constituent autant de moyens permettant de parvenir à cet objectif ;

- La diversification des systèmes d'élevage et la promotion des systèmes productifs adaptés aux ressources environnementales, ainsi que le renforcement de l'intégration agriculture/élevage ;
- l'augmentation durable de la production et des revenus des éleveurs à travers un ensemble de mesures touchant notamment la santé (programme national de lutte contre les maladies du bétail, de dépistage systématique et de lutte contre les vecteurs des endémies, et le renforcement des campagnes de vaccination contre les grandes épizooties avec l'appui du Laboratoire de Farcha pour la production des vaccins anti-viraux) et l'hygiène du bétail, la libéralisation des produits vétérinaires, l'organisation des éleveurs en association, le développement de l'hydraulique pastorale et la réforme de la réglementation des exportations.

#### **b) Améliorer les conditions de commercialisation**

L'exportation du bétail et des sous produits de l'élevage doit servir de catalyseur pour l'amélioration de la production en amont en termes fourrager, zootechnique, hydraulique, humain et institutionnel.

A cet égard, l'exportation des bovins sur pied sera encouragée et son niveau passera de 600.000 têtes actuellement à 900.000 têtes en 2010.

La production de la viande qui est actuellement en régression sera développée. Le Tchad doit retrouver ses lettres de noblesse des années 1960 où il était le plus gros exportateur de viande et de bétail de la sous région.

Il en est de même des filières lait et produits laitiers qui seront développées, ainsi que des filières cuirs et peaux qui subiront un premier stade de transformation(wet-blue ou stain) avant d'être exportés.

La production des volailles et porcs qui est encore faiblement développée sera également encouragée et sa commercialisation développée.

#### **3.1.1.3. Dans le domaine des produits et sous produits ligneux**

Pour améliorer les connaissances de base sur le patrimoine forestier et les productions ligneuses de sorte à bâtir une politique de valorisation et de conservation de ces potentialités(380.000km<sup>2</sup> de gommériaies) :

- la production de la gomme arabique en particulier qui est actuellement de 5.000 à 7.000 tonnes/an, sera portée à un niveau double, voire triple au cours de la prochaine décennie, pour faire du Tchad le premier producteur mondial ;
- La lutte contre les feux de brousse, le reboisement avec des espèces améliorées, adaptées et performantes, la promotion et la vulgarisation de la filière, la recherche et la diffusion des espèces forestières et agro-forestières adaptées, seront renforcées.

#### **3.1.1.4. Au niveau des filières pêche et aquaculture**

Une étude générale sur le développement de la pêche au Tchad sera réalisée qui permettra d'avoir une bonne connaissance des problèmes liés à l'introduction des techniques, des installations d'entreposage et de réparation modernes ainsi que l'amélioration de la commercialisation .

Cette étude permettra également d'arriver à une meilleure maîtrise des conditions de renouvellement et de protection des produits de la pêche et de leur exploitation compte tenu des exigences de l'écosystème. Une politique d'assistance aux communautés des pêcheurs sera initiée qui aura notamment pour axe le crédit d'équipement.

Grâce à la mise en place de ces mesures, le niveau de la production sera portée de 100.000 tonnes/an actuellement à 300.000 tonnes/an en 2010.

Enfin, la production de la spiruline qui est estimée entre 80 et 100 tonnes par an sera accrue à l'issue des études de préfaisabilité qui sont en cours d'achèvement.

#### **3.1.2. *Favoriser l'accès aux facteurs de production***

Pour accroître la productivité du travail du rural tchadien dans les sous-secteurs précités, l'accès aux facteurs de production représentés par les équipements agricoles, les semences, les engrais, les produits phytosanitaires, les intrants zootechniques, les produits vétérinaires, les aliments et sous produits agro-industriels pour l'élevage, les plants, les intrants pour la pisciculture et les équipements pour l'aménagement et la gestion de la faune et de l'environnement, est d'une nécessité absolue.

L'accessibilité des facteurs de production, sera un critère essentiel de l'efficacité des services d'appui.

La politique des autorités consistera donc à promouvoir :

- Libéralisation du commerce des intrants agrico-sylvo-pastoraux ;
- Défisicalisation des taxes à l'importation sur les intrants ;
- Subvention pour le rééquipement des exploitants ;
- Crédit rural et promotion de services adaptés en milieu paysan.

#### **3.1.3. *Prévenir et gérer les crises alimentaires***

Les interventions ciblées portent sur :

- Le renforcement des systèmes d'information, notamment, le suivi des paramètres climatiques et des mécanismes d'alerte précoce ;
- La gestion des crises par la diffusion de l'information, la constitution et le renouvellement du stock de sécurité et sa gestion déconcentrée ;
- L'amélioration de la gestion locale des stocks, en créant les banques de céréales et en développant les infrastructures de stockage ;

- La diversification des activités au niveau des unités de production, afin de sécuriser les sources de revenus ;
- La création d'un fonds de solidarité géré de façon paritaire : Etat- population- bailleurs ;
- L'amélioration des échanges internes ;
- Atténuation de la vulnérabilité des zones et groupes à risque par la distribution directe d'aliments et la formation nutritionnelle/amélioration des habitudes alimentaires ;

#### **3.1.4. Soutien à la recherche et à la vulgarisation**

Les services d'appui de recherche et de vulgarisation vont jouer un rôle essentiel dans l'amélioration des techniques et dans leur diffusion. Cela passe par :

##### **a) Au niveau de la recherche**

- La réalisation de la typologie opérationnelle des différents systèmes de production au Tchad et l'évaluation des impacts sur l'environnement et les ressources naturelles ;
- La mise en place d'un dispositif de recherche orienté vers les contraintes des producteurs et le renforcement des liens entre la recherche et la vulgarisation ;
- L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan national de recherche agronomique à moyen terme ;
- La coordination des activités de recherche dans un cadre régional ;
- L'utilisation optimale des ressources disponibles et la valorisation des résultats des recherches agronomiques ;
- Le développement des relations d'impulsion et de collaboration entre la recherche et l'enseignement ;
- La redynamisation de la recherche semencière ;
- La formation des cadres de la recherche ;
- L'organisation et la gestion de la coopération internationale ;
- L'évaluation de l'impact des systèmes existants de production agricole, afin de faire le bilan de leurs effets sur l'environnement et/ou les ressources naturelles ;
- L'organisation des journées « portes – ouvertes » de la recherche agronomique.

##### **b) En matière de vulgarisation**

- La restructuration de l'organe national chargé de la vulgarisation en mettant l'accent sur les actions de facilitation et de conseils ;
- Le redéploiement des dispositifs de vulgarisation et de conseil dans un cadre décentralisé ;
- La promotion d'une émergence de l'exploitant rural vers un statut d'entrepreneur et de partenaire à part entière ;
- L'évaluation de l'impact des systèmes existants de production agricole ;
- L'harmonisation des différentes approches de vulgarisation ;
- Le renforcement de la liaison vulgarisation/services nationaux de protection des végétaux (SNPV).

### **3.2. Emergence des filières compétitives**

Cet objectif est convergent avec celui de diversification des productions examiné plus haut. Les interventions visent :

#### **3.2.1. *Promotion des nouvelles filières***

- La promotion des filières vivrières par la transformation et la valorisation des céréales, racines et tubercules, la filière spiruline et la filière arboriculture fruitière, etc.. ;
- La promotion des filières élevage à cycle court (volailles de ponte, volailles de chair et porcs) et la promotion du petit élevage (lapins, pintades et palmides) ;
- La promotion de l'aquaculture ;
- La poursuite de la promotion des filières gomme arabique et karité et la promotion des filières néré, ziziphus, balanites, anacardium, etc... ;
- La poursuite de la promotion du tourisme de vision et de la chasse sportive avec l'encouragement à la création d'infrastructures touristiques dans les aires protégées et les zones d'intérêt cynégétique et la promotion de la filière gibier et la faune d'intérêt économique.

#### **3.2.2 *Favoriser l'émergence des filières compétitives***

- Echanges sur le plan de logistique et à celui du fonctionnement des marchés ;
- Promotion de nouvelles filières ;
- Valorisation des produits grâce à leur transformation et à leur conditionnement ;
- Promotion des activités en amont et en aval des filières.

#### **3.2.3. *Valoriser les produits par la transformation***

- Accès au financement au moyen de crédits adaptés ;
- Acquisition des équipements grâce à un régime fiscal souple ;
- Accès à l'information et au conseil pour apprécier les opportunités et atteindre les niveaux d'organisation nécessaires ;
- Accès aux technologies les plus adaptées en renforçant les capacités de recherche-développement sur les produits manufacturés ;
- Transformation des produits agricoles et apparentés ;
- Création d'un institut de technologie agro-alimentaire ;
- Promotion d'une politique de qualité en normalisant et en créant une capacité nationale de contrôle ;
- Modernisation du secteur de l'abattage et de la transformation et vulgarisation des techniques de séchage et de fumage de la viande ;
- Amélioration et vulgarisation des méthodes de transformation et de conservation du lait et des produits laitiers ;
- Diffusion des techniques modernes de préparation et de traitement des cuirs et peaux ;
- Amélioration des techniques de transformation et de conservation du poisson(salage, séchage, fumage) ;
- Vulgarisation des techniques modernes de séchage du karité et la promotion des unités de transformation des amandes de karité en produits finis ou semi- finis ;

- Amélioration des techniques de traitement des sous-produits forestiers(gomme arabique, néré, balanites, ziziphus, etc...) ;
- Renforcement du système d'informations sur les marchés et la promotion de la recherche systématique des marchés à l'exportation ;
- Vulgarisation des informations sur l'OMC, afin de familiariser les opérateurs économiques aux nouvelles exigences du commerce mondial .

#### ***3.2.4. Faciliter les échanges sur le plan national et international***

- Libéralisation des circuits de transfert et de commercialisation ;
- Meilleure diffusion et accès facile des opérateurs aux informations sur les prix et les produits ;
- Implication conjointe des opérateurs et de l'Etat pour un renforcement des capacités de transport et un investissement significatif dans le développement des voies de communication.

#### ***3.2.5 Promotion des activités Financières***

Elle s'opérera à travers (4) modes d'intervention :

- Systèmes de proximités(structuration des coopératives d'épargne et de crédit en réseaux de caisses locales pour la gestion de lignes de crédit) ;
- Systèmes de crédit intégrés aux filières qui permettront de renforcer les capacités de négociation des producteurs et d'appuyer leur organisation ;
- Secteur privé bancaire qui sera encouragé pour des interventions en milieu rural ;
- Soutien à l'investissement local à travers les fonds d'initiative locale qui seront créés.

### **3.3. Gérer et valoriser les ressources naturelles**

#### ***3.3.1. Préserver et restaurer les potentiels de production***

Les interventions concernent :

- Défense et restauration des sols, ainsi que aménagement des terroirs et du foncier ;
- Promotion de systèmes productifs adaptés aux ressources environnementales ;
- Protection contre les érosions des berges et des terres, ainsi que reboisement et mises en défens ;
- Intensification des modes d'exploitation des terres à des fins agro-sylvo-pastorales ;
- Valorisation des connaissances locales et traditionnelles de gestion des sols ;
- Promotion de la restauration systématique des ressources biologiques ;
- Réalisation des études pédologiques pour la reconnaissance des capacités et vocation des sols et en établir les cartes ;
- Instauration d'un observatoire de dégradation des ressources naturelles ;
- Incitation de la population à l'utilisation de combustibles de substitution, de la bio-énergie et des énergies renouvelables ;
- Promotion de l'utilisation de foyers améliorés.

### ***3.3.2. Gérer l'espace rural***

- Création des cadres de concertation aux niveaux pertinents pour faciliter l'accès aux ressources et une mise en valeur au bénéfice du groupe ;
- Appui à l'organisation des différents acteurs et la responsabilisation des communautés locales ;
- Mise en place de système de gestion des parcours et des pâturages et, prévention des conflits agriculteurs-éleveurs ;
- Mise en place d'une gestion équilibrée des terroirs villageois et d'une intensification des modes d'exploitation ;
- Développement des aménagements hydro-agricoles sur la base de critères appropriés ;
- Développement des aménagements forestiers ;
- Systématisation de l'éducation environnementale qui doit être intégrée dans les programmes de formation rurale.

### **3.3.3 Développer une approche foncière et favoriser la concertation entre usagers**

- Amélioration des données de référence, notamment à travers un renforcement de l'observatoire du foncier ;
- Mise en place d'un code foncier sur une base consensuelle.

### ***3.3.4. Aménager et équiper l'espace rural***

Les interventions seront principalement centrées sur la maîtrise de l'eau. A savoir :

- Augmentation des surfaces irriguées à travers la création et la réhabilitation d'aménagements ;
- Matérialisation des pistes à bétail et des couloirs de transhumance ;
- Renforcement du réseau existant de stations de surveillance du climat ;
- Extension de l'équipement en latrines et organisation des circuits de ramassage et de gestion des déchets.

### ***3.3.5. Gérer localement les aménagements, les équipements et les ressources en eau***

#### **a) Dans le domaine de l'hydraulique villageoise**

- Promotion des technologies appropriées moins coûteuses et facile d'entretien ;
- Promotion de la gestion des points d'eau par les populations ;
- Renforcement des capacités locales de gestion et d'entretien des ouvrages et aménagements ;
- Participation effective des populations aux coûts des ouvrages ;
- Responsabilisation des usagers dans la gestion et l'entretien des périmètres et points d'eau ;
- Elaboration et adoption d'un cadre législatif et réglementaire du domaine de l'eau et du foncier ;
- Clarification des prérogatives et des champs de compétence des institutions impliquées dans la gestion des ressources hydrauliques.



**b) Au niveau de l'hydraulique pastorale**

- Reconnaissance des nappes profondes des zones pastorales ;
- Elaboration d'un schéma directeur de l'eau dans la zone des pâturages ;
- Actualisation des données agrostologiques des zones pastorales et en assurer le suivi ;
- Clarification des prérogatives des institutions impliquées dans la gestion des ressources hydrauliques pastorales ;
- Réhabilitation des forages pastoraux, du ranch de Ouadi Rimé et ceux des principaux axes de transhumance ;
- Participation des bénéficiaires à la gestion et aux coûts des points d'eau par des modes appropriés, y compris le mode paritaire.

**c) Dans le domaine de l'hydraulique agricole**

- Création de petits périmètres alimentés par les eaux souterraines ;
- Réhabilitation des casiers A et C, ainsi que les périmètres de Satégui Deressia ;
- Elaboration des normes et des paramètres d'aménagements et d'équipements hydro-agricoles propres au contexte tchadien ;
- Redéfinition des programmes de formation de l'Ecole Nationale des Travaux Publics(ENTP) pour réadapter la formation des cadres en génie rural ;
- Formation des producteurs des périmètres irrigués pour une meilleure exploitation et gestion des périmètres aménagés ;
- Développement et valorisation de l'expertise nationale en matière de génie rural.

**3.3.6. Lutte contre la désertification et la réhabilitation des terres dégradées**

- Lutte contre les feux de brousse et mise en place d'un système de suivi systématique ;
- Reboisement avec des espèces améliorées, adaptées et performantes ;
- Développement de programmes locaux de protection de l'environnement et de lutte contre la désertification et la réhabilitation des terres dégradées ;
- Gestion des terroirs et protection des massifs forestiers ;
- Lutte contre l'ensablement et l'avancée des dunes du Lac-Tchad ;
- Etablissement des contrats de gestion des parcours et des points d'eau.

**3.3.7. Gérer et mettre en valeur la faune et la biodiversité**

- Réhabilitation et aménagement des aires protégés ;
- Participation des population locales à la gestion des aires protégés ;
- Protection des espèces en voie de disparition ou d'importance internationale endémiques ;
- Gestion des ressources en conformité avec la stratégie nationale et le plan d'action en matière de bio-diversité biologique(SNPA-DB).

**3.3.8. Gérer les ressources halieutiques**

- Valorisation des ressources de la pêche par la transformation, la conservation et l'utilisation rationnelle des produits ;

- Participation active des femmes dans les pêcheries ;
- Promotion des groupements de professionnels de la pêche et modernisation des techniques de pêche et de conservation des produits ;
- Mise en place d'un dispositif d'évaluation et de suivi des ressources halieutiques en vue d'une gestion durable.

### ***3.3.9. Protéger la couche d'ozone/changement de climat***

- Campagne d'information et de sensibilisation du public, des industriels et décideurs ;
- Organisation des journées de protection de la couche d'ozone ;
- Intégrer les activités du secteur froid dans le secteur formel et contrôler les importations des substances anti-ozone ;
- Mettre en place un dispositif de suivi des changements climatiques en liaison avec le Système d'Alerte Précoce.

## ***3.4. Promouvoir le monde rural***

### ***3.4.1. Restructurer le milieu rural***

- Emergence d'organisations professionnelles, notamment féminines représentatives et viables économiquement ;
- Promotion de structures fédératives sur des bases représentatives ;
- Mise en place d'une fiscalité incitative ;
- Mise en place d'un fonds de garantie privé pour les PMI/PME en milieu rural ;
- Amélioration de la communication entre les organisations paysannes ;
- Amélioration de l'environnement réglementaire et législatif des organisations et associations paysannes ;
- Amélioration de la gestion des données de base ;
- Renforcement des capacités opérationnelles des centres de formation et des capacités institutionnelles des différents partenaires du secteur.

### ***3.4.2. Transférer les responsabilités aux organisations paysannes***

- Implication des organisations professionnelles rurales(OPR) dans la gestion et la logistique des approvisionnements en facteurs de production et la commercialisation des produits ;
- Responsabilisation progressive des OPR dans la prise en charge des action d'animation, de conseil et de vulgarisation ;
- Représentation des organisations rurales dans les instances de coordination régionale et dans les comités de pilotage des programmes et projets ;
- Participation des OPR à la définition des politiques nationales et dans le suivi de leur mise en œuvre.

### **3.5. Améliorer l'efficacité des interventions publiques**

#### ***3.5.1. Recentrer les fonctions de l'Etat***

- Renforcement des capacités de conception et de suivi des stratégies et interventions ;
- Renforcement de la fonction de maîtrise d'ouvrage au niveau des départements ministériels concernés ;
- Amélioration significative de la gestion de l'information à travers la mise en place de systèmes d'information géographiques dans les services centraux et déconcentrés ;
- Actualisation des données de référence sur le secteur rural ;
- Désengagement progressif de l'Etat des secteurs productifs à travers la restructuration des offices et structures sous tutelle et, transfert de fonctions au secteur privé.

#### ***3.5.2. Soutenir l'efficacité du rôle de l'Etat***

- Promouvoir la recherche du consensus autour du développement rural comme mode privilégié pour combattre la pauvreté en milieu rural dans un cadre de concertation et de coordination ;
- Appliquer les dispositions de la constitution relatives à la décentralisation ;
- Renforcement de la sécurité et de la paix en milieu rural ;
- Renforcement et moralisation de la justice en milieu rural ;
- Elaboration et vulgarisation du code de la famille en tenant compte de la situation spécifique de la femme et de l'enfant en milieu rural ;
- Institution d'un code de déontologie en matière de gestion des ressources publiques destinées au monde rural.

#### ***3.5.3. Favoriser une nouvelle organisation des services***

- Déconcentration et structuration des délégations régionales ;
- Répartition opérationnelle des tâches entre les services centraux et les échelons déconcentrés ;
- Responsabilisation du niveau local par la création de cadres de concertation régionaux ;
- Décentralisation par un transfert progressif de la gestion et de la décision à l'échelon local ;
- Amélioration de la gestion des ressources humaines par la mise en place des outils de gestion nécessaires et instauration d'une véritable programmation de l'évolution des personnels.

#### ***3.5.4. Concevoir les interventions dans un cadre coordonné et concerté***

- Régionalisation des interventions et ancrage institutionnel au niveau local ;
- Redynamisation des cadres de concertation à tous les niveaux ;
- Mise en cohérence des projets au niveau régional et national en privilégiant l'approche programme.

### **3.6. Renforcer les infrastructures rurales de base (IRB)**

- Construction d'un réseau de routes et pistes rurales et participation des intéressés à leur entretien ;
- Désenclaver les zones rurales par l'organisation d'un système de transport aérien adapté ;
- Vulgariser la radio rurale au moyen de systèmes FM pour la rapprocher des populations ;
- Encourager le développement de la presse écrite en milieu rural ;
- Développer les services postaux et le téléphone en milieu rural ;
- Assurer et garantir aux populations rurales, les femmes et les enfants en particulier, un accès soutenu aux services de base de qualité en matière de santé et d'assainissement.

## **4. Résultats attendus**

L'ensemble des mesures prévues pour accroître de façon durable le volume de production dans un environnement préservé et dans un cadre marqué par le renforcement des capacités du secteur rural, permettra de réaliser au niveau du secteur rural, un taux de croissance annuel moyen de la valeur ajoutée de 6,7% sur la décennie 2001-2010.

La production agricole verra sa part augmentée de 7,5%, contre une moyenne de 3,2% au cours de la décennie passée. Le taux de croissance de la production animale, atteindra 6,7% et celui du sous secteur sylviculture/pêche, 5,8% en moyenne par an au cours de la période sous revue.

## **B. Le Secteur Industriel**

### **1. Objectif global**

La stratégie de développement industrielle s'inscrit dans le cadre de la politique globale du Gouvernement qui vise le renforcement de la base économique par la transformation et la valorisation des potentialités du pays. Pour atteindre cet objectif, les autorités s'engagent à mettre en œuvre la stratégie suivante :

### **2. Objectifs stratégiques et opérationnels**

- Mettre en état de fonctionnement, entretenir et moderniser les unités de production existantes ;
- valoriser le potentiel de production, compte tenu des avantages comparatifs dynamiques, des potentialités disponibles et des perspectives de développement sur les marchés intérieur et extérieur ;
- diversifier la base de production ;
- Renforcer les capacités d'acquisition et d'adaptation des technologies ;
- Développer les structures d'assistance technique et les systèmes d'information industrielle et commerciale pour soutenir les opérateurs économiques, notamment en liaison avec la Chambre de commerce ;
- Dynamiser les structures du Ministère de l'industrie en concentrant l'activité des services sur leur mission d'orientation, de suivi et d'évaluation du secteur ;

- Engager des études en vue de la création de zones industrielles et artisanales ;
- Mettre en place un système de normalisation et de contrôle de qualité des produits ;
- explorer les possibilités de développement des industries de matériaux réfractaires (briques, céramiques, énergies du gaz de l'exploitation pétrolière, cimenterie, etc...) ;
- Mettre sur pieds un mécanisme de financement de type fonds d'aide au développement des PME/PMI ;
- Favoriser l'éclosion de l'esprit d'entreprise par le développement d'un enseignement technique et professionnel ;
- Favoriser la promotion des industries de transformation des produits locaux ;
- Mettre en place un système de gestion stratégique du développement industriel permettant d'améliorer les niveaux de productivité et de compétitivité de l'industrie et de stimuler le dynamisme et les performances industrielles ;
- Réactualiser le programme de la décennie du développement industriel de l'Afrique et le cadre de base du schéma directeur d'industrialisation, tout en tenant compte du nouveau contexte économique lié à la globalisation et à la libéralisation de l'économie mondiale, ainsi qu' aux accords de l'OMC et à l'intégration sous régionale ;
- Réactualiser l'étude de préfaisabilité du projet cimenterie ;
- Favoriser une meilleure intégration des femmes dans le développement industriel, notamment par la formation technique professionnelle et la mise en œuvre de projets spécifiques ;
- Intégrer dans les projets d'investissement industriels, les études d'impact environnemental et favoriser l'utilisation de technologies peu polluantes ;
- Etablir un bilan des capacités d'industrialisation du Tchad pour mettre l'accent sur le développement des branches qui exercent le maximum d'effets d'induction au sein de l'économie. A cet égard, l'importance accordée à l'agriculture considérée comme vecteur privilégié du développement et la nécessaire priorité de la sécurité alimentaire, ne sauraient être interprétées comme une exclusive. Le Gouvernement va innover la société rurale tchadienne de réseaux de soutien au développement, en promouvant une industrialisation modeste qui répond aux nécessités d'un marché intérieur, une petite agro-industrie qui prend appui sur les besoins immédiats des paysans et qui fera naître progressivement un tissu industriel réellement inséré, immergé dans la société.

### **3. Résultats escomptés**

- Industries réhabilitées et créées ;
- Importations coûteuses en devises économisées;
- Acquisition par la main d'œuvre de ses premières qualifications industrielles sur le terrain;
- Développement des technologies intermédiaires adaptées par l'introduction et la promotion de technologies de type artisanales susceptibles de mieux valoriser les productions céréalières, oléagineuses, fruitières et légumineuses, ainsi que les productions animales, ainsi que par la création d'industries de transformation plus élaborées visant à la confection de produits finis de type plats cuisinés ;
- Emergence d'une classe d'hommes d'affaires capables de promouvoir et d'encadrer le développement, car la croissance pour se propager, se diffuser, s'enraciner dans la durée, a besoin de cette race d'hommes d'affaires qui entreprennent de produire à leur compte, à leur profit, à leur risque des biens et des services aptes à satisfaire les besoins humains solvables. S'agissant de solvabilité, les marchés régionaux et sous régionaux devraient jouer un rôle majeur, dans la mesure où ils constituent une solution aux problèmes dus à

l'étroitesse du marché intérieur et à la faiblesse du revenu par habitant. Les marchés régionaux et sous régionaux peuvent également servir de catalyseur à la diversification économique et constituent des opportunités pour réaliser la complémentarité régionale des productions.;

- Renforcement de la compétitivité des entreprises locales, notamment en améliorant la qualité, la présentation, la transformation, la commercialisation et la distribution de la production nationale ;
- Mesures juridiques et fiscales appropriées pour encourager les investissements étrangers directs ;
- Matières premières locales valorisées, notamment par l'accroissement du taux de transformation ;
- Part de l'industrie dans le PIB augmentée ;
- Pauvreté réduite et pouvoir d'achat accru ;
- Soutien à la politique de partenariat avec les entreprises étrangères, afin de permettre le transfert de technologies et une plus grande ouverture à l'accès aux marchés extérieurs.

## **C. Le Secteur des Transports**

### **1. Objectif global**

Dans le cadre de la politique de renforcement de la base économique et de réduction de la pauvreté, les objectifs majeurs du Gouvernement dans le secteur des transports pour la prochaine décennie sont :

- le désenclavement intérieur et extérieur du pays ;
- la réduction des coûts de transport ;
- la conservation d'une accessibilité minimum à l'ensemble des régions du pays, en particulier en saison des pluies ;
- l'obtention d'un linéaire suffisant de routes praticables toute l'année et permettant de relier les principales villes du pays ;
- la poursuite du processus de libéralisation du secteur et de modernisation de l'administration ;
- le soutien aux populations pour le développement et l'entretien des infrastructures rurales de transport et des modes de transport locaux.

Pour réaliser ces objectifs, le Gouvernement entend prendre les mesures suivantes :

### **2. Objectifs stratégiques**

- développement de la qualité du réseau routier ;
- extension à 6200 km de ce réseau, dont l'entretien sera placé sous la responsabilité du Gouvernement ;
- poursuite de la privatisation de l'exécution de cet entretien ;
- mobilisation et affectation de ressources financières adéquates pour l'entretien routier ;
- participation des usagers à l'administration des fonds de l'entretien routier ;
- création d'une agence autonome pour la gestion des travaux d'entretien routier en 2001 ;
- mise en œuvre d'une politique ferme de sécurité routière ;
- aide financière et technique aux projets locaux d'entretien des pistes rurales et de développement des transport en milieux rural ;

- poursuite d'une politique d'importation totalement libre du carburant et, développement d'une politique plus souple de fixation des prix ;
- mise à niveau des principales infrastructures aéroportuaires ;
- amélioration de la sécurité pour les petits aérodromes ;
- liquidation de la société Air-Tchad ;
- appui à la création d'une nouvelle société nationale de transport aérien ;
- mise en concession de la gestion des principaux aérodromes en 2005 ;
- développement des transports sur le Lac-Tchad ;
- suivi et analyse des conditions d'exploitation des transports intérieurs et extérieurs ;
- poursuite d'une politique de protection de l'environnement ;
- renforcement des capacités institutionnelles du secteur.

**En ce qui concerne la politique de gestion des corridors de désenclavement**, la stratégie se concentrera sur les axes suivants :

- création de plusieurs voies de désenclavement pour éviter la dépendance vis à vis d'un seul pays de transit. Le programme d'aménagement routier intègre cette préoccupation, car il propose le bitumage complet des axes Ndjamenas-Moundou-frontière Cameroun(Bolarabou) ; Ndjamenas-Bol- Guigmi et, Ndjamenas- frontière du Soudan ;
- renforcement des bonnes relations avec le Cameroun et négociation de meilleures conditions de transport et de transbordement et élimination de faux frais sur cet itinéraire ;
- renforcement de la coopération avec le Nigeria de manière à éliminer ou réduire les difficultés qui se posent au port de Lagos et au Nord Nigeria. Il s'agit d'accroître la part de transit par ce pays qui, bien que coûtant 10% plus cher que le passage par le Cameroun, est parfois plus avantageux en termes de durée des expéditions, d'opportunité de développement pour les riches régions du Nord-Ouest du Pays ;
- maintien et renforcement des bonnes relations économiques et politiques avec les autres pays de transit potentiels tels que la Libye et le Soudan ;
- développer les possibilités de transit à travers le Benin, Togo, l'Algérie, le Niger, la Côte d'Ivoire, la République Centrafricaine et le Congo.

### **3. Stratégie d'intervention**

Le plan d'action pour le secteur des transports portent sur :

- La réhabilitation routière ;
- L'entretien routier ;
- La recherche routière ;
- L'amélioration des transports en milieu rural ;
- L'industrie du transport routier ;
- La sécurité routière ;
- La gestion des corridors de désenclavement ;
- Le transport aérien ;
- La mise en œuvre et le suivi ;
- La gestion des ressources humaines ;
- L'environnement ;
- Le développement des transports sur le lac-Tchad.

#### **4. Résultats attendus**

- Principaux centres de consommation du pays reliés(N'Djamena-Moundou-Sarh-Abéché) ;
- Revêtement de 2600km du réseau permanent ;
- Agence autonome d'entretien routier mis en place ;
- Réhabilitation et entretien de 3500 km de réseaux de pistes d'intérêts régional et local ;
- Conseil supérieur des transports mis en place ;
- Réglementation des transports en milieu rural améliorée ;
- Transports en milieu rural développés ;
- Transports terrestres et aériens libéralisés ;
- Etudes de faisabilité pour identifier les mesures d'appui au transport fluvial et lacustre ;
- Capacités institutionnelles renforcées.

#### **D. Le secteur des Postes et Télécommunications**

L'objectif de la politique du Gouvernement en matière des postes et télécommunications vise à mettre en place une organisation sectorielle propre à favoriser une évolution accélérée de l'offre des services de communication, afin de servir les besoins de l'économie et de la société. Cela passe par :

- La satisfaction rapide de la demande solvable ;
- Le développement des moyens d'accès à la communication et à l'information ;
- La mobilisation des ressources disponibles.

Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement par deux lois n° 008 et n° 009/PR/98 du 17 Août 1998, a :

- Modifié l'environnement légal et réglementaire du secteur par la création d'une part deux sociétés, la Société Tchadienne des Postes et de l'Epargne (STPE) et la Société des Télécommunications du Tchad (SOTEL TCHAD), et l'Office Tchadien de Régulation des Télécommunications (OTRT), et d'autre part d'une unité de gestion du projet d'appui à la réforme du secteur des postes et télécommunication(UGP) au sein du Ministère par Arrêté n°001/MPT/DG/00 du 09 février 2000.
- Attribué une licence d'établissement et d'exploitation du réseau radio électrique de téléphonie mobile à MSI Cellular Investments en Octobre 1999(Celtel Tchad) et l'ouverture d'une téléphonie mobile par la Sotel Tchad en partenariat avec ORASCOM(Mobil Tchad/Libertis) ;
- Entrepris de former les cadres du Ministère des Postes et Télécommunications ;
- Elaborer et mis en œuvre une stratégie de développement d'accès à la communication et à l'information(Projet pilote de téléphonie rurale) ;
- Prépare la privatisation de Sotel Tchad.

#### **1. Dans le sous secteur des postes**

##### **1.1. Objectif global**

L'objectif recherché vise à :

- Accorder une plus grande autonomie aux services postaux et financiers ;



- Augmenter la fiabilité et la rapidité des prestations dans le secteur courrier et des services postaux ;
- Garantir les intérêts des clients ainsi que le respect du secret des correspondances ;
- Développer l'activité postale par la création des services nouveaux et consolider les infrastructures actuelles ;
- Desservir toute l'étendue du territoire à des prix raisonnables ;
- Offrir un service de qualité à l'ensemble de la population tchadienne.

### **1.2. Objectifs stratégiques et opérationnels**

- Réhabilitation des bureaux de poste de goz-beida, Massakory et Melfi ;
- Construction de 7 nouveaux bureaux de poste( Aboudeia, Am-dam, Bardaï, Bousso, Goré, Maro et Massenya) ;
- Ouverture de 50 nouveaux points poste ;
- Création de 5 axes de transport postal dont chacun inclura des points de collecte témoin ;
- Acquisition des moyens de transport, d'équipements et matériels de franchise du courrier(balances, machines à affranchir, tampons, etc...);
- Augmentation du nombre des boîtes postales et des boîtes à lettre ;
- Recrutement d'une expertise ;
- Développement des services financiers et création d'une filiale de la STPE qui recevra l'épargne et les transferts d'argent;
- Formulation des accords de partenariat avec les banques pour les dépôts d'épargne ;
- Liquidation du passif hérité par la STPE lors de la séparation des activités de l'ONPT qui totalise 3.240.000.000 de FCFA.

### **1.3. Résultats attendus**

- Amélioration des délais de livraison, de la fiabilité et de l'efficacité du réseau ;
- Augmentation du taux d'accès au réseau postal ;
- Amélioration de la qualité des services ;
- Renforcement des capacités institutionnelles de la STPE ;
- Amélioration de l'accès aux services financiers et de la mobilisation de l'épargne nationale spécialement dans le milieu rural ;
- Augmentation des revenus de la STPE.

## **2. Au niveau du sous secteur des télécommunications**

### **2.1. Objectif global**

En matière des télécommunications l'objectif vise :

- Promouvoir le développement des télécommunications sur l'ensemble du territoire national, notamment dans les zones rurales ;
- Assurer une concurrence effective et loyale entre les différents opérateurs des activités des télécommunications dans l'intérêt des usagers ;
- Déterminer les modalités d'installation et d'exploitation de l'ensemble des activités des télécommunications sur le territoire national ;

- Veiller à ce que les activités des télécommunications soient réglementées de manière efficace, transparente et impartiale.

## **2.2. Objectifs stratégiques et opérationnels**

### ***2.2.1. Au niveau de l'OTRT***

- Mise en place effective de l'OTRT ;
- Formation et assistance technique ;
- Renforcement du système de gestion et surveillance des fréquences.

### ***2.2.2. Au niveau de la Sotel Tchad***

#### **2.2.2.1. Au niveau du projet commutation**

- Augmentation le nombre de lignes principales de 6.946 à 14.000 à N'DJAMENA et de 1.471 à 6000 lignes à l'intérieur du pays ;
- Extension du centre numérique d'abonnés à NDJAMENA, assurant également les fonctions de transit national et international avec ses unités de raccordements d'abonnés distants ;
- Extension des centres numériques d'abonnés à autonomie d'acheminement(CAA) de Moundou, Sarh et Abêché ;
- Création de l'URAD à Ati ;
- Création d'un CAA à Doba/Komé(zone pétrolière) ;
- Création de 8 URAD à Mao, Massakory, Doba, Koumra, Lai, Bol, Kélo, Pala et Goz Beida ;
- Construction de nouveaux bâtiments pour les nouveaux cites.

#### **2.2.2.2. Projet de réseaux locaux**

- Extension et modernisation des réseaux locaux ;
- Renforcement de la capacité des réseaux locaux à 26.000 paires ;
- Desserte de tous les chefs lieux de préfecture et de 5 chefs lieux de sous-préfecture par le système de modularité à base 10.

#### **2.2.2.3. Projet de transmission et de téléphonie rurale**

- Réalisation de liaison hertzienne numérique entre N'Djamena-Bongor-Moundou-Doba-Sarh ;
- Numérisation du réseau SAOSAT ;
- Réalisation de dessertes rurales de type FH/AMRT et réseau par satellite(VSAT) et la participation de SOTELCHAD au réseau mobile cellulaire ;
- Numérisation de la liaison FH Kousseri - N'Djamena ;
- Réalisation d'une liaison en fibre optique le long du pipe-line Tchad - Cameroun.

#### 2.2.2.4. Projet de formation et assistance technique

- Relance des activités de formation à l'école nationale des télécommunications ;
- Actualisation du plan directeur de développement des télécommunications ;
- Etude de l'ingénierie des fréquences ;
- Etude de tarification des télécommunications ;
- Informatisation ;
- Elaboration du plan de développement des ressources humaines de la Sotel Tchad ;
- Implantation des centres activités communautaires.

### 2.3 Résultats attendus

- Baisse des coûts et amélioration de la qualité des services ;
- Atteindre les objectifs du plan directeur des télécommunications ;
- Elever le taux de croissance annuel de la demande de 7,4% à 18,7% ;
- Accroître le nombre de lignes en service de 8.418 à 20.000 ;
- Diminuer la demande en instance de 3.583 à 2.000 ;
- Elever la densité téléphonique actuelle de 0,12% à 0,25% (Moitié de la valeur actuelle de la densité téléphonique de l'ensemble de l'Afrique sub-saharienne ;
- Réduire les coûts de formation de l'ENT ;
- Accroître l'efficacité et la compétitivité sur le plan national et international des télécommunications ;
- Elargir la gamme des services offerts par les nouvelles technologies
- Desservir les zones rurales par voies satellitaire (VSAT), par faisceaux hertziens (AMRT) ;
- Implanter les centres d'activités communautaires ;
- Créer des stations FM à Ati, Mongo, Amtiman, Biltine, Oumhadjer, Bongor, Koumra et Kélo.

## E. Le Secteur de l'Habitat et de l'Urbanisme

### 1. Objectif global

Dans le cadre général de la politique de développement durable du pays et de réduction de la pauvreté, le Gouvernement tchadien a fixé comme objectif global de la stratégie de l'urbanisme et de l'habitat, l'amélioration des conditions de vie des populations urbaines, et plus particulièrement, les groupes vulnérables, en leur donnant un terrain où s'installer, un toit, l'accès aux utilités publiques.

### 2. Objectifs stratégiques

Cet objectif sera atteint suivant les axes stratégiques ci-après :

- Réorganisation du secteur du logement ;
- Amélioration du parc immobilier existant ;

- Création d'un environnement propice à la mobilisation des ressources financières pour satisfaire les besoins en logement. Cela se traduira par la création d'un fonds de promotion de l'habitat(FPH) ;
- Extension de l'intervention du FPH au financement de logement en le transformant à terme en une banque de l'habitat orientée vers la collecte de l'épargne et l'octroi de crédits aux promoteurs immobiliers pour des opérations d'habitat ;
- Mobilisation des ressources nouvelles pour financer le logement à travers des produits comme l'épargne logement, etc... ;
- Mise en place un Fonds de Garantie des Crédits Logement en accord avec la BEAC ;
- encourager avec le concours des ONG, la création des coopératives de construction de logements ;
- Recherche à l'extérieur des ressources longues à des conditions concessionnelles pour le financement de l'habitat social ;
- Adhésion aux institutions comme le Fonds Africain pour l'Habitat et Shelter Afrique, afin de bénéficier de leur appui financier ;
- Création d'un Fonds de bonification d'intérêts pour le rendre le crédit au logement bon marché pour les pauvres ;
- promotion du réseau des Coopératives d'Epargnes et de Crédits (COOPEC) pour initier des crédits logement à taux réduits.
- Création d'un Fonds d'Entretien Communal (FEC) chargé du financement de l'entretien des équipements ;
- Renforcement de la base économique des villes ;
- Structuration et maîtrise du développement urbain, notamment par la création et la réhabilitation d'infrastructures et d'équipements socio-collectifs, la planification et la préparation de terrains à urbaniser ;
- Mise en place d'outils de gestion urbaine ;
- Mise en œuvre d'une stratégie nationale du logement(SNL) ;
- Mise en place d'un cadre législatif et réglementaire de l'urbanisme et de la construction(CALRUC) ;
- Mise en place d'un code de l'urbanisme et de construction ;
- Mise en place des plans urbains de référence(PUR) dans toutes les villes du Tchad ;
- Mise en place de l'observatoire de l'habitat et du développement urbain(OHDU) ;
- Création d'un centre de recherche et de promotion des matériaux et techniques de construction(CREPROM) ;
- Mise en place d'une commission de suivi du marché de l'habitat locatif(CSMAHL).

### **3. Objectifs opérationnels**

#### **3.1 En matière d'urbanisme.**

- la concentration des investissements dans les villes à plus fort potentiel économique ;
- le financement en priorité des infrastructures fondamentales. L'accent sera mis sur l'aménagement des zones industrielles viabilisées, pour permettre l'installation à moindre coût des opérateurs économiques. Le coût des opérations de génie civil qui comprend le coût des terrains et d'aménagement des terrains, le coût de construction(fondation, bâtiment, puits, conduits d'eau et raccordement au réseau d'électricité, de téléphone, évacuation des eaux usées, réservoirs, clôture routes et chemin, logement du personnel), représente au Tchad en moyenne, 45 à 50% du coût total des investissements. Cette situation tient à la fois à l'absence d'une zone industrielle aménagée et viabilisée et à

l'inexistence d'industries locales de production de matériaux de construction qui sont importés à des coûts prohibitifs ;

- l'amélioration des conditions de vie dans les quartiers déshérités( création de centres de soins, écoles, etc... ) ;
- la création d'emploi ;
- la délégation de responsabilité par l'Etat et les collectivités locales ;
- l'amélioration du système de gestion des municipalités pour favoriser l'accroissement de leurs ressources financières ;
- la promotion de la politique participative, afin d'impliquer la population dans le développement.

### **3.2. Dans le domaine du Logement**

Les mesures doivent contribuer à :

- améliorer quantitativement et qualitativement le parc immobilier national ;
- mobiliser et allouer judicieusement les ressources aux opérations de logements sociaux ;
- créer dans le secteur, un cadre d'intervention accès sur une approche de facilitation ;
- coordonner les interventions des acteurs publics, privés, formels et informels, associatifs, etc... ;
- mettre en cohérence permanente les politiques macro-économiques avec les options du secteur logement. Pour atteindre ces objectifs, les autorités entendent :
- réorganiser le secteur du logement, améliorer le parc immobilier existant et créer un environnement propice à la mobilisation des ressources financières pour satisfaire les besoins en logement ;
- renforcer la base économique des villes, structurer et maîtriser le développement urbain, notamment par la création et la réhabilitation d'infrastructures et d'équipement socio-collectifs, la planification et la préparation de terrains à urbaniser. Enfin, mettre en place des outils de gestion urbaine.

## **4. Résultats attendus**

### **4.1. Sur le plan du logement**

- Parcelles assainies aménagées. 7000 parcelles créées par an;
- Anciens quartiers restaurés. 3000 parcelles de l'habitat traditionnel restructurées;
- Nouveaux logements construits. 5000 logements construits par an;
- Logements anciens rénovés. 3000 concessions rénovées;
- Programme pilote de la stratégie nationale du logement(SNL) élaboré. 700 parcelles assainies et 100 logements à N'Djamena, Restructuration de 50 à 60 hectares de quartiers anciens à Abéché, 50 à 60 logements construits à la SONASUT à Sarh ;
- Capacités des institutions renforcées;
- Institutions de la SNL mises en place;
- Adhésion à Shelter Afrique et au Fonds Africain pour l'Habitat.

#### **4.2. Au niveau de l'urbanisme**

- Infrastructures et équipements socio-collectifs et marchands créés réhabilités;
- Canaux de dégorgement aménagés ;
- Les outils de gestion mis en place et les terrains à urbaniser préparés ;
- La voirie améliorée ;
- Le drainage amélioré ;
- L'eau potable disponible ;
- L'entretien des ouvrages renforcé.

#### **F. Le Secteur du Pétrole**

Le développement des ressources pétrolières constitue une réelle opportunité de développement économique et sociale du Tchad qui pourra, grâce aux importantes ressources qui en résulteront, permettre d'engager d'importants investissements nécessaires à la réduction de la pauvreté.

En effet, ce projet d'un coût de 3,7 milliards de US \$ auxquels il faut ajouter près de 64 millions de US\$ pour la tranche SEDIGUI, comporte deux volets :

**1. Le développement du champ pétrolier de SEDIGUI** au Nord du Lac Tchad et la construction d'un oléoduc le reliant à une raffinerie de capacité 3000/5000 baril/jour à construire à Ndjamena. La production de ce champ aux potentialités modestes, mais de très bonne qualité, est destinée, après raffinage, à la satisfaction des besoins nationaux en produits pétroliers, notamment pour la production d'énergie électrique. Les autorités comptent ainsi réaliser des économies de devises sur les importations d'hydrocarbures et aboutir à une baisse sensible du prix de l'électricité qui est hors de portée. Cette raffinerie est prévue pour être fonctionnelle avant la fin de l'année 2001.

**2. Le développement du bassin pétrolier de Doba**, situé dans le Sud du pays à près de 485 km de Ndjamena. Ce projet exploitera les trois gisements de Doba qui sont estimés à 900 millions de barils. Cela nécessitera le forage d'environ 300 puits de pétrole qui sera destiné exclusivement à l'exportation au moyen d'un oléoduc de 1.100 km qui aboutira à un terminal marin situé à Kribi, sur la côte camerounaise. La date de démarrage du projet est prévue en l'an 2004.

Le développement de ces activités pétrolières, outre le fait qu'il va contribuer à une plus grande diversification de l'économie du pays, aura un impact important sur les autres branches économiques. Au nombre de ces effets bénéfiques, il y a :

- Les valeurs additionnelles résultant du secteur de la construction et, à plus long terme, des secteurs des biens d'équipement et de l'énergie ainsi que des services ;
- Les emplois non qualifiés créés pendant les trois ans et demi de la phase de construction du pipe-line, ainsi que les 500 à 600 emplois permanents liés à l'exploitation du champ pétrolier ;
- La réduction sensible du coût de l'énergie commerciale en liaison avec la construction de la mini- raffinerie ;

- Sur la base d'une durée de vie de 25 à 30 ans et d'un prix du baril à 15 US \$, on évalue les recettes supplémentaires pour le budget de l'Etat, à 2,74 milliards de US \$, soit des rentrées annuelles de quelque 100 à 120 millions de US \$ qui pourront être consacrés aux investissements productifs et aux programmes d'action publique concourant à la lutte contre la pauvreté.

L'exploitation des ressources pétrolières au Tchad, constitue donc une véritable opportunité de développement qui va concourir à équilibrer la situation budgétaire et jeter les bases d'une politique de développement durable . Mais, l'expérience montre qu'il est difficile de maîtriser l'inflation, maintenir la compétitivité internationale des activités économiques, en particulier rurales, et déployer les ressources pétrolières de manière efficace, d'où le projet de gestion de l'économie à l'ère pétrolière.

### **G. Le secteur énergétique**

L'énergie est à l'industrie ce que l'oxygène est à l'organisme humain. D'où l'importance capitale de l'énergie et l'intérêt de la produire en quantité suffisante et au coût le plus bas possible. Malheureusement, l'offre d'énergie électrique est basée uniquement sur la production à partir des centrales thermiques fonctionnant au gasoil et le kwh produit coûte plus cher que partout ailleurs en Afrique. A Ndjamena, le kwh, est facturé 200 FCFA, contre 63 FCFA au Cameroun, 77 FCFA en République Centrafricaine, 52 FCFA au Congo Brazzaville et près de 20 FCFA au Nigeria.

De tels coûts à l'évidence, contribuent au renchérissement des prix industriels qui, bien que variables selon les secteurs, menacent la position concurrentielle des entreprises locales sur les plans sous régional, régional et international. Le cas de faillite de la société textile du Tchad, illustre bien cette situation qui constitue un grand handicap pour les secteurs de développement au Tchad.

Conscient que l'édification d'une économie moderne passe par la mise en valeur du potentiel énergétique et la maîtrise des coûts de l'énergie électrique, le Gouvernement s'est engagé à réaliser un programme décennal dans le secteur énergétique.

Outre la mise en exploitation du gisement pétrolier de SEDIGUI et la construction d'une mini- raffinerie, le programme couvre :

- Le programme de conservation et de régénération de la forêt, incluant des campagnes de vulgarisation des foyers améliorés et de promotion du butane auprès des foyers urbains ;
- La poursuite de la réhabilitation financière de la STEE et l'accroissement de sa capacité de production et de distribution à Ndjamena et dans les autres centres secondaires(Moundou, Sarh, Abéché, Faya) ;
- La construction dans le court terme de la nouvelle centrale 2x5 Mw et 2x3 Mw devant fonctionner au fuel lourd et au gaz alimenté avec du naphta issu de la mini-raffinerie ;
- La réduction du coût du Kwh en deçà de 100 FCFA ;
- L'interconnexion électrique par ligne haute tension avec les pays voisins ;
- L'exploitation à moyen et long terme des ressources pétrolières et surtout gazières de Doba pour la production de l'énergie électrique ;
- Le développement d'autres sources d'énergie dans les zones rurales, y compris l'énergie hydroélectrique, géothermique, solaire, éolienne et les biogaz, etc...

## **H. Le Secteur Eau**

### **1. Objectif global**

L'objectif global de la politique du Gouvernement en matière d'eau s'exprime suivant trois axes :

**Au niveau social**, il s'agit d'assurer la couverture des besoins domestiques et vitaux en eau et d'améliorer les conditions sanitaires.

**Sur le plan économique**, l'objectif est de sécuriser l'approvisionnement en eau du cheptel, de développer des structures privées de maintenance des points d'eau, d'impliquer les populations dans l'entretien des ouvrages et la prise en charge du fonctionnement et de la gestion des équipements, enfin, d'accroître la disponibilité des populations pour les activités productives.

**Du point de vue politique**, il s'agit de réduire l'exode rural en direction des centres urbains, stabiliser et structurer l'habitat, organiser les populations autour des centres administratifs et, régler le droit d'usage de l'eau.

Il s'agit en ce domaine de couvrir les besoins domestiques et vitaux en eau avec trois objectifs simultanés, à savoir :

- améliorer l'approvisionnement en eau potable pour les populations, condition d'une meilleure santé publique ;
- sécuriser l'approvisionnement en eau du cheptel ;
- satisfaire les besoins d'irrigation liés à l'activité agricole.

Un Schéma Directeur de l'eau définira la stratégie d'approvisionnement en eau, en étroite articulation avec la stratégie globale de développement rural pour assurer la disponibilité en eau potable à 15 minutes de marche pour 50% de la population et pour réduire de 50% les maladies d'origine hydrique.

### **2. Objectifs stratégiques et opérationnels**

Ils reposent sur trois axes :

#### **2.1. Au niveau de l'hydraulique villageoise et pastorale**

En matière d'hydraulique villageoise, l'objectif est de couvrir les besoins du pays en eau potable à l'horizon 2010, ce qui implique la réalisation de 21.000 points d'eau supplémentaires, contre 6.000 points d'eau desservant actuellement près de 25% à 30% de la population rurale.

Dans le domaine de l'hydraulique pastorale, la stratégie vise à réaliser les ouvrages suivant le rythme de mobilisation des ressources extérieurs, mais en tenant compte également des capacités internes propres de maîtrise et de coordination des actions engagées. La programmation sectorielle prévoit :



- En première phase(horizon 2003), la réalisation de 3250 points d'eau supplémentaires ;
- En seconde phase(horizon 2010), la réalisation de 11.500 points d'eau, produisant chacun un débit moyen de 30 m<sup>3</sup>/jour.

## **2.2. Au niveau de l'hydraulique urbaine**

- Réalisation des investissements pour augmenter la desserte en eau dans les grandes villes ;
- Equipement des principaux centres secondaires en réseaux de distribution d'eau potable.

## **2.3. Sur le plan de l'hydraulique agricole**

- réhabiliter certaines parties des grands périmètres ;
- développer de petits périmètres irrigués villageois ;
- aménager les bas fonds et étendre les cultures de décrue.

Les objectifs complémentaires du secteur sont :

- Amélioration des conditions sanitaires ;
- Développement de systèmes privés de maintenance des points d'eau( Moyens d'exhaure de type pompes à motricité humaine et stations de pompage motorisées et réseaux d'adduction d'eau potable) ;
- Implication des populations à travers les organes paritaires de gestion pour prévenir les sources de conflits dans l'exploitation et la gestion des équipements ;
- Gestion équilibrée des ressources en eau pour l'approvisionnement en eau des populations et du cheptel, dans un contexte climatique délicat ;
- Prise en compte de l'impact des réalisations hydrauliques, notamment pastorales sur l'environnement naturel, dans un souci de préservation des éco-systèmes ;
- Poursuite des études hydrogéologiques et des synthèses régionales sur les ressources en eau souterraines ;
- Elaboration d'un Schéma directeur de l'eau et de l'assainissement ;
- Mettre en activité les réseaux piézométriques de surveillance des nappes d'eau souterraine ;
- Actualisation et création de modèles de simulation des principales nappes d'eau souterraine exploitée ;Mise en place d'un organe paritaire de gestion de l'eau à l'échelle du bassin du Chari-Logone ;
- Elaboration des textes d'application du Code de l'Eau ;
- Gestion et exploitation concertée de la nappe des Grès de Nubie, qui s'étend sous les territoires de la Libye, du Tchad, de l'Egypte et du Soudan ;
- Mise en œuvre des études de préfaisabilité du projet de transfert des eaux du Congo dans l'Oubangui-Chari ;
- Renforcement du cadre institutionnel et de la capacité des ressources humaines.

## **3. Résultats attendus**

- Cadre institutionnel renforcé ;
- Usagers responsabilisés ;
- Principe de non gratuité de l'eau et d'établissement d'une tarification adéquate instauré ;
- 21.000 points d'eau créés au niveau de l'hydraulique villageoise;

- Niveau d'accès à l'eau potable porté de 750 habitants/point d'eau (moins de 10 litres/jour/ha) à 300-500 habitants/point d'eau, soit 20 litres d'eau par jour, par habitant ;
- 16.000 points d'eau créés au niveau de l'hydraulique pastorale ;
- Comités de gestion et de maintenance créés au niveau des villages et des associations des éleveurs ;
- Groupements d'usagers créés par unité hydraulique ;
- Niveau des redevances fixés pour permettre de couvrir les dépenses de fonctionnement, l'entretien, les grosses réparations et le renouvellement des équipements ;
- Artisans réparateurs formés ;
- Points de vente de pièces de rechange mis en place ;
- Textes d'application du code de l'eau promulgués ;
- Schéma directeur de l'eau élaboré ;
- Etudes de préfaisabilité du projet transfert des eaux du Congo achevées ;

## **I. Le Secteur Assainissement**

### **1. Objectif global**

L'objectif du Gouvernement en matière d'assainissement vise l'élaboration d'un cadre institutionnel et juridique qui permet de clarifier les compétences des intervenants en matière d'eaux usées, d'eaux pluviales, d'extension des latrines et d'organisation des circuits de ramassage et de gestion des déchets dans les principaux centres urbains.

### **2. Objectifs stratégiques et opérationnels**

- L'élaboration d'un programme d'assainissement et de schéma directeur d'assainissement ;
- Le renforcement des capacités des municipalités et des comités d'hygiène et d'assainissement ;
- L'amélioration des conditions et des cadres de vie des populations des quartiers déshérités ;
- Le recyclage des techniciens d'assainissement ;
- L'intégration du volet assainissement dans tous les programmes d'urbanisme ;
- La sensibilisation des populations sur les mesures d'hygiène ;
- L'organisation des circuits de ramassage et de gestion des déchets dans les principaux centres urbains ;
- L'étude du choix des technologies appropriées en matière d'assainissement ;
- Participation des populations dans la réalisation des opérations d'assainissement ;

### **3. Résultats escomptés**

- Programme et schéma directeur élaborés ;
- Points d'eau augmentés ;
- Tranches d'antenne sur l'assainissement augmentées ;
- Ordures ménagères recyclées ;
- Initiatives communautaires développées ;
- Eaux usées et de pluies canalisées ;
- Conditions de vie des ménages améliorées.

## **J. Le secteur minier**

### **1. Objectif global**

L'objectif majeur poursuivi par le Gouvernement est d'élaborer un programme intensif d'exploration géologique, géophysique et géochimique aux fins de la production des données de base nécessaires à l'exploration et à la mise en valeur des ressources minières du pays.

### **2. Objectifs Stratégiques et opérationnels**

- Constitution d'une base détaillée d'informations dans le secteur des mines ;
- Promotion du potentiel minier ;
- Appui au développement de l'exploitation des minéraux ;
- Reconnaissance géologique Nord Tchad ;
- Introduction des techniques de remplacement pour réduire les dégradations écologiques causées par l'exploitation anarchique de l'or au Mayo-Kebbi ;
- Développement de la filière natron au Lac et au Kanem
- Renforcement des capacités institutionnelles.

## **K. Commerce**

### **1. Objectif global**

En matière de commerce, la politique préconisée par le Gouvernement vise par la libéralisation de celui-ci à doter le pays d'une économie dynamique et ouverte sur l'extérieur. Les résultats attendus sont la substitution des importations par les produits locaux et la promotion de la diversification des exportations

### **2. Objectifs spécifiques**

Cette politique se traduit par :

- L'assainissement de l'environnement macro-économique ;
- Le démantèlement des législations et réglementations de protection des marchés intérieurs (suppression des licences d'importation et d'exportation, des taxes sur les produits agricoles, etc...) ;
- La libéralisation du prix de la plupart des produits locaux et d'importation ;
- L'élaboration des textes réglementaires en matière de la concurrence et de loyauté des transactions, du contrôle de qualité, poids et mesures ;
- Le désengagement de l'Etat des entreprises publiques et la promotion du secteur privé.

**La stratégie d'intervention** vise à promouvoir des marchés dynamiques et fluides, à savoir :

- Organiser les filières arachides et niébé et organiser la filière sésame et le marché de la
- filière fruits et légumes pour mettre en présence producteurs et acheteurs en des lieux définis ;
- Organiser la commercialisation du bétail, de la viande et des sous-produits de l'élevage à travers un regroupement des négociants, exportateurs et convoyeurs-transporteurs ;
- Réduire le coût de la commercialisation par une meilleure réglementation ;

- Assurer la collecte, le traitement et la diffusion de l'information en matière de bétail ou de viande au niveau régional ;
- Améliorer les conditions de convoyage du bétail ;
- Améliorer les conditions de transport de la viande et des sous-produits de l'élevage ;
- Augmenter la capacité financière des opérateurs ;
- Assurer une politique commerciale régionale cohérente
- Améliorer le réseau routier, en particulier des pistes rurales ;
- Eliminer les obstacles à la circulation des produits ;
- Améliore l'accès des commerçant au crédit ;
- Promouvoir les banques de céréales et les groupements céréaliers ;
- Diversifier la production à l'exportation et valoriser les ressources humaines ;
- Renforcer, en collaboration avec le SAP, le système d'information sur les marchés ;
- Valoriser et démultiplier les capacités de stockage existantes.
- Finaliser le code de commerce poursuivre l'assouplissement de la réglementation des échanges et la mise en place des tribunaux de commerce ;
- Renforcer la capacité de suivi des échanges commerciaux (statistiques de commerce extérieur, système d'information sur les marchés, étude de la formation des prix...) ;
- Créer un comptoir de vente et d'achat de métaux précieux ;
- Promouvoir les opérations visant à développer les échanges au sein de la CEMAC ;
- Améliorer l'équipement et le fonctionnement des marchés, en partenariat avec les collectivités locales.

**Les mesures d'accompagnement** projetées portent sur :

- Dotation d'un mini-laboratoire de contrôle de qualité, poids et mesures ;
- Institution d'un fonds de garantie à l'importation à l'exportation ;
- Création d'un centre de promotion du commerce extérieur ;
- Mise en place d'un cadre juridique pour la protection du consommateur ;
- Etude sur les possibilités de développement des filières agricoles et d'élevage ;
- Appui en équipement du Ministère du commerce.

Les effets induits du projet pétrolier, joints à la dynamique du secteur agricole et aux réformes économiques et du secteur privé, vont donner une impulsion nouvelle au développement des secteurs commercial et artisanal au Tchad.

## **L. Artisanat**

Le secteur artisanal constitue un bassin d'emploi très important qui occupe 70% de la population active, y compris l'agriculture. Il offre le plus d'opportunités d'emplois et peut générer des ressources financières pour faire face aux effets pervers de la pauvreté.

Pour cette raison, le Gouvernement s'est engagé à l'intégrer dans le processus de développement humain durable du pays avec comme objectifs :

### **1. Objectif global**

L'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de promotion et de développement couplée d'une politique de formation et de perfectionnement professionnel dans le secteur . L'objectif

étant de renforcer les capacités nationales de formation et de mettre en œuvre une politique nationale de l'emploi dynamique.

## **2. Objectifs Spécifiques**

- Organiser les artisans par corps de métiers ;
- Assurer l'apprentissage aux jeunes et la formation continue des moniteurs d'apprentissage ;
- Créer des villages artisanaux dans les principaux centres urbains ;
- Accorder des fonds pour la création des ateliers et des fonds de démarrage ;
- Organiser les opérateurs et renforcer les structures de coordination du secteur comme la FENAT;
- Mettre en place une politique d'apprentissage ;
- Assister les artisans dans les domaines de la gestion, de la confection des projets et de la recherche de financements ;
- Restructurer les établissements de formation artisanale et élaborer des programmes modulaires de formation des artisans et apprentis ;
- Disposer de formateurs opérationnels.

**La stratégie d'intervention** porte sur :

- la construction de deux centres de formation professionnelle(CFPA)dans la zone pétrolière et la réhabilitation/équipement de (4) CFPA existants, afin d'augmenter les capacités d'accueil dans le secteur;
- La conception et l'élaboration des programmes de formation, ainsi que la création de nouvelles filières dans tous les CFPA. L'objectif est d'améliorer la qualité de la formation professionnelle artisanale ;
- La dotation de (6) CFPA en matériels didactiques, manuels de formation et matières d'œuvres, avec comme objectif d'améliorer la qualité de la formation professionnelle artisanale ;
- La dotation de six CFPA en équipements adéquats pour chaque filière pour améliorer la qualité de la formation professionnelle et renforcer la capacité technologique des apprentis ;
- La réalisation des expériences pilotes pour mieux cerner les programmes ;
- La formation initiale et continue des formateurs, afin d'améliorer la qualité de la formation professionnelle artisanale ;
- La formation des cadres de la Direction de l'artisanat sur place, dans la sous région et à l'étranger pour renforcer la capacité d'encadrement de la Direction de l'artisanat ;
- L'intégration à la vie active des élèves diplômés ou non ;
- La formation des filles et des jeunes déscolarisés aux métiers artisanaux ;
- La création d'une minie tannerie à N'Djamena pour permettre aux artisans d'avoir des peaux bien tannées à moindre coût et pour limiter l'exportation massive des peaux au profit des pays limitrophes ;
- La création de villages artisanaux dans six grandes villes du Tchad, afin de regrouper tout corps confondus de métiers d'artisanat.

## **3. Résultats attendus**

- Six CFPA construits et réhabilités ;
- 13 programmes de formation adaptés aux besoins des entreprises élaborés ;

- Matériels didactiques disponibles ;
- 82 formateurs, formés d'ici l'an 2004 ;
- Diplômés des centres artisanaux intégrés ;
- Tannerie et villages artisanaux créés.

## **M. Tourisme**

### **1. Objectif Global**

La politique du Gouvernement en matière de développement du tourisme vise la création et la mise en œuvre des conditions nécessaires à l'épanouissement, à la promotion et à l'amélioration de la qualité du tourisme pour un meilleur développement économique, social et culturel. Dans ces conditions, les priorités pour parvenir à cet objectif sont :

- Elaborer un schéma directeur d'aménagement et de développement du tourisme ;
- Développer les centres d'intérêt touristiques ;
- Protéger l'environnement et le patrimoine socio culturel ;
- Promouvoir les produits touristiques ;
- Impliquer la population et le secteur privé dans l'accueil des touristes ;
- Intéresser les partenaires de développement à la valorisation et à la promotion du tourisme.

### **2. Objectifs stratégiques et opérationnels**

- Identification des produits touristiques essentiels en fonction des ressources disponibles et valorisables, compte tenu de la mondialisation des échanges ;
- Promotion d'un tourisme sélectif de qualité, organisé autour du thème de « **l'écotourisme** » ;
- Mise en place des infrastructures essentielles, particulièrement dans le domaine du transport et des communications ;
- Mise en place d'une politique de commercialisation des produits touristiques ;
- Mise en place des mesures incitatives ;
- Accroissement de la capacité hôtelière du pays ;
- Dotation du Ministère du tourisme en moyens matériels et humains adéquats ;
- Définition d'une stratégie de développement du secteur ;
- Création d'un centre de formation touristique et hôtelière ;
- Sensibilisation des populations des régions à vocation touristique sur l'impact socio-économique du tourisme ;
- Optimiser la contribution du tourisme par la mise en place de structures adéquates publiques et privées dans les différents domaines concernés, avec l'objectif de participer le plus largement possible à la mise en valeur et au développement du pays.

### **3. Stratégie d'intervention**

Les actions ciblées sont de trois ordres :

### **3.1. Au niveau de l'Etat**

Il s'agit de renforcer la mission d'orientation et de législation de l'Etat et de développer les supra-structures et les infrastructures minima indispensables dans les régions d'intérêt économique.

### **3.2. Le secteur privé**

Il est l'acteur et sera le moteur du développement du tourisme au Tchad.

**La Population** - Elle va s'impliquer dans la promotion du tourisme au Tchad par la création des structures d'accueil villageoises intégrées et la conduite d'actions de mise en valeur des sites.

## **N. Le secteur de l'environnement**

### **1. Objectif global**

La dégradation et l'érosion des sols, la sécheresse et la désertification qui mettent à mal les perspectives de développement du pays, demeurent les principaux problèmes environnementaux que les autorités entendent affronter au cours de la prochaine décennie. Ces problèmes sont liés à un ensemble complexe de facteurs intermédiaires comme la pauvreté, le sous développement, la pression démographique et la concentration urbaine qui soumettent à des pressions la base des ressources naturelles au Tchad. L'objectif du Gouvernement vise donc à apporter une réponse satisfaisante aux problèmes de la pauvreté et à ceux relatifs à la dégradation de l'environnement. Ces deux problèmes doivent donc être abordés ensemble, pour permettre de jeter les bases d'une croissance soutenue à long terme et d'un développement durable. D'où cette approche intégrée et multidisciplinaire qui sous-tend les mesures ci-contre que le Gouvernement entend mettre en application :

### **2. Objectifs stratégiques et opérationnels**

- Exploiter rationnellement les ressources naturelles dans un cadre durable ;
- Conserver le potentiel de production : gestion des eaux et du sol ;
- Intensifier la recherche pour la lutte contre la dégradation de l'environnement ;
- Lutter contre la désertification et protéger la faune et la bio-diversité (amélioration de la bio-énergie et développement de l'écosystème) ;
- Responsabiliser les collectivités locales (protection des arbres, maintenance des points d'eau, etc.)
- Prendre des mesures d'incitation pour promouvoir une meilleure gestion de l'environnement ;
- Eduquer les communautés rurales et urbaines pour faire mieux comprendre les avantages économiques et sociaux de la protection de l'environnement ;
- Créer les capacités humaines au Tchad pour maîtriser les problèmes environnementaux ;
- Mettre au point des techniques nouvelles pour rationaliser l'utilisation des ressources énergétiques traditionnelles, etc... ;
- Adopter et publier un Plan National sur l'environnement ;

- Intégrer la dimension environnement et bio-diversité dans tous les projets de développement ;
- Développer dans le cadre du programme de Formation et Information sur l'Environnement (PFIE) qui est en cours d'achèvement, des actions d'information-éducation et communication sur l'environnement. Un nouveau programme régional d'information sur l'environnement assurera la continuité des actions ;
- Publier les textes d'application de la loi cadre sur l'environnement et de la loi portant code de l'eau ;
- Entreprendre et publier une évaluation participative de l'état de l'environnement ;
- Mettre en œuvre un programme de conservation de la faune ;
- Elaborer un programme d'action national de la lutte contre la désertification.

### **3. Résultats escomptés**

Protection de l'environnement assurée au niveau :

- Conservation du potentiel naturel ;
- Exploitation pétrolière;
- Défense et la restauration des sols ;
- Aménagement du territoire et du foncier ;
- Systèmes productifs adaptés aux ressources environnementales qui sont promus ;
- Protection contre les érosions des berges et des terres, ainsi que le reboisement et les mises en défense;
- Connaissances locales et traditionnelles de gestion des sols qui sont valorisées ;
- Promotion de l'utilisation des foyers améliorés ;
- Elaboration d'un schéma directeur de l'eau dans les zones de pâturage ;
- Réalisation des études préalables à toute installation d'ouvrage ;
- Création d'un observatoire de dégradation des ressources naturelles ;
- Utilisation élargie des combustibles, de la bio-énergie et des énergies renouvelables par les populations ;
- Renforcement des capacités locales de gestion et de maintenance des ouvrages.

## **III. LE REDRESSEMENT DU SECTEUR FINANCIER ET BANCAIRE**

### **1. Objectif global**

Le secteur bancaire et financier au Tchad est très réduit et apporte une contribution très faible au financement de la croissance et au développement du pays. Or, la croissance suppose l'investissement et ce dernier suppose à son tours l'épargne.

L'objectif à long terme est donc de mobiliser les ressources et de pouvoir mettre à la disposition des opérateurs économiques, ceux du monde rural en particulier, un accès au crédit pour couvrir l'ensemble des besoins de ce milieu.

A court et à moyen terme, il s'agit de construire la capacité nationale à distribuer du crédit car, en dehors de la filière coton, il n'existe pas de capacité effective à distribuer du crédit. Les autres interventions sont multiformes(ONDR, FIR, ONGs comme VITA, OXFAM, SECADEV) et ne concernent que des tests de formules de distribution décentralisée du crédit.



La mobilisation interne de ressources par la collecte de l'épargne rurale en particulier, et à la production d'excédents exportables constituent donc un objectif primordial, au moment où l'APD, source traditionnelle de financement de la croissance, a tendance à baisser et que l'accès à l'investissement étranger direct reste limité.

Pour la période sous-revue, les autorités s'engagent à faire passer le taux d'épargne de -1,2% du PIB en 1999, à +1,5% du PIB en 2002. Ce qui implique :

## **2 Objectifs stratégiques et opérationnels**

- Maîtrise de l'inflation;
- Consolidation de la position extérieure du Tchad au sein de la BEAC ;
- Poursuite de l'assainissement en cours du secteur bancaire et financier ;
- Respect des critères de convergence des politiques économiques et monétaires arrêtées dans le cadre sous régional de l'UMAC ;
- Maîtrise des coûts de l'intermédiation financière sur le marché monétaire et de l'appel public au crédit bancaire intérieur, de manière à accroître les ressources disponibles au financement du secteur privé.;
- Renforcement du contrôle de l'ouverture des établissements bancaires et la surveillance stricte de leurs bilans par la COBAC ;
- Incitation des établissements bancaires et financiers à consentir des crédits long et moyen termes au monde rural, moyennant la fourniture des lignes de refinancement et la garantie des emplois aux organismes prêteurs ;
- Appui aux expériences de crédit décentralisé ;
- Appui aux projets et aux ONGs non spécialisés dans le crédit à continuer la distribution du crédit;
- Mise en place d'un service de coordination et de concertation entre les intervenants du crédit ;
- Priorisation des secteurs en matière de crédit. La principale priorité devrait être donnée à la commercialisation des produits agricoles et pastoraux.. Les autres secteurs prioritaires sont la pêche, l'élevage, l'équipement de culture attelée et les cultures irriguées ;
- Définition du rôle de chaque intervenant dans le secteur du crédit et notamment de l'Etat.
- Poursuite de la politique de désengagement de l'Etat des entreprises publiques.

## **3. Résultats escomptés**

- Le taux d'investissement porté à 30% du PIB sur la décennie 2001-2010 ;
- Le taux d'accroissement annuel de l'inflation plafonné à 3% ;
- Solde primaire du budget positif sur toute la décennie ;
- Secteur bancaire et financier assaini ;
- Crédit organisé à terme et distribué par des institutions financières rurales, garantissant la sécurité des dépôts, la continuité des opérations et le professionnalisme ;
- Formule du prêt différencié appliqué ;
- Taux des prêts nivelés sur le coût du crédit ;
- Réglementation adaptée aux institutions financières élaborée en concertation avec les organismes intéressés ;
- Formation des agents de crédit, assurée ;
- Collecte de l'épargne rurale encouragée ;

- Règles minimum de distribution du crédit respectées ;
- Fonds de bonification des taux constitué ;
- Valorisation de l'épargne collectée par le secteur privé et associatif.

#### **IV. LA PROMOTION DU SECTEUR PRIVE**

Les autorités sont convaincues que le secteur privé va jouer au cours des années prochaines, un rôle moteur dans la croissance de l'économie du pays. Pour cela, elles ont adopté en juin 1999, le Programme National de Promotion du Secteur Privé, dont les objectifs et axes stratégiques s'articulent autour des volets suivants :

##### **1. Objectifs stratégiques et opérationnels**

- L'amélioration de l'environnement juridique et administratif des entreprises. Les priorités relatives à ce volet sont : la simplification des procédures administratives pour la création d'entreprises privées ; la mise en œuvre de l'ensemble de la réglementation au niveau régional dans le cadre du traité portant création de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires(OHADA) et dans l'harmonisation des régimes en vigueur au sein de la CEMAC ; l'accélération de la réforme du système judiciaire ; la réduction des rigidités du marché du travail ;
- Le soutien direct au développement des entreprises locales. Il s'agit notamment des problèmes de financement des entreprises grâce à la mise en place d'un fonds de garantie ; l'ouverture de ligne de crédit du type APEX ; les incitations économiques et fiscales en liaison avec la formation et l'embauche des jeunes ;
- La sensibilisation à la culture d'entreprise. Il s'agit de la gamme d'actions destinées à développer l'information auprès des opérateurs et la concertation entre ceux-ci et les pouvoirs publics.

##### **2. Résultats escomptés**

- Large diffusion des textes OHADA ;
- Organisation des séminaires de vulgarisation ;
- Droit pénal aménagé ;
- Tribunaux de commerce installés ;
- Fonctionnement des tribunaux de travail améliorés ;
- Mise en œuvre, dans le cadre de la réforme de la fonction publique, d'un programme d'encouragement à la création d'initiative génératrice d'emplois et de richesses par des personnes expérimentées capables de porter de tels projets d'affaires ;
- Large diffusion au Tchad et à l'étranger de la charte des investissements ;
- Code des impôts amendé pour alléger la fiscalité;
- Appui technique aux centres de gestion agréés;
- Services de douanes modernisés ;
- Centre de formalités créés et procédures administratives simplifiées ;
- Réglementation de la concurrence mise à jour ;
- Accès aux marchés publics amélioré ;
- Cadre juridique de la normalisation(métrologie, qualité) défini ;
- Bureau de normalisation créé ;

- Campagnes de formation et de vulgarisation ;
- Appui technique à la réorganisation de la CCIAMA ;
- Entreprises nouvelles créées ;
- Appui à la gestion et à l'émergence de prestataires de services professionnels ;
- Centres de formation technique et d'apprentissage réhabilités ;
- Centres de documentation économique et de cellule de conseil en droit créés ;
- Fonds de garantie pour les PME créés ;
- Outils financiers adaptés créés et développés ;
- Acteurs du développement sensibilisés à la culture d'entreprise ;
- Journalistes économiques formés ;
- Fonctionnaires formés à une meilleure connaissance du monde des affaires ;
- Points de presse périodiques instaurés.

Le programme couvre la période 1999-2002 et a un coût de près de 4.225.000 US \$.

## **V. LA PROMOTION D'UN DEVELOPPEMENT EQUILIBRES DES REGIONS**

Le développement équilibré des régions répond à des nécessités économiques, mais politiquement il est également nécessaire de prendre des mesures pour corriger les déséquilibres qui existent entre les différentes régions du pays. C'est le prix à payer pour réaliser l'unité de la nation et préserver la paix intérieure.

Au cours de la décennie prochaine, le Gouvernement entend donc adapter ses stratégies nationales et sectorielles aux particularismes et aux potentialités régionales. Le programme d'investissements publics en particulier, s'inscrit dans un cadre régional explicite. Il en ira tout particulièrement ainsi des programmes de développement rural, de la santé, de l'éducation et des infrastructures de base.

Dans cette optique, le Gouvernement compte améliorer les institutions de développement. L'objectif est d'accorder un rôle déterminant aux groupements et aux associations de base, c'est à dire, reporter sur les individus et les communautés locales, l'initiative économique et la responsabilité des infrastructures légères. Ce qui demandera la mise en place de capacités de planification décentralisée. La loi sur la décentralisation des ressources et des responsabilités de l'Etat en matière de développement, la loi portant gestion de l'économie à l'ère pétrolière, adoptée en Décembre 1998, y contribueront.

## CHAPITRE III

# LE DEFI SOCIAL

---

La mobilisation et la mise en valeur des ressources humaines sont indispensables pour promouvoir un développement socio-économique durable, car ce sont les hommes et les femmes qui sont les ressources essentielles et les principaux bénéficiaires du développement. Cette politique de valorisation du capital humain, comprend plusieurs dimensions. Outre la politique de population, elle comprend aussi l'égalisation des chances entre sexes, l'éducation, y compris la formation et la santé.

## **I. LA POLITIQUE DE POPULATION**

### **1 - Objectif global**

Un accroissement rapide de la population, sans croissance supérieure de la richesse nationale, constitue une entrave à la répartition de la richesse nationale et à la qualité de l'écosystème et aux efforts pour réduire la pauvreté. C'est pour cette raison que les autorités ont fait le choix en 1994, par la promulgation de la loi n°25/PR/94, portant Déclaration de Politique de Population, de consentir des efforts pour aboutir à un équilibre optimal dans l'interaction entre la population, la base des ressources naturelles et l'environnement, compte tenu des traditions, des valeurs culturelles et des impératifs économiques. Cette déclaration vient consacrer les engagements que le Tchad a souscrits sur le plan international et qui concernent notamment le cadre du Plan d'action Mondial sur la Population (Bucarest 1974), le Programme d'action de Kilimandjaro ( Arusha 1984), le Programme d'action de Ndjamena (Ndjamena 1988), la Déclaration de Dakar (Dakar 1992), la Déclaration de Dakar Ngor (Dakar 1992), le Programme de Conférence Internationale sur la Population et le Développement (Le Caire 1994).

Quoiqu'il en soit, l'objectif que le Gouvernement s'est fixé dans la déclaration sus-citée demeure valable pour la décennie 2001-2010. Cette politique qui fait partie intégrante des stratégies nationales de développement du Tchad postule en effet :

- Promouvoir le bien être des populations en élevant le niveau de vie de tous en particulier, des plus démunis ;
- Assurer une adéquation entre les ressources humaines et les possibilités de développement ;
- Réduire de manière significative la morbidité et la mortalité avec un accent particulier sur la mortalité maternelle, infantile et juvénile ;
- Réduire le taux de fécondité générale ;
- Maîtriser la croissance démographique ;
- Promouvoir une politique d'urbanisation par la structuration des villes secondaires dotées des équipements socio-économiques indispensables ;
- Mettre en œuvre une politique d'aménagement du territoire qui permettra une meilleure répartition des populations dans l'espace national.

## **2. Objectifs stratégiques**

- Assurer une meilleure couverture des besoins de base de la population dans les domaines de la santé, de la nutrition, de l'éducation et de l'alimentation ;
- Augmenter le taux de couverture sanitaire et améliorer l'accessibilité des infrastructures de santé ;
- Faire passer le taux d'accroissement démographique actuel de 2,5% à 2% en l'an 2005 ;
- Renforcer au niveau des populations la compréhension des inter relations population et développement ;
- Renforcer les capacités de la femme tchadienne à exercer pleinement ses droits ;
- Promouvoir et assurer les droits et le bien être des enfants et des jeunes conformément aux recommandations du sommet Mondial sur l'enfant ;
- Accroître la participation de la femme au processus de développement ;
- Revaloriser le statut social de la femme tchadienne ;
- Renforcer et étendre les activités de santé en matière de reproduction(SR) et de bien être familial (SR/BEF) à tous les niveaux du système de santé.

## **3. Stratégie d'intervention**

La stratégie du Gouvernement pour la prochaine décennie repose surtout sur une approche pluridisciplinaire qui vise à :

- Coordonner les études et actions conduites dans les domaines les plus variés tels que la santé, la promotion de l'enfance et de la jeunesse, la promotion de la femme, la protection sociale, l'éducation, l'aménagement urbain et régional, l'assainissement, l'habitat et l'environnement ;
- Améliorer les services de planning familial et leur vulgarisation en direction des femmes et des jeunes en particulier. Le couple mère/enfant constitue la cible privilégiée des interventions, d'où l'importance de SR et de la planification familiale.
- Finaliser le programme d'action et d'investissements prioritaires (PAIP). Les actions de sensibilisation sur les relations population/développement et sur les comportements responsables, occuperont dans ce cadre une place de choix ;
- Mettre en place un cadre institutionnel de coordination et de concertation en matière d'IEC. Les programmes d'information - éducation et communication qui visent à susciter une participation active de la population seront conduits en fonction de groupes cibles et en associant les médias à grande audience ;
- Collecter et analyser des données relatives à la population, lesquelles seront améliorées par l'organisation périodique de recensement sur la population tous les 10 ans et d'enquêtes démographique et de santé, périodiquement ;
- Renforcer les capacités nationales en matière de population.

## **4. Résultats escomptés**

- Méthodologies d'information, d'éducation et de persuasion élaborées et appliquées ;
- Prise de conscience des époux sur leur responsabilité face à la procréation ;
- Taux de croissance démographique maîtrisé en le faisant passer de 2,5% actuellement à 2% l'an en 2005 ;
- Mobilité spatiale maîtrisée ;
- Morbidité et Mortalité maternelle maîtrisées.

## **II. LA PROMOTION DE LA FEMME**

### **1. Objectif global**

La politique d'intégration de la femme au développement, constitue un autre volet des efforts du Gouvernement pour renforcer et valoriser les ressources humaines . Car les femmes au Tchad sont non seulement les plus nombreuses (plus de 52% de la population), mais en tant que mères, elles peuvent notamment, si elles sont éduquées, alphabétisées et formées, contribuer à l'adoption et à l'enracinement d'attitudes favorables à la santé, à une meilleure nutrition des enfants, à l'hygiène du milieu et à la reproduction de l'espèce humaine. L'objectif général de la politique du Gouvernement est donc d'améliorer le statut de la femme tchadienne de sorte à juguler toutes les entraves à son intégration dans les efforts de développement du pays. Pour ce faire, les autorités se sont fixées trois objectifs stratégiques portant sur :

### **2. Objectif stratégiques**

- Sensibilisation des femmes sur leur rôle de co-responsable du développement de leur famille, communauté et pays ;
- Augmentation à 50% de la proportion des filles dans les effectifs de l'enseignement de base et secondaire ;
- Promotion de la formation, de l'éducation et de la communication en faveur des femmes et surtout des femmes en milieu rural sur leurs droits ;
- Promotion de la formation des femmes par la création et le développement des centres de formation professionnelle et d'alphabétisation pour doter le pays d'une population active instruite en vue de relever leur productivité dans les différents secteurs économiques, notamment en milieu rural;
- Accroissement de l'autonomie financière des femmes.

### **3. Stratégie d'intervention**

Le programme d'action est modulé suivant quatre axes d'intervention :

#### **3.1. Le domaine du Droit de la Femme,**

les actions prioritaires concernent :

- l'élaboration du code de la famille et des lois coutumières. Le projet de texte y relatif est en cours d'approbation ;
- l'organisation et la sensibilisation des femmes sur leurs droits ;
- l'intégration dans le code foncier des dispositions relatives à l'accès des femmes à la terre et aux ressources naturelles.

#### **3.2. La Mobilisation des Ressources en faveur des Femmes**

Cela doit se faire autour des actions génératrices de revenus et d'entraide. A savoir :

- la sensibilisation des leaders d'opinion et des hommes à la compréhension de l'autonomie financière de la femme ;
- la création et le développement des institutions de crédits adaptées aux activités des femmes ;
- l'élaboration et la diffusion des textes juridiques sur le développement des formes d'entraide et de solidarité.

### **3.3. Le Renforcement de L'Accès des Femmes aux Services Sociaux**

L'accès des femmes aux services sociaux passe par :

- la réduction du coût de scolarité des filles ;
- la sensibilisation des populations sur la valeur de l'éducation des filles ;
- l'élaboration de programmes appropriés et de matières d'apprentissage plus sensible à l'équité entre les deux sexes ;
- l'élaboration des programmes appropriés d'alphabétisation tenant compte des spécificités socio-culturelles des régions ;
- le développement des programmes d'information, d'éducation et de communication sur la santé en matière de reproduction ;
- une plus grande accessibilité des femmes aux services sociaux essentiels (soins de santé primaire, eaux potables, médicaments de base, services agricoles et pastoraux) et aux technologies appropriées qui permettent d'alléger la pénibilité de leurs tâches.

### **3.4. Création des structures de formation des femmes**

Les capacités productives des femmes se réalisent à travers leurs accès à la formation professionnelle. Pour développer ces capacités, trois actions majeures s'imposent :

- L'identification des créneaux économiquement viables et de modules de formation ;
- La formation des encadreurs féminins en fonctions des activités à développer ;
- La création des centres de structures de formation.

## **4. Résultats attendus**

- Un Centre d'information et d'aide juridique sera créé ;
- Le code de la famille sera adopté ;
- Les obstacles à l'intégration de la femme au processus de développement seront éliminés ;
- La restructuration du cadre institutionnel de l'intégration de la femme et de l'insertion des jeunes ;
- La ratification des conventions internationales en faveur de la femme et des jeunes ;
- La valorisation des productions des femmes et des jeunes ;
- Le renforcement des capacités des femmes et des jeunes à prendre en charge leur propre promotion ;
- La création d'un observatoire pour le suivi et l'évaluation des progrès des conditions des femmes ;
- La réactualisation du programme national d'action en faveur de l'enfant tchadien ;
- Les tribunaux spécifiques seront créés ;
- L'accès à la terre, au crédit et à l'emploi sera facilité ;

- Le taux des femmes dans les instances de décision sera augmenté ;
- Les cadres de concertation national et local seront créés et rendus opérationnels ;
- Les centres de formation en management seront créés ;
- Les associations de lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie seront créées ;
- Les supports de sensibilisation de la population contre ces fléaux seront produits ;
- Des mesures administratives de lutte seront renforcées ;
- Les secteurs de réorientations seront identifiés ;
- La création de nouveaux centres de formation féminines et le développement de leurs capacités.

### **III. ENCADREMENT DE LA PETITE ENFANCE**

#### **1. Objectif Global**

L'objectif principal recherché est d'améliorer le niveau de développement psychomoteur de l'enfant en favorisant la stimulation précoce dans le cadre familial et communautaire et en permettant l'accès à un système d'encadrement formel ou non formel à au moins 20% des enfants âgés de 3 à 6 ans.

#### **2. Objectifs Stratégiques**

- Développement des programmes d'éducation parentale à l'aide de l'IEC pour faire connaître les besoins de la petite enfance ;
- Formation des encadreurs spécialisés et auxiliaires de la petite enfance ;
- Recyclage des anciens encadreurs auxiliaires de la petite enfance ;
- Information et sensibilisation des décideurs sur les besoins d'encadrement de la petite enfance et sur la nécessité de développer une politique nationale en la matière ;
- Création et construction des nouveaux jardins d'enfants et centres d'éducation communautaire ruraux et urbains (CECR/U) ;
- Réhabilitation des anciens jardins d'enfant et CECR/U ;
- Equipement des anciens et nouveaux jardins d'enfant et CECR/U ;
- Appui aux jardins d'enfant du secteur privé.

#### **3. Résultats attendus**

- Disponibilité des programmes d'éducation parentale ;
- Formation annuelle d'au moins 20 encadreurs spécialisés, 40 auxiliaires d'encadrement de la petite enfance et recyclage de 30 anciens encadreurs ;
- Tenue des réunions d'information sur les besoins d'encadrement de la petite enfance ;
- Elaboration d'une politique nationale d'encadrement de la petite enfance ;
- Création des jardins d'enfant dans toutes les sous-préfectures et postes administratifs ;
- Création de centres d'Education Communautaire Ruraux et Urbains dans tous les cantons et grosses agglomérations ;
- Réhabilitation des structures défectueuses ;
- Appui matériel, financier et technique aux structures privées d'encadrement de la petite enfance ;
- Equipement des structures d'encadrement de la petite enfance.



## **IV. ENCADREMENT DE L'ENFANCE NECESSITANT PROTECTION SOCIALE**

### **1. Objectif Global**

L'objectif est de développer les capacités d'intervention en vue de réduire sensiblement le nombre d'enfants vivant dans des situations particulièrement difficiles.

### **2. Objectifs Stratégiques**

- Elaboration d'une politique nationale pour l'enfance ;
- Elaboration d'un nouveau programme national en faveur de l'enfant tchadien ;
- Multiplication des centres d'écoute et renforcement de ceux existant ;
- Création d'un fonds spécial et d'un observatoire pour l'enfance ;
- Création des orphelinats publics et leurs équipements ;
- Création des Centres Départementaux de Formation et de Perfectionnement pour filles et filles mères désœuvrées et pour garçons désœuvrés et de la rue;
- Création de nouvelles structures de rééducation et de réinsertion des enfants en circonstance particulièrement difficile (ECPD) ;
- Appui aux structures privées d'encadrement des enfants de la rue ;
- Formation des éducateurs spécialisés pour l'encadrement des ECPD ;
- Formation spéciale des assistances sociales pour les orphelinats.

### **3. Résultats attendus**

- Politique nationale et programme national en faveur de l'enfant élaborés ;
- Centres d'écoute créés dans chaque département ;
- Observatoire et fonds pour l'enfance créés ;
- Centres départementaux de formation et de perfectionnement des filles et des garçons créés ;
- 250 encadreurs spécialisés en encadrement des ECPD formés ;
- 250 assistants sociaux spécialisés en encadrement des bébés orphelins formés ;
- Réactualisation du programme national d'action en faveur de l'enfant tchadien.

## **V. PERSONNES HANDICAPEES**

### **1. Objectif Global**

L'objectif est de développer les capacités nationales d'intervention pour permettre aux personnes handicapées une meilleure condition de vie et un épanouissement harmonieux.

### **2. Objectifs Stratégiques**

- Ratification des conventions internationales sur les droits des personnes handicapées ;
- Elaboration d'un programme nationale en faveur des personnes handicapées ;
- Création d'un fonds d'appui pour les personnes handicapées ;

- Création des centres départementaux de formation technique et professionnelle pour les personnes handicapées ;
- Création de nouveaux centres d'appareillage et de renforcement des capacités de ceux existant ;
- Création dans tous les hôpitaux de préfecture de services médicaux de rééducation des personnes handicapées ;
- Lancement de programmes médiatiques d'information et de sensibilisation populaire sur la nécessité d'acceptation familiale et sociale des personnes handicapées ;
- Formation des masseurs, des kinésithérapeutes et orthopédistes, et recyclage de ceux existant ;
- Promotion des activités génératrices de revenus en faveur des personnes handicapées.

### **3. Résultats attendus**

- Conventions internationales ratifiées ;
- Politique et programme national en faveur des personnes handicapées élaborés ;
- Fonds d'appui pour personnes handicapées créé ;
- Centres départementaux de formation technique et professionnelle pour personnes handicapées créés ;
- 5 nouveaux centres d'appareillage créés ;
- Service médical de rééducation des personnes handicapées créés dans chaque hôpital de préfecture ;
- Programme médiatique d'information et de sensibilisation élaboré, programmé et diffusé ;
- Cinq masseurs, 50 kinésithérapeutes et 50 orthopédistes formés de 2001 à 2006.

## **VI. PERSONNES DE TROISIEME AGE**

### **1. Objectif Global**

L'objectif recherché est d'assurer et garantir aux personnes de 3<sup>ème</sup> âge une vie heureuse et meilleure.

### **2. Objectifs Stratégiques**

- Création au sein des centres sociaux, un centre d'accueil et de loisir pour les personnes de troisième âge ;
- Mise sur pied d'un fonds de solidarité nationale décentralisé pour les personnes du 3<sup>ème</sup> âge ;
- Organisation autour des personnes âgées de séances de récital, contes et histoire au profit des enfants ;
- Redéfinition de la politique nationale de prévoyance sociale et apurement des arriérages et arriérés de pension des retraités;
- Lancement des programmes médiatiques d'information et de sensibilisation populaire et humanitaire sur la conservation des valeur sociales traditionnelles en faveur des personnes âgées.

### 3. Résultats attendus

- Centres d'accueil et fonds de solidarité national pour personne âgée créés ;
- Séances de récital, de contes et d'histoire organisées dans les centres d'accueil des personnes âgées ;
- Programmes d'information et de sensibilisation sur la situation des personnes âgées élaborés, programmés et diffusés. dans chaque centre social.

## VII. EDUCATION – FORMATION – EMPLOI

### 1. Objectif général

La politique d'éducation et de formation est fondée sur les actes internationaux auxquels le Tchad a adhéré, ainsi que la Constitution du pays. Elle vise une éducation républicaine organisée par l'Etat et les collectivités territoriales avec le concours des autres partenaires impliqués qui poursuit l'objectif de former une conscience nationale, de promouvoir le plein épanouissement individuel, ainsi que l'ouverture des tchadiens sur le monde extérieur.

Dans le cadre de la Table Ronde de Genève IV et des réunions sectorielles sur l'éducation, le Gouvernement a défini une stratégie pour l'amélioration du niveau d'instruction et de formation de la population, compte tenu des réformes de l'éducation en cours. Dans la suite de cette Table Ronde, la stratégie de l'Education et de la Formation en liaison avec l'Emploi (EFE) a été recentrée pour l'horizon 2004 et à titre transitoire autour de trois axes prioritaires suivants :

### 2. Objectifs stratégiques

- Accroissement de l'accès et de l'équité à l'éducation de base par la rationalisation de l'offre d'éducation, la promotion de la scolarisation des filles, le développement des écoles communautaires, la promotion du bilinguisme et la promotion des filières courtes ;
- Amélioration de la qualité des enseignements et des apprentissages par la rénovation des programmes, l'adoption d'une nouvelle politique d'édition, le renforcement des compétences des enseignants et l'évaluation des apprentissages ;
- Renforcement des capacités d'administration et de gestion du système.

A court terme, sera redéfinie une nouvelle politique d'éducation à la lumière des grands objectifs de développement du pays, en particulier la gestion de l'économie à l'ère pétrolière.

Cette politique contribuera à améliorer la gestion administrative et financière des systèmes éducatifs, à relever la qualité de la formation professionnelle et à donner la priorité à l'enseignement primaire pour tous. En un mot, il s'agit de renforcer la base économique par une politique visant l'amélioration de la qualité du facteur travail et la maîtrise de son coût. **Car avec la mondialisation de l'économie, le savoir joue un rôle de premier plan, comme facteur de production et de compétitivité.** D'où la nécessité de disposer d'une population active qualifiée, instruite et capable d'adapter les nouvelles technologies et de les intégrer

dans le processus de production. D'où encore la nécessité d'investir dans l'éducation, surtout au niveau technique et professionnel. Le Tchad a besoin de compétences dans divers domaines tels que la supervision des ateliers, les finances, l'ingénierie, la médecine, la passation des marchés, la commercialisation et la gestion d'une manière générale.

Ces compétences s'acquièrent par l'enseignement et la formation professionnelle qui sont dispensés par des établissements d'enseignement et par les entreprises. C'est pourquoi, l'on doit relier Education-Formation et Emploi dans un cadre intégré de programmes réguliers de formation en cours d'emploi.

Pour répondre à cette préoccupation, le Gouvernement s'est engagé à conduire les actions suivantes :

### **3. Stratégie d'intervention et résultats attendus**

Elle s'articule autour des trois axes stratégiques précités.

#### **3.1. Au niveau de l'accès à l'éducation et à la formation**

##### **3.1.1. Enseignement de Base**

Il constitue la première priorité et doit répondre aux besoins fondamentaux de la population dans le domaine de l'éducation de base en liaison avec l'amélioration de la qualité, le renforcement de l'équité et l'accessibilité du système scolaire. A cet effet, des efforts seront entrepris pour permettre au taux d'admission de passer de 72,8% en 1999 à 73,5% en 2004. La scolarisation des filles étant prioritaire, le taux de scolarisation devra passer de 35,6% des effectifs en 1999, à 38,5% en 2004. Le taux de scolarisation global, devant quant à lui passer de 67,0% en 1999, à 81,32% en 2004. Par ailleurs, un appui sera apporté au développement des écoles communautaires. Les 4000 enseignants en fonction dans ces écoles seront davantage motivés et stabilisés. Les capacités d'accueil seront également augmentées par la construction et l'équipement de 3772 salles de classes nouvelles et la réhabilitation et l'équipement des 3000 salles anciennes.

##### **3.1.2. Alphabétisation**

Elle doit permettre aux populations privées d'instruction, de contribuer davantage aux efforts de développement du pays. Sont ainsi visés en priorité, les femmes, les jeunes déscolarisés et non scolarisés. Le système éducatif doit offrir à tous la possibilité d'apprendre tout au long de la vie, en mettant l'accent sur l'apprenant et sur le processus d'apprentissage. Des contextes d'apprentissage sécurisants et motivants aideront les familles et les individus à développer leur esprit critique et leur créativité, afin de réaliser leur potentiel. Les 2/3 de la population seront ainsi sensibilisés sur les bienfaits de l'alphabétisation et de la récupération des jeunes déscolarisés et non scolarisés. Le nombre des écoles communautaires de base non formelles à travers le pays sera porté de 25 à 74 d'ici l'an 2004.

### **3.1.3 Enseignement Technique et Formation Professionnelle**

Ce sous secteur poursuit des objectifs multiples :

- assurer l'insertion d'une partie des jeunes sortants des enseignements de base et secondaire général, en rapport avec le renforcement des réseaux existants et la création de filières répondant aux besoins du marché ;
- mettre en place des formations courtes et modulaires ;
- assurer la formation des formateurs , la mise à disposition de matériels didactiques et de programmes adaptés, enfin l'appui à la gestion et à l'administration des centres de formation professionnelle.

Les actions programmées visent la réhabilitation, la construction et l'équipement des infrastructures des centres de formation existants. (12) centres d'apprentissage seront ainsi réhabilités, agrandis et équipés. Le Lycée Technique Commercial de Moundou, (2) ateliers de construction métallique et de maintenance de matériels audio-visuels et de (2) salles de dessin industriel, seront également construits et équipés au Lycée Technique Industriel de Ndjamen, (3) salles spécialisées seront aménagées au Lycée Technique Commercial de Ndjamen et équipée de matériels informatique et de machines comptable. Les autres actions visent :

- La construction et l'équipement de (4) nouveaux centres d'apprentissage. Les jeunes déscolarisés des villes seront fixés sur leurs terroirs respectifs et exerceront une activité professionnelle ;
- La réhabilitation entière et l'équipement du centre de formation professionnelle et de perfectionnement de Ndjamen ;
- La création et l'équipement d'un centre de formation professionnelle à Abéché et dans le bassin pétrolier de Doba. Ces actions permettront d'accroître les capacités d'accueil et un nombre plus important de personnes pourront avoir accès à la formation professionnelle ;
- L'appui à la mise en place d'un système d'information et d'orientation professionnelle pour permettre d'informer régulièrement les jeunes sur les besoins en qualification exprimés par le monde du travail ;
- La Réhabilitation de (4) centres de formation existants et la création de (3) nouvelles structures dans le bassin pétrolier de Doba. Les (4) centres de formation professionnelle, artisanale seront réhabilités et, (3) nouveaux centres seront construits et équipés.

### **3.1.4 Enseignement Secondaire Général**

La scolarisation des filles et les filières scientifiques seront privilégiées. Le taux de transition du CM2 en classe de 6<sup>ème</sup> sera relevé et porté à 47% en 2004, contre 45% en 1999. Pour résoudre le problème lié à l'insuffisance des locaux, seront construites de nouvelles salles de classe et réhabilité celles existantes. 600 classes seront ainsi construites et équipées, 200 salles réhabilitées et équipées, 57 laboratoires construits et équipés.

### **3.1.5 Culture jeunesse et sport**

Constituent les opérations prioritaires de ce sous secteur, la formation des personnels, la mise en place des infrastructures, équipements et matériels didactiques, ainsi que le renforcement des capacités de gestion des services centraux et déconcentrés.

Les actions programmées permettront la réhabilitation et l'équipement des infrastructures culturelles et sportives existantes, à savoir : (5) maisons de la culture (Ndjamena, Mongo, Mao, Biltine, Ati) ; un bâtiment pour les archives nationales ; (3) stades (Moundou, Sarh, Abéché) ; un Institut National de la Jeunesse et des Sports ; (23) terrains de foot-ball ; (25) terrains de hand-ball ; (10) terrains de basket-ball ; (20) terrains de volley-ball et (16) pistes d'athlétisme seront réhabilités et équipés. Seront nouvellement construites et équipées : le musée national de Ndjamena qui sera agrandi ; le bureau tchadien du droit d'auteur ; un centre d'information et de documentation de jeunesse ; un gymnase, (3) plateaux omnisports et un atelier de fabrication de matériels didactiques.

### **3.2. Sur le plan de l'amélioration des conditions d'enseignement et d'apprentissage**

#### **3.2.1. Enseignement de Base**

Les actions doivent permettre :

- Accroître la formation initiale des enseignants par la réhabilitation des écoles nationales d'instituteurs (ENI) existantes, la création de (2) ENI supplémentaires et la formation de 8000 instituteurs adjoints ;
- Mettre à niveau les enseignants par le biais de la formation continue. 11.000 maîtres seront formés pour être aptes à l'emploi des méthodes actives, dont 4.000 maîtres communautaires et 7.000 maîtres fonctionnaires ;
- Réactualiser les programmes d'enseignement et de formation pour les adapter aux réalités socio-économiques ;
- Formuler et mettre en oeuvre une politique éditoriale. Cela se traduira par la mise à disposition du public de 3.010.944 manuels et 15.107 mallettes pédagogiques et 4.000 jeux de matériel didactique non imprimé et à un coût accessible ;
- Promouvoir le bilinguisme dans l'enseignement de base. Chaque école arabophone sera dotée de deux enseignants francophones et vice versa pour les écoles arabophones ;
- Former le personnel de l'encadrement et lui assurer les moyens logistiques de travail. 40 inspecteurs, 30 professeurs d'ENI, 100 conseillers pédagogiques et 4.000 Directeurs d'écoles seront formés. 109 véhicules 4x4 seront mis à disposition pour les activités de supervision.

#### **3.2.2. Alphabétisation**

- Elaborer et diffuser des programmes d'alphabétisation fonctionnelle. Deux programmes d'alphabétisation (niveau 1 et 2) et quatre programmes d'éducation de base non formelle seront élaborés, produits et diffusés ;
- Doter les structures d'alphabétisation en matériel didactique. 446.842 livres de lecture/écriture et de calcul accompagnés d'affiches, 3.383 guides de l'alphabétiseur, 148.947 livrets de post-alphabétisation, 3.750 guides de maîtres d'éducation de base non formelle et 15.000 manuels des écoles communautaires de base non formelle, seront élaborés, produits et diffusés ;
- Assurer la formation initiale et continue des cadres et agents d'alphabétisation. 600 instituteurs, 120 conseillers et 45 inspecteurs d'alphabétisation et 60 linguistes, 1500 alphabétiseurs et 3.500 maîtres d'éducation de base non formelle seront ainsi concernés. 1680 alphabétiseurs seront en plus recyclés ;

- Valoriser la fonction d'alphabétiseur par le versement d'une indemnité de 50.000fcfa/an à 3.383 alphabétiseurs ;
- Réaliser une étude phonologique pour la transcription des langues nationales. Le rapport de l'étude pour la transcription des (5) langues d'alphabétisation est à cet égard disponible.

### **3.2.3. Enseignement Secondaire Général**

- Assurer la formation initiale des enseignants et des personnels d'encadrement du secondaire. 600 professeurs de CEG, 272 professeurs certifiés, 48 conseillers pédagogiques et 24 inspecteurs de l'enseignement secondaire, seront formés ;
- Renforcer la formation continue des enseignants en cours d'emploi. 3336 professeurs de CEG certifiés, 1400 volontaires du service civique, 42 inspecteurs et 48 conseillers pédagogiques en poste seront recyclés ;
- Réajuster le programme d'enseignement en vue de les adapter aux objectifs de développement socio-économique. 40 membres de la Commission de rénovation seront formés et les programmes rénovés seront rendus disponibles ;
- Acquérir des manuels et matériels didactiques en nombre suffisant. 810.672 manuels des 8 principales disciplines seront acquis ;
- Apporter un appui au système d'encadrement et de suivi par des visites d'inspection plus fréquentes.

### **3.2.4. Enseignement Supérieur**

- Recruter et former des spécialistes de haut niveau et assurer la réqualification des enseignants en cours d'emploi dans l'enseignement supérieur. 98 spécialistes seront formés, 65 enseignants recyclés pour différentes entités de l'université de Ndjamena et, 50 professeurs de l'ISSED seront préparés au doctorat ;
- Réviser et adapter le programme d'enseignement aux besoins socio-économiques par l'élaboration et la mise à disposition des enseignants, des programmes d'enseignement pertinents ;
- Réaliser respectivement deux études sur l'organisation du Ministère et sur l'audit de l'université de Ndjamena ;
- Dynamiser la recherche scientifique et technique en mettant au service du développement du pays, les thèmes et les résultats de cette recherche.

### **3.2.5. Enseignement Technique et Professionnel**

- Recruter et former des enseignants dans les filières industrielles de l'ETFP. 40 enseignants seront formés dans les filières industrielles, un centre pilote sera créé, équipé et doté de moyens pour former 40 formateurs ;
- Assurer la formation initiale des formateurs et mettre à niveau les formateurs. 77 formateurs de réseau seront qualifiés techniquement et pédagogiquement ;
- Réqualifier des enseignants actuellement en poste dans les établissements de la DESTP. Les 50 enseignants actuellement en poste (40 du tertiaire et 10 du secondaire) sont concernés;

- Acquérir des supports didactiques. 100 exemplaires de chacun des 9 référentiel de formation seront reproduits. 10.000 ouvrages et 100 exemplaires de document de programmes seront mis à disposition.

### **3.2.6. Culture, Jeunesse et Sports**

- Assurer la formation initiale du personnel de formation, d'encadrement et d'animation culturelle et sportive. 311 formateurs seront formés et 1783 cadres recyclés ;
- Mettre en place des ouvrages et matériels didactiques adéquats. Un fonds documentaire pour 5 bibliothèques, des supports audiovisuels pour trois musées et 5 maisons de culture seront rendus disponibles.

### **3.3. Au niveau du Renforcement des Capacités Institutionnelles**

Les actions visent à :

- Produire et diffuser les manuels de procédure, de planification et de programmation. 3 manuels déterminant les règles et procédures de planification, de gestion, d'évaluation et de suivi seront élaborés et mis en application ;
- Assurer la formation initiale dans le domaine de l'administration et de la gestion. 312 formateurs nationaux seront formés ;
- Assurer la formation continue dans le domaine de l'administration et de la gestion, de l'évaluation, du suivi et du contrôle administratif. 2575 agents seront recyclés ;
- Construire ou réhabiliter les locaux. 10 bureaux pour les délégations régionales seront construits et équipés ;
- Doter les structures en moyens logistiques par la mise à disposition d'unités informatiques, de matériels de reproduction et de 110 véhicules ;
- Renforcer le système d'information à travers les 30 structures de planification et de gestion qui disposent d'outils améliorés de traitement statistique.

## **VIII. EMPLOI**

Dans le cadre du Plan d'Orientation Révisé de juin 1998(1998-2005), le Gouvernement s'est fixé pour objectifs en matière d'emploi :

- La réalisation d'une croissance économique élevée et soutenue conduisant à la création d'emplois et à l'augmentation des revenus ;
- La valorisation des ressources humaines en vue de promouvoir à long terme une productivité accrue de la main d'œuvre ;
- L'intensification des programmes transversaux et des initiatives sectorielles avec pour objectif l'accroissement de la productivité et de l'emploi.

Lors de la réunion sectorielle de Janvier 2000 fut présenté les diagnostics du secteur et les actions ayant fait l'objet de fiches de projets. Mais les partenaires de développement du Tchad ont estimé que le volet emploi devrait faire l'objet d'une réunion spéciale à organiser ultérieurement au cours de l'année 2001.



A cet effet, un document cadre de politique nationale de l'emploi a été élaboré et est en cours d'adoption par le Gouvernement. Ce plan d'orientation à long terme vise le plein emploi du facteur travail. Les jeunes, les diplômés sans emploi, les femmes et les personnes handicapées sont particulièrement visés.

Le développement des activités de main d'œuvre, l'appui aux mouvements coopératifs et associatifs, les petites activités urbaines ne sont pas en reste. L'approche HIMO est particulièrement privilégiée. De même, l'aide au secteur privé pour la reconversion des diplômés sans qualification et le renforcement du cadre juridique et réglementaire aux fins de la création d'un environnement propice au développement de l'emploi et à la protection des travailleurs, constituent les axes prioritaires de cette politique.

Enfin, dans le registre des actions projetées, l'Etat confirme son désengagement des entreprises publiques tout en maintenant les recrutements dans la fonction publique. Il s'engage à soutenir activement le développement des micro entreprises et à améliorer l'outil productif en vue de favoriser la création d'emplois permanents. Des mesures incitatives sont également prévues qui viendront accompagner les activités générées par le secteur pétrolier.

## **IX. LA SANTE**

### **1. Objectif global**

Le développement économique et social du Tchad sera compromis sans une nette amélioration de l'état de santé des populations. Il faut une population en bonne santé pour préserver et augmenter le potentiel productif de sa force de travail et pour réduire le nombre de jours perdus pour cause de maladie, surtout s'il s'agit de maladies que l'on peut prévenir.

Pour faire de cette vision une réalité, le Gouvernement a retenu comme objectif global, « d'assurer la promotion de la population pour lui permettre de maîtriser les changements culturels, économiques et technologiques auxquels le pays doit faire face ».

### **2. Objectifs stratégiques**

Le Tchad entendait ainsi :

- Réduire le taux de la mortalité infantile de 180 à 120‰ ;
- Améliorer le dépistage des accouchements à risque ;
- Augmenter le taux de couverture vaccinal ;
- Rendre accessible l'eau salubre à la population ;
- Améliorer l'état de santé et l'état nutritionnel des femmes enceintes de façon à réduire les naissances de faible poids ;
- Améliorer le suivi de la croissance des enfants de 0 à 5 ans et assurer la prise en charge des enfants atteints de malnutrition ;
- Rendre accessible les médicaments à la population ;
- Développer les installations sanitaires au niveau des logements et des services publics (écoles, dispensaires) ;
- Réduire la mortalité et la morbidité pour les maladies suivantes : paludisme, lèpre, tuberculose, onchocercose, trypanosomiase, dracunculose, IST/SIDA.

Ces objectifs qui devraient être atteints en l'an 2000, recourent largement les douze orientations stratégiques qui constituent la trame du programme d'action du Gouvernement pour la première décennie du siècle courant. A savoir :

- Compléter la couverture sanitaire en assurant progressivement l'opérationnalité et la fonctionnalité de tous les districts sanitaires ;
- Consolider la mise en œuvre des paquets maximum et complémentaires d'activités, notamment dans les domaines de la santé maternelle et infantile ;
- Renforcer les capacités institutionnelles du niveau du central ;
- Assurer la disponibilité en ressources humaines qualifiées ;
- Poursuivre les activités relatives au domaines du médicament dans le cadre de la politique pharmaceutique nationale ;
- Renforcer le processus de déconcentration/décentralisation, en concertation avec les ministres impliqués ;
- Améliorer la participation des populations au fonctionnement des services de santé ;
- Préserver et renforcer les acquis dans les actions concernant les maladies localement endémiques ;
- Renforcer le contrôle des épidémies, en particulier la méningite et le choléra ;
- Poursuivre la lutte contre les IST/SIDA dans un cadre multi-sectoriel ;
- Renforcer les actions d'information, éducation, communication pour accompagner la mise en œuvre de la politique nationale de santé.

### **3. La stratégie d'intervention**

Les actions à conduire s'inscrivent dans la droite ligne des 12 orientations stratégiques qui précèdent. Ces actions doivent être exécutées à trois niveaux (central, intermédiaire et périphérique) et couvrent une large gamme d'interventions. Mais six constituent de véritables défis pour la prochaine décennie. Il s'agit de :

#### **3.1. Ressources Humaines**

- Disponibilité du personnel à très court terme ;
- Formation initiale et continue ;
- Gestion de personnel (recrutement, avancement, affectation, redéploiement...).

#### **3.2. Partenariat**

- Relation avec les ONG et le secteur privé ;
- Relation avec l'ordre des médecins/pharmaciens ;
- Outils contractuels.

#### **3.3. Prévention de la Mortalité et Morbidité Maternelle**

- Meilleur accès des femmes aux services SR de qualité et une plus grande implication des hommes à ces services.

### **3.4. Lutte contre les épidémies : méningite, choléra.**

### **3.5. Prévention et Prise en Charge des Principales Maladies de l'Enfant**

- Couverture vaccinale ;
- Paludisme ;
- Diarrhées aiguës ;
- Infections respiratoires.

### **3.6. Lutte contre les IST/SIDA**

Cette pandémie doit être prise en considération dans la planification du développement durable, car la progression de la maladie et sa généralisation à la couche de population la plus productive comme les enseignants, les jeunes élèves et étudiants, les femmes, les ruraux etc. , sont de nature à hypothéquer le potentiel de développement équilibré et harmonieux du pays. Ainsi sur les 1664 cas enregistrés en 1999, 1261 cas, soit 75,78% concernent des personnes âgées de 15 à 49 ans.

De manière générale, les enquêtes et études réalisées en 1997 par le PNLSPPLS, révèle qu'aucune localité au Tchad échappe à la maladie. Une ville comme Abéché qui avait une prévalence de 0% en 1989 est passée à 2,1% , tandis que Sarh est passée de 0,5% en 1989 à 8,82% de prévalence dans la population générale en 2000. chez les migrants, la prévalence est de 7,85% et laisse apparaître que l'épidémie VIH/SIDA est présente en milieux rural et urbain. Pour l'ensemble du Pays, le taux de prévalence est compris entre 5 à 10%, selon l'enquête transversale réalisée en 1999.

Les actions du Programme National de Lutte contre les IST/SIDA seront orientées vers :

- la prévention de la transmission des IST/SIDA ;
- la réduction de la morbidité des IST/SIDA en renforçant les services de dépistage, diagnostiques et traitement ;
- l'atténuation de l'impact psycho-social de l'infection sur les individus et la société ;
- Assurer la réinsertion sociale et psychologique des personnes atteintes des IST/SIDA ;
- la constitution de données statistiques et d'information.

En plus de ces actions prioritaires, le Gouvernement entend consolider les activités suivantes :

- appuis institutionnels ;
- déconcentration/décentralisation ;
- couverture et découpage sanitaire ;
- coordination de partenaires au développement ;
- participation des populations ;
- lutte contre les maladies chroniques ;
- approche multisectorielle IST/SIDA.

## **4. Résultats escomptés**

- Rendre fonctionnels et opérationnels tous les districts. Le nombre de districts fonctionnels qui est actuellement de 37, passera à 100 en 2015, la proportion des zones de responsabilité fonctionnelles de 70% à 100% en 2015 et les dépenses annuelles de santé par habitant, de moins de 2000 FCFA actuellement à 7000 FCFA (10 US\$) en 2015;
- Consolider les PMA et PCA ;
- Renforcer le contrôle des épidémies ;
- Assurer la disponibilité en ressources humaines. Le nombre d'habitants par médecin passera de 29.508 actuellement à 5000 en 2015(normes OMS), les infirmiers diplômés d'Etat et sages femmes, de 8932 à 300 en 2015(normes OMS) ;
- Renforcer et préserver les acquis dans le domaine des maladies chroniques et endémiques. Le taux d'utilisation des services curatifs passera de 23,1% actuellement à 70% en 2015 ;
- Mettre en place les pharmacies préfectorales ;
- Améliorer les conditions de la femme ;
- Réduire significativement la mortalité maternelle et infantile. La mortalité maternelle passera de 827 pour 100.000 naissance à 400 en 2015. La mortalité infantile passera de 103%° à 50%° en 2015(norme OMS), celle infantilo-juvenile, de 194%° à 70%°(norme OMS) en 2015 et l'espérance de vie passera de 50,3 ans à 69 ans en 2015 ;
- Faire passer le nombre de lits pour 100.000 habitants de 58 actuellement à 116 en 2015 ;
- Généraliser les vaccination PEV ;
- Eradiquer la propagation des VIH/SIDA.

## CHAPITRE III

# LE DEFI INSTITUTIONNEL

---

## **I. LA REFORME DE L'ÉTAT ET L'APPROFONDISSEMENT DES BASES D'UNE BONNE GOUVERNANCE**

### **1. Objectif global**

Une bonne gestion des affaires publiques est une condition essentielle du progrès économique et social dans tout pays. Les institutions nationales doivent donc être capables de fournir avec efficacité des services utiles, car elles sont essentielles pour la définition et pour l'application des politiques macro-économiques et sectorielles, pour la conception, la gestion et l'évaluation des programmes et projets de développement, ainsi que pour la création d'un environnement propice au développement et à une saine gestion du secteur public et du secteur privé.

L'objectif recherché vise à développer et à améliorer les capacités de l'Etat et l'efficacité des administrations publiques, à assurer un équilibre optimal entre les secteurs public et privé pour favoriser des activités productives, à laisser les talents naturels s'épanouir, à faire participer pleinement les femmes au processus de développement, à encourager les ONG, les associations de la société civile de façon générale dans leurs activités locale ou communautaires. Au cours de la prochaine décennie, la politique du Gouvernement sera ainsi centrée sur les objectifs stratégiques et la stratégie d'intervention ci-après:

### **2. Objectifs stratégiques et opérationnels**

La nécessité d'une véritable réorganisation du cadre institutionnel tchadien pour promouvoir la croissance et contribuer à la lutte contre la pauvreté, passe par :

#### **2.1. La promotion d'une bonne gouvernance**

Elle doit se traduire par les actions améliorantes suivantes :

##### **21.1. Décentralisation**

- Favoriser l'élaboration, l'adoption et l'accès des populations aux textes fondamentaux sur la décentralisation ;
- Mettre en œuvre la décentralisation par un transfert progressif de la gestion et de la décision aux échelons inférieurs ;
- Mettre en place les structures décentralisées pour faire participer pleinement et intégrer tous les groupes sociaux, en particulier les femmes qui sont les plus nombreuses au processus de développement ;

- Réaliser et mettre en œuvre un programme d'éducation/formation/sensibilisation des populations sur la décentralisation ;
- Instituer un programme d'éducation civique des population et institutionnaliser cet ordre d'enseignement ;
- Maintenir un cadre économique propice au développement par la mise en place des politiques économiques appropriées et le maintien des équilibres macro-économiques.

### **2.1.2. Réforme judiciaire et renforcement des institutions démocratiques**

- Renforcer les capacités de l'appareil judiciaire ;
- Renforcer les institutions démocratiques en donnant à la fonction publique la place qui lui revient et en renforçant la capacité du parlement dans le domaine du contrôle financier et budgétaire ;
- Renforcer le contrôle budgétaire avec l'obligation de rendre compte de l'exécution du budget (institution de la loi de règlement, du compte de gestion du trésor, du compte administratif) ;
- Promouvoir une culture démocratique et pluraliste ;

### **2.1.3. Droits de la personne humaine**

- Promouvoir la paix et la sécurité ;
- Promouvoir et respecter les droits de l'homme, de la femme et de l'enfant ;

## **2.2. La réhabilitation et le renforcement des institutions de l'Etat : Réforme de la fonction publique**

- Renforcer la capacité institutionnelle au niveau central ;
- Redéfinir et recentrer la mission et les fonctions de l'Etat ;
- Réorganiser les services publics ;
- Mettre en place des plans de formation par Ministère ;
- Concevoir et créer un cadre de coordination et de concertation des intervenants.

## **2.3. Le Renforcement / développement des capacités des organisations de la société Civile et du secteur privé**

- Appuyer la structuration et la coordination du mouvement associatif ;
- Transférer les responsabilités et les compétences aux organisations de la société civile ;
- Appuyer le développement des médias publics et privés, car une presse libre, garante de la libre expression des citoyens, constitue un indicateur crédible de l'ancrage de la démocratie dans la vie politique, culturelle et sociale du pays ;
- Renforcer les capacités techniques, financières et d'intervention des organisations de la société civile pour être forte et active de manière à servir de contre poids à l'Etat, à compléter le travail de surveillance des agences et institutions et, surveiller et garantir la transparence des processus électoraux ;
- Favoriser la mise en place de structures de financement adaptées en milieu rural
- Développer les mécanismes de mobilisation des ressources locales ;

- Favoriser l'accès des groupes vulnérables au crédit ;
- Encourager l'investissement privé en milieu rural ;
- Créer un environnement favorable aux PMI/PME ;
- Renforcer les capacités de production et de gestion du secteur privé, afin qu'elles puissent opérer sur une base compétitive en s'appuyant sur les signaux du marché.

### 3. Résultats escomptés

Globalement, les résultats attendus sont comme suit :

- Création d'un environnement législatif et institutionnel favorable à la promotion des initiatives privées et à la sécurisation des investissements ;
- Mise en place d'institutions démocratiques à tous les niveaux ;
- Facilitation de la concertation et du dialogue entre les différents acteurs par une meilleure connaissance des droits et devoirs, ainsi que de la gestion de l'espace et des ressources.

## II. LE RENFORCEMENT DES CAPACITES DE GESTION DE L'ECONOMIE

La réussite du pari de développement du Tchad est subordonnée au renforcement des capacités de tous les acteurs de développement. Ces capacités font défaut dans pratiquement tous les domaines. Conscientes de cette situation, les autorités ont créé en Mai 1997 avec l'appui des partenaires de développement, le Secrétariat National Chargé du Renforcement des Capacités Nationales( SENAREC) qui travaille actuellement à l'élaboration d'un plan national de renforcement des capacités qui est soutenu par l'Initiative pour le Renforcement des Capacités en Afrique. Avec l'appui du PNUD, a été également mis en place le projet d'appui au renforcement des capacités (PARC).

Dans le cadre de sa politique relative à la gestion de l'économie à l'ère pétrolière, le Gouvernement tchadien a décidé enfin de mettre en place dans le cadre du projet de gestion de l'économie à l'ère pétrolière (GEEP), les institutions, les compétences, les moyens techniques et les systèmes d'information, d'analyse d'incitation et de contrôle permettant au pays d'utiliser efficacement les revenus pétroliers et de gérer leur impact sur l'économie et sur les finances publiques. Ce projet, d'un coût de 17,15 millions de US \$, va s'exécuter sur la période 2000-2005 et s'appuiera sur les réalisations du projet en cours de Renforcement des Capacités de Gestion économique et s'intégrera dans le plan d'action pour le développement des capacités nationales(1998).

### 1. Les objectifs de développement du projet

Ils visent la création des capacités durables pour mettre en œuvre la stratégie de gestion de l'économie à l'ère pétrolière, à savoir :

- **Améliorer la qualité et l'efficacité de la gestion des ressources publiques du TCHAD**, de sorte à affecter en priorité les ressources pétrolière à l'éradication des goulots d'étranglement dans l'infrastructure et les ressources humaines qui entravent la croissance et la lutte contre la pauvreté, ainsi qu'à minimiser l'impact potentiellement négatif des exportations pétrolières au niveau macro-économique, social et de la gestion des affaires publiques.

- **Aider le Tchad à se doter de la capacité nécessaire pour accroître les dépenses publiques dans les activités prioritaires pour la lutte contre la pauvreté**(services de santé de base et l'éducation, les affaires sociales l'infrastructure de base et le développement rural), tout en maintenant un environnement macro-économique favorable à la croissance économique, en améliorant l'efficacité, la transparence et le contrôle des finances de l'Etat, et en encourageant une approche participative ;

### **1.1. Promouvoir la bonne gouvernance**

La mise en œuvre de cette politique permettra, outre l'amélioration de la justice et l'institutions de garanties juridiques réelles pour les citoyens et les affaires :

#### **a) Au niveau des réformes de politique économique**

- la consolidation du budget pour intégrer les budgets de fonctionnement et d'équipement, ainsi que le financement interne et externe ;
- le remplacement progressif du programme d'investissement public basé sur des projets, par des programmes sectoriels de dépenses publiques ;
- l'intégration des fonctions de programmation et de contrôle et l'élaboration de lois de règlement sur l'exécution du budget, afin d'améliorer la transparence et le contrôle de l'exécution du budget ;
- l'élargissement du mandat de la Chambre des Comptes de façon à inclure le contrôle d'opportunité des dépenses publiques financées ;
- participation de la société civile au contrôle et à la surveillance des dépenses publiques financées par les recettes pétrolières, par l'intermédiaire du CCSRP ;
- participation des partenaires locaux du développement à l'élaboration d'une stratégie de lutte contre la pauvreté.

#### **b) Au niveau des réformes institutionnelles**

- la réforme administrative et des mesures d'incitation dans les services ministériels pilotes ;
- simplification de l'organisation du Ministère des Finances pour consolider le contrôle interne au sein du service du budget et la gestion de la dette publique au trésor ;
- mise en place d'un service d'audit interne au Ministère des Finances, en renforçant l'Inspection Générale des Finances(IGF) ;
- mise en place effective du Mandat de la Chambre des Comptes ;
- mise en place et opération du Collège de Contrôle et Surveillance des Recettes Pétrolières(CCSRP) ;
- mise en place d'un Collège de Contrôle et Surveillance de la production, de la commercialisation et de la distribution des recettes du coton.

### **2. Les résultats escomptés**

- la transformation des recettes pétrolières en dépenses publiques pour réduire la pauvreté et contribuer au renforcement des capacités pour mieux apprécier les dimensions de la pauvreté ;



- la conception d'une stratégie appropriée de lutte contre la pauvreté et le soutien aux programmes de dépenses sectorielles ;
- l'amélioration de l'efficacité, de la transparence et du contrôle de la gestion des ressources publiques ;
- la lutte contre le gaspillage, les dépenses superflues, la constitution d'une épargne pour les générations futures(10%des recettes pétrolières) ;
- la valorisation des ressources humaines locales et la création des capacités plus durables dans l'administration publique ;
- la participation de la société civile et des autres partenaires du développement à l'élaboration d'un plan stratégique de réduction de la pauvreté (PRSP) reconnu par l'ensemble des bailleurs de fonds et par le Gouvernement tchadien, ainsi qu'au contrôle et à la surveillance des recettes pétrolières.
- la promotion de la poursuite de la réforme économique et de la discipline macro-économique en soutenant le suivi et la coordination des programmes de réforme économique ;
- le test d'une nouvelle approche de gestion d'une rente pour les autres exportateurs de pétrole et de minerai. Enfin, le programme de gestion des recettes pétrolières , consacrera la plus grande partie des ressources(80%des recettes) pour rattraper le retard social et infrastructurel causé par près de 30 ans de guerre civile, en accroissant les dépenses publiques dans l'offre des services sociaux, le développement rural, l'environnement et les infrastructures de base de façon à faire bénéficier les pauvres, majoritaires au Tchad.

### **III. LA COOPERATION REGIONALE**

#### **1. Objectif global**

La coopération régionale est l'antichambre de la mondialisation. C'est le passage obligé, donc absolument nécessaire à réaliser, si le Tchad veut briser sa marginalisation économique. Les efforts de développement du Tchad peuvent être renforcés par une coopération avec les autres pays de la région et de la sous région.

L'objectif est d'offrir aux produits tchadiens un accès plus large et préférentiel aux marchés régionaux et sous régionaux en assurant à long terme, l'importation des produits des autres partenaires de la région, l'échange d'information et de connaissances, ainsi que la circulation des marchandises en transit. Au cours des dix prochaines années, le Gouvernement entend ainsi :

#### **2. Objectifs stratégiques et opérationnels**

##### **2.1. Développer et renforcer les relations commerciales avec les pays voisins et ceux de la région**

Au cours de la prochaine décennie, le Tchad entend développer son potentiel de commercialisation avec le marché des pays voisins, le marché nigérian en particulier qui représente 25 fois celui du Tchad.

En effet, la taille du marché nigérian est trois fois plus élevée que celle de l'ensemble de ses pays frontaliers. En 1990, la population du Nigeria atteignait 93,5 millions d'habitants, dont

52,5 millions résidaient dans les agglomérations urbaines et 41 millions dans les zones rurales. Dans la même période le Tchad en comptait 5,5 millions d'habitants, dont 1,4 en zone urbaine et 4,1 dans les campagnes.

Sur le plan économique, les différences en valeur absolue sont également très marquées. En 1988, le PIB du Nigeria était estimé à 30 milliards de US \$, celui du Cameroun à 11 milliards de US \$, le Tchad atteignait difficilement les 800 millions de US \$. On compte au Nigeria près de 2000 unités industrielles, contre 10 fois moins au Cameroun et une dizaine dans les autres pays voisins. Le Nigeria dispose de réserves d'hydrocarbures sans commune mesure avec celles du Cameroun, etc.

Le réseau routier, le système éducatif et le niveau technique de l'agriculture sont sans commune mesure avec ce qui existe dans les autres pays. Même si certains indicateurs économiques par habitant sont parfois comparables ou inférieurs à ceux des autres pays de la région, il bénéficie d'un effet de masse et des potentialités considérables. Par ailleurs, de nombreuses villes nigérianes situées à proximité des frontières du Tchad constituent des marchés potentiels importants pour les agriculteurs du pays. Maiduguri (550.000 hab.), Gombé (100.000 hab.), Kano (1,3 millions d'hab.), etc... Ces villes représentent un marché de consommation alimentaire en très forte croissance qui, si les distorsions de politique économique et monétaire régionales ne sont pas très importantes pourraient profiter aux producteurs agro-pastoraux de part et d'autre des frontières. D'autant plus que les projections disponibles indiquent qu'à l'échelle d'une génération, il y aura au Nigeria un agriculteur pour plus de six consommateurs urbains.

Autres faits à méditer, la compétitivité et les avantages comparatifs régionaux entre le Tchad et le Nigeria indiquent que la préservation des enjeux vitaux du Tchad passe par la coordination, puis l'harmonisation de ses politiques économiques et monétaires avec celles du Nigeria, étant entendu que le Tchad fait partie de la CEMAC. En 1991, une étude comparative de la compétitivité industrielle entre la zone franc et le Nigeria révélait que « dans les branches étudiées, la compétitivité de l'industrie du Nigeria par rapport aux pays voisins de la zone franc est clairement établie », mais varie suivant les branches.

Ainsi, les coûts ivoiriens ou camerounais sont à peu près équivalents à ceux du Nigeria dans l'emballage mécanique, mais sont 1,4 fois supérieurs dans le textile, ils sont 1,4 à 3,4 supérieurs dans les brasseries, 2 fois supérieurs dans les chaussures en plastique, 3,3 fois supérieurs dans la verrerie, 6 fois dans le ciment et plus de **13 fois dans la raffinerie**.

Ces avantages nigériens s'expliquent par la taille du marché domestique, nous l'avons vu, qui permet de produire sur une large échelle et qui fait jouer la concurrence entre plusieurs producteurs, ce qui est rarement le cas dans les autres pays voisins. Les différences de coût de la main d'œuvre qui est 9 fois plus chère dans les pays de la zone franc et des intrants (électricité 2 à 3 fois plus chère, gasoil 12 à 13 fois plus cher, etc...).

Enfin, conséquence de la dévaluation du Naira et de la rareté des devises, l'économie nigériane s'est plus tournée vers l'utilisation de matières premières locales que ses voisins (plus grandes utilisation du coton local, remplacement du malt importé par du maïs et sorgho, etc.).

Pour toutes ces raisons, l'avenir du Tchad ne peut donc se concevoir en dehors d'un espace régional plus large intégrant à la fois les pays de la CEMAC, le Nigéria, la CEEAC, la

SINSAD et la CBLT ( l'intégration dans le cadre de la Commission du Bassin du Lac-Tchad pourrait se faire autour du projet de transfert des eaux du fleuve Congo dans l'Oubangui chari. Ce qui aura l'avantage d'intéresser les pays comme le Congo Démocratique le Congo Brazzaville, le Soudan, la Libye et l'Algérie à cette importante ressource d'eau douce qui constitue depuis des millénaires, un pôle de développement, d'échanges commerciaux et culturels entre les populations du Nord du Sahara et celles du Sud). Les défis posés à moyen et long terme au Tchad apparaissent ainsi clairement .

## **2.2. Mettre en place des réseaux viables de collecte d'informations de base afin d'identifier les projets d'intérêt commun**

## **2.3. Initier les études de pré faisabilité et d'impact environnementaux relatives**

- Aux transferts d'eau intra et inter-bassins pour la restauration et la conservation de l'écosystème (Bassin du lac-Tchad) ;
- A la réalisation d'une compagnie régionale de transport aérien dans la zone CEMAC ;
- A l'interconnexion des réseaux nationaux d'électricité, de transport routier et de télécommunication ;
- A l'établissement de liaisons ferroviaires au Tchad et leur interconnexion avec celles des pays voisins. Compte tenu de l'immensité du pays, des coûts comparés des différents modes de transport, du problème lié à la sécurisation des chaînes d'écoulement, le Tchad ne peut se priver de l'exploitation de ce mode de transport qui présente des avantages évidents. En conséquence, le Gouvernement s'engage à étudier la faisabilité du développement des liaisons ferroviaires au Tchad dans la perspective de la réduction des coûts de transport, du désenclavement interne et externe du pays et de la dispersion géographique des pôles d'activités économiques.

Le développement de ces liaisons ferroviaires interconnectées, sera déterminant pour structurer et renforcer la compétitivité de l'économie du pays, pour le développement de la production et des échanges commerciaux, pour l'intégration du Tchad dans la région et pour l'amélioration des conditions d'existence des populations. Il s'agit de préparer le Tchad à affronter le défi posé par la mondialisation en opérant le désenclavement intérieur et extérieur du pays.

Les autres projets communautaires concernent :

- La rationalisation des systèmes de recherches agronomiques et zootechniques ;
- L'élaboration d'une stratégie de sécurité alimentaire ;
- L'organisation à l'échelle communautaire de marchés de produits vivriers et animaux ;
- L'élaboration d'un programme intégré de coopération sous-régionale en matière de sécurité et d'immigration ;
- La coordination des politiques économiques, monétaires et budgétaires.

## **2.4. Mobiliser les financements extérieurs**

Les conditions pour pouvoir accéder aux ressources des partenaires de développement du Tchad, sont subordonnées de plus en plus au respect des règles de l'OMC et aux mesures qui

favorisent l'intégration à l'économie mondiale. Pour prendre l'exemple de la Commission Européenne :

- L'allocation des ressources se fera non plus seulement sur la base d'une évolution des besoins, mais également sur celle des performances des Etats ;
- Les critères de performance porteront sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des réformes institutionnelles, le respect des droits de l'homme, de la démocratie, de l'état de droit, de la lutte contre la corruption, la bonne utilisation des ressources , la qualité et la transparence de la gestion budgétaire, le respect des calendriers de mise en œuvre, l'importance relative des dépenses publiques dans les secteurs sociaux, etc...

La dotation budgétaire de la nouvelle convention est de 13,5 milliards d'euros au titre du 9<sup>ème</sup> FED auxquels il faut ajouter environ 9,5 milliards d'Euro provenant de FED antérieurs qui restent non engagés. Il convient d'y ajouter 1,7 milliards d'Euro de financement sur ressources propres de la BEI, ce qui porte la disponibilité globale à 25,1 milliards d'Euro pour le 9<sup>ème</sup> FED.

Cette convention à la différence de la précédente n'a que deux instruments d'intervention :

- Une enveloppe de soutien au développement à long terme qui regroupe toutes les aides non remboursables. Une dotation de 10 milliards d'euros du 9<sup>ème</sup> FED et 1,3 milliards d'euros pour les programmes régionaux sous forme de dons, est prévue pour couvrir aussi bien les opérations de soutien macro-économiques, d'allégement de la dette, de financement de la coopération financière et technique traditionnelle, de l'aide complémentaire en cas de perte de recettes( STABEX), de la coopération décentralisée ou de l'aide humanitaire, etc...
- Une facilité d'investissement qui remplacera les capitaux à risque et les bonifications d'intérêt de Lomé IV. Elle sera gérée par la BEI et dotée d'une enveloppe de 2,2 milliards du 9<sup>ème</sup> FED, auxquels vont s'ajouter aux 1,7 milliards de ressources propres de la BEI. Cette facilité va promouvoir le développement des entreprises privées. Enfin, toutes ces interventions baignent dans le cadre de la stratégie de réduction de la pauvreté. Il s'agit d'une approche intégrée de stratégie de réduction de la pauvreté s'appuyant sur le développement institutionnel et le renforcement des capacités.

De même, comme l'impact des préférences commerciales initiales aux conventions précédentes a été décevant( la part des Etats ACP sur le marché européen est passée de 6,7% en 1976 à 3% en 1998, et 60% des exportations totales des ACP sont concentrées sur 10 produits seulement), la nécessité de s'adapter au nouveau contexte de l'économie mondiale et d'assurer la compatibilité avec les accords de l'OMC, s'est imposée. Du coup, les autorités tchadiennes doivent s'adapter et restructurer leur économie au risque de se voir marginaliser.

Les deux instruments précités devraient chaque fois que possible, privilégier une stratégie de réduction de la pauvreté et l'intégration des ACP dans une zone économique régionale capable de permettre d'ici 2008 , la création d'une zone de libre échange du type UE-CEMAC ou UE-UEMOA, conformément aux engagements pris de rendre conforme la nouvelle convention ACP-UE aux règles de l'OMC et de favoriser l'intégration des ACP à l'économie mondiale.

**3. Résultats escomptés**

- Accroître les échanges ;
- Favoriser l'intégration sous-régionale et régionale par la réalisation de projets d'intérêt commun ;
- Sécuriser les investissements ;
- Améliorer les conditions d'existence des populations.

**CHAPITRE IV****EVALUATION DU COUT DU PROGRAMME D'ACTION**

La mise en œuvre des stratégies de développement précitées, supposent que des ressources existent pour le financement de leurs coûts. Il convient dès lors de les évaluer pour espérer trouver les financements requis.

Dans ce chapitre, la dotation financière du programme d'action 2001-2010 est estimée sur la base des besoins sectoriels exprimés dans les documents suivants :

- Documents de synthèse des réunions sectorielles de suivi de Genève IV ;
- Programmes indicatifs des dépenses du secteur transport, de l'habitat et de l'urbanisme ;
- Plans Directeurs des Télécommunications ;
- Programmes d'Intervention Prioritaire élaborés par le Comité National Sahel 21 ;
- Document d'évaluation du projet de Gestion de l'économie à l'ère pétrolière ;
- Programme National d'appui au secteur privé.

Pour le reste, les coûts sont estimés à partir d'une extrapolation des données existantes.. Un tel exercice a bien évidemment des limites et ne saurait être pris pour acquis. Comme toute estimation, elle doit être considérée comme sommaire et préliminaire, mais tout de même nécessaire pour illustrer les efforts financiers qu'appelle la mise en œuvre du programme d'action pour la décennie.

**Tableau n° 5** : Evaluation du coût du programme d'action par secteur d'activité(Milliards FCFA)

Secteurs d'activités	1999-2001	2000-2003	2000-2004	2000-2005	2001-2010
Développement Rural				164,4	350
Industrie					95
Transport			289,9		473,5
Postes et Télécommunications					48,7
Habitat/Urbanisme				71,1	192,1
Pétrole				72,9	72,9
Energie					72,661
Eau/Assainissement					171,8
Commerce					9,8
Environnement					115
Coopération Régionale					25
Gestion/économie à l'ère pétrole				11,5	11,5
Reforme/Etat					210
Politique/Population					10
Action Sociale (Fem./Enf./Han/3 <sup>e</sup> Age)					90
Santé	57				153,5
Mines					5,04
Tourisme					10,03
Education			183,4		366
Secteur bancaire et financier					54
Secteur Privé/Associatif		2,8			8
Industrie					120
Artisanat					4,3
<b>Total</b>					2668,77

1 US \$ = 670 FCFA

Cette évaluation est fondée sur les éléments suivants :

- Dans le secteur santé, les dépenses de fonctionnement pour maintenir la qualité des services atteints à partir de 2001 sont de l'ordre de 8,5 milliards de FCFA/an, soit 72 milliards de FCFA. La dotation prévue pour la lutte contre le SIDA est d'environ 9,4 milliards de FCFA sur la période 2001-2003. Le complément pour la période 2004-2010 sera de 24,5 milliards de FCFA, si on considère que les besoins financiers minimum par an pour cette pandémie sont de 3,5 milliards de FCFA. Le coût additionnel du programme pour le secteur santé serait donc de 96,5 milliards de FCFA.
- Pour le secteur privé, les besoins de financement pour la période 2003-2010 seront d'un ordre de grandeur un peu plus élevé que ce qui est prévu pour les exercices antérieurs, soit 5,2 milliards de FCFA.
- Les besoins de financement du secteur éducation pour la période 2005-2010, seront du même montant que ceux de la première sous période ;
- Pour le secteur énergie, on prévoit sur la décennie des investissements de 46,342 Milliards de FCFA pour l'électricité( dont 9,420 milliards pour la nouvelle centrale électrique) et 26,319 milliards de FCFA pour l'eau ;
- Le coût du programme du secteur industriel est de comme suit : Réactualisation de l'étude de préféabilité et réalisation du projet de la cimenterie(30 milliards de FCFA), Création de zones industrielles et artisanales(52 milliards de FCFA), Réactualisation du programme DDIAII et du Cadre de base du Schéma Directeur d'Industrialisation (8 milliards de FCFA) , mise en place du dispositif institutionnel relatif à la gestion stratégique du développement industriel(30 milliards de FCFA).
- la participation de l'Etat dans le capital des sociétés COTCO et TOTCO est estimée à 41,7 millions de US \$, soit l'équivalent de 27,9 milliards de FCFA. A cela, il convient d'ajouter les dépenses de l'Etat pour le projet Sédigui et pour la mini-raffinerie, soit 45 milliards de FCFA.
- Dans le secteur des Postes et Télécommunications, le coût des investissements à réaliser est de 48,7 milliards de FCFA se distribuant entre : 4,73 milliards de FCFA pour les projets concernant le Ministère des postes et télécommunications proprement dit, 41,1 milliards de FCFA pour SOTEL Tchad et, 2,8 milliards pour les projets OTRT.

Si on fait un rapprochement, il apparaît que les apports totaux de ressources financières et d'APD de toute provenance dont le Tchad a bénéficié au cours de la décennie passée, soit 1750 milliards de FCFA, sont d'un niveau un peu inférieur au coût global du programme d'action 2001-2010 (2668,77 milliards de FCFA).

Cela signifie que si les flux financiers extérieurs sont maintenus à leur niveau actuel, alors les besoins de financement du nouveau programme d'action ne pourront être comblés que par les revenus du pétrole (676-700 milliards de FCFA) et par le surcroît des recettes fiscales résultant du renforcement des capacités de l'administration, des efforts de bonne gouvernance et de l'accroissement des investissements privés dû à l'exploitation du pétrole. Mais, il y a lieu de tenir compte également des recettes provenant de la réduction de la dette dans le cadre

notamment de l'initiative PPTE (10 à 12 millions de US \$ par an sont prévus de 2000 à 2003) et dans une moindre mesure, du commerce extérieur.

Quoiqu'il en soit, le Tchad aura encore besoin d'un apport significatif de ressources extérieures pour financer son développement au cours de la prochaine décennie.



## CHAPITRE V

# **MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI ET DE PILOTAGE DU PROGRAMME D'ACTION**

---

Le programme d'action qui précède, revêt un caractère multisectoriel et interministériel du fait qu'il déborde le cadre d'un Ministère pris individuellement. Dès lors, pour sa mise en œuvre, l'on doit assurer à travers une structure de pilotage( Comité National de Pilotage ) composée des pouvoirs publics, la société civile, le secteur privé et les organisations sous régionales et régionales et, jouissant des capacités d'initiative et d'impulsion, de pouvoirs de décisions et d'arbitrage, le management politique du programme d'action. Les représentants des pouvoirs publics comprennent : la présidence de la république, la primature, le ministère de la promotion économique et du développement, le ministère des finances, le ministère de l'industrie du commerce et de l'artisanat, le ministère de l'agriculture et le ministère des affaires étrangères. Tout ministère intéressé par un dossier est d'office convié aux travaux du Comité qui est présidé par le représentant du Premier Ministre, coordonnateur de l'action du Gouvernement.

La société civile est représentée par les associations syndicales, les associations de défense des droits de l'homme, les représentants de la presse et le Cilog. Le secteur privé comprend : La Chambre de Commerce , le Conseil National du Patronat. Les organisations sous régionales et régionales comprennent : CEMAC, BEAC, CEEAC, CBLT, SINSAD, CILLSS, la CEA et le CAMRDC (Centre de mise en valeur des ressources minérales d'Afrique Centrale).

En sus du CNP, l'on doit créer un Forum des Partenaires du Développement(FPD) qui regroupe l'ensemble des partenaires locaux multilatéraux et bilatéraux impliqués dans l'effort de développement du Tchad. Le forum est chargé d'émettre des avis sur le pilotage du programme d'action par le Gouvernement. Il est co-présidé par le Représentant Résident du PNUD et celui de la Banque Mondiale.

Le CNP et le FPD constituent ensemble, le Forum National Consultatif qui se réunit périodiquement pour valider les rapports d'évaluation du programme d'action.

Un Secrétariat permanent assuré par une personne ressource de haut niveau, chargée d'établir périodiquement les indicateurs de suivi de la mise en œuvre du programme, d'assurer la circulation de l'information, la préparation et la tenue des réunions du Comité de pilotage et du Forum, l'établissement des divers comptes rendus et rapports d'évaluation, est mis en place. La personne ressource appuie le CNP et le FPD dans leur liaison avec le Secrétariat de la CNUCED. Il devra bénéficier des règles, modalités et moyens de fonctionnement qui lui assure l'efficacité dans ses fonctions.

## **CONCLUSION GENERALE**

Les politiques économiques menées depuis la dévaluation du Franc CFA en 1994, démontrent la volonté des autorités tchadiennes d'instaurer un environnement économique et financier favorable à la croissance de la production et de l'emploi, la lutte contre la pauvreté et la consolidation des institutions démocratiques.

Ces politiques dans leur dimension institutionnelle et structurelle, doivent être fortement poursuivies pour consolider les acquis et relever les défis politique, économique et sociaux qui sont posés au pays dans le cadre du nouveau programme d'action de la première décennie du 21<sup>ème</sup> siècle.

### **1. Sécurité Publique – Stabilité Politique - Etat de Droit et Reforme Judiciaire**

Le premier maillon de ce processus de reformes est la consolidation de la sécurité publique qui passe par la réorganisation de l'armée et le déminage du territoire, la consolidation de la stabilité politique qui nécessite un large consensus des populations autour des grandes questions d'intérêt national, et la poursuite du processus d'instauration d'un Etat démocratique garantissant au citoyen ses droits fondamentaux et ouvrant la voie au développement de relais de la société civile et à une large participation des populations à la gestion décentralisée des affaires publiques.

Mais l'Etat de droit repose également et surtout sur l'existence d'un système judiciaire indépendant, équitable, efficace et accessible à tous. Les autorités ont mis en place en 1994 une Commission de la Reforme Judiciaire qui a permis d'atteindre des résultats encourageants en matière d'organisation de la profession, de révision des textes, de réorganisation du Ministère et de réhabilitation des infrastructures.

Cependant, certains goulots d'étranglement subsistent qui invitent le Gouvernement à démultiplier les efforts pour :

- moderniser, adapter et diffuser les textes tels que le droit fiscal, le droit foncier, le droit du travail, etc... Actuellement, seul le traité de l'OHADA qui a pour objet de contribuer à la sécurité juridique et judiciaire des entreprises a fait l'objet d'un effort de modernisation et d'adaptation ;
- mieux organiser encore les juridictions ;
- réduire les délais de justice ;
- assurer une meilleure rémunération et garantir de bonnes conditions matérielles de travail aux magistrats ;
- veiller à l'exécution des décisions de justice et à la lutte contre la corruption et l'impunité qui gangrènent le système judiciaire tchadien;
- mettre en place des mécanisme de sauvegarde pour pérenniser la reforme.

### **2. Coopération Régionale**

La préservation des intérêts vitaux du Tchad nécessite la coordination et l'harmonisation des politiques économiques et monétaires du pays avec celles des autres pays de la sous région CEMAC. Mais la coopération régionale est l'antichambre de la mondialisation et l'avenir du

chad ne saurait se concevoir en dehors d'un espace régional plus large intégrant à la fois les pays de la CEMAC, la CBLT et les autres pays intéressés par le projet de transfert des eaux du fleuve Congo dans l'Oubangui- Chari et le lac-Tchad.

Dans le même ordre d'idée, les autorités s'attacheront à conduire une étude de faisabilité sur l'établissement de liaisons ferroviaires au Tchad et leur interconnexion avec les réseaux ferroviaires des pays voisins, afin d'apporter une solution radicale au problème de son enclavement intérieur et extérieur et préparer le pays à relever le défi de la mondialisation. Car avec les accords de l'OMC, le Tchad ne pourra plus bénéficier des avantages antérieurs prévus dans la convention UE/ACP. Il subira la concurrence des autres pays membres de l'OMC, et ceux de la sous région en particulier. D'autant plus qu'il disposera du pouvoir d'achat avec le pétrole et sera désenclavé avec les projets de construction des liaisons de transport avec les pays voisins comme le Cameroun et le Nigéria.

Enfin, l'intégration économique du Tchad dans les ensembles sous régionaux et régionaux permettra d'assurer :

- La stabilité de ses politiques économiques, facteur de sécurisation des investissements ;
- L'élargissement des marchés pour les productions agricoles et agro-industrielles destinées à l'alimentation des populations(céréales, viande, oléagineux, sucre, etc...), ainsi que pour les produits industriels ;
- Des économies d'échelle à travers la création d'infrastructures d'utilité publique.

L'harmonisation des politiques économiques nationales permettra le développement des échanges transfrontaliers et la création d'espaces économiques plus larges qui attireront à leur tour des investissements nécessaires au développement du pays.

### **3. Géographie du pays et Equilibre de l'Ecosystème**

Parallèlement à l'approfondissement des reformes sur le plan institutionnel, un effort particulier sera fait pour asservir les contraintes du milieu naturel et les problèmes environnementaux qui constituent deux paramètres qui jouent négativement contre la libre circulation des hommes et des biens, la couverture minimale des populations en infrastructures et services sociaux, ainsi que contre l'équilibre de l'écosystème ( aléas climatiques, sécheresse, altération des ressources végétales, etc.. ).

### **4. Développement de la Base Economique**

Par ailleurs, le secteur productif qui se caractérise par une forte dépendance vis à vis du secteur primaire, un secteur secondaire embryonnaire, un réseau d'infrastructures très insuffisant, des services atomisés, un coût de l'énergie exorbitant et un réseau de téléphone très peu développé, des techniques de production rudimentaires et une productivité faible, sera renforcé et développé. Le secteur de l'agriculture et l'élevage dont l'impact en terme d'emplois et de revenus est très important et pour lequel un potentiel de croissance important existe retiendront toute l'attention requise.

Dans le cadre de la politique de libéralisation, les privatisations des services marchands seront poursuivies. La recherche d'une compétitivité externe supérieure doit reposer sur une

plus grande efficacité, notamment dans les domaines des transports. Les démarches régionales dans les infrastructures (interconnexion des réseaux énergie, télécommunication,) seront renforcées. Le développement des infrastructures économiques, avec une priorité accordée à l'énergie électrique et aux transports terrestres et ferroviaire, dont l'amélioration et le développement conditionnent largement le développement de la production et des échanges, sera soutenu.

D'une façon générale, les efforts porteront sur la recherche d'une transformation structurelle de l'économie, car c'est de la sorte que pourra être trouvée une solution au problème du renforcement des capacités de production et de compétitivité. Pour que cette transformation soit durable, le Gouvernement ne ménagera aucun effort pour créer une économie nationale intégrée, caractérisée par une spécialisation accrue et par une interdépendance croissante des différents secteurs. A cet effet, une plus grande coordination des actions engagées sera instituée pour éviter les duplications préjudiciables à la réussite du programme de la décennie.

De même, le dialogue entre le secteur public, la société civile et le secteur privé sera renforcé par la mise en place des mécanismes de concertation comme le Conseil Economique et Social.

## **5. Mobilisation de l'Épargne et Développement du Crédit**

Dans le domaine financier et bancaire, l'assainissement en cours du système bancaire sera poursuivi. Les fonctions d'agrément, de contrôle et de sanction de la COBAC recevront tout le soutien des autorités monétaires nationales. La poursuite de ce mouvement de redressement permettra la baisse progressive des coûts du crédit.

Les institutions de crédits décentralisés, d'épargne mutualiste et de « tontines » qui jouent un rôle non négligeable dans le financement de l'économie seront soutenues. Une plus grande proximité entre Offre et Demande de crédit, sera recherchée. Le développement des crédits à long terme seront favorisé. Le secteur des assurances aura dans ce cadre un grand rôle à jouer.

Ces efforts de mobilisation de l'épargne intérieure, seront renforcés par une action concertée au plan sous-régional et régional de mobilisation des ressources extérieures qui demeurent indispensables pour soutenir le financement du développement.

## **6. Renforcement et Valorisation des Ressources Humaines**

Le rythme élevé de croissance démographique (3,1% l'an) lié au faible niveau de développement de la base économique et à une politique de population encore embryonnaire, ainsi que la sous valorisation du capital humain, constituent des défis majeurs qui retiendront toute l'attention des autorités. Le Gouvernement poursuivra à cet égard ses efforts en faveur de l'éducation. Cet appui bénéficiera en priorité à l'éducation de base, notamment en faveur des filles, dont la faible scolarisation constitue une entrave au développement de leur potentiel productif.

La qualité et la productivité de la main d'œuvre seront améliorées par la formation. La formation professionnelle, la formation à la gestion de l'entreprise, la formation en entreprise, feront l'objet d'une attention particulière car c'est dans le savoir que réside la clef de la

compétitivité des économies modernes. A cet égard, des nouvelles technologies de l'information et de la communication seront développées à tous les niveaux de la vie économique et sociale du pays.

La santé, au même titre que l'éducation, eau, hygiène, assainissement et habitat, constituent des leviers importants de lutte contre la pauvreté. Le Gouvernement s'attachera à mettre en place des services de base de qualité pour permettre à chaque citoyen d'atteindre et conserver, tout le long de son existence, le meilleur état de santé possible.

La lutte contre les IST/SIDA en particulier qui représentent un danger réel pour les franges de population les plus jeunes, les plus productives comme les femmes, les ruraux, les enseignants sera accentuée sans répit.

Enfin, les inégalités sociales et économiques régionales, comme celles entre urbains et ruraux dans l'accès à la santé et à l'éducation feront l'objet de mesures appropriées.

## **7. Renforcement des Capacités de Gestion des acteurs de Développement**

La faiblesse des capacités de gestion, largement liée au bas niveau de formation des populations, fera l'objet d'une attention soutenue des autorités. Le projet de gestion de l'économie à l'ère pétrolière sera à cet effet mis en œuvre rapidement pour favoriser la modernisation de l'administration et des entreprises publiques, le développement du secteur privé, l'extension des groupements de base à vocation économique et la consolidation des associations de la société civile. Il s'agira de renforcer les capacités de gestion de tous les acteurs de développement avant l'avènement de l'exploitation du pétrole qui comporte des risques tels que ceux relatifs au syndrome hollandais.

La lutte contre la pauvreté dont le document de stratégie est actuellement en cours d'élaboration avec l'appui technique et financier des partenaires du Tchad en développement, retiendra toute l'attention du Gouvernement, car l'homme tchadien est le moteur du développement et sera le principal bénéficiaire de ce développement.

Cette stratégie s'articulera autour des 4 thèmes prioritaires d'intervention suivants :

- renforcement de la sécurité alimentaire ;
- accroissement des revenus et promotion de l'emploi ;
- protection et promotion des groupes vulnérables ;
- renforcement des interventions pour la couverture des services publics essentiels.

Cette lutte contre la pauvreté, déterminera le Tchad à poursuivre ses efforts visant la mise en place d'un système qui conduit à une saine concurrence économique, sociale et politique afin d'optimiser les potentialités du pays.

**ANNEX**

## CADRE LOGIQUE

SECTEUR	OBJECTIF GLOBAL	OBJECTIFS STRATEGIQUES ET OPERATIONNEL	RESULTATS ATTENDUS
<b><u>POLITIQUES MACRO – ECONOMIQUES ET FINANCIERES</u></b>			
<b>Gestion économique, efficacité administrative</b>	Améliorer la conduite et le suivi des politiques macro-économiques et structurelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recourir de manière effective et systématique aux comités de politique économique ;</li> <li>- Soumettre au haut Comité Interministériel, au FMI, à la Banque Mondiale et aux autres bailleurs de fonds le tableau de bord mensuel et le rapport trimestriel de mise en œuvre du programme préparé par la cellule économique ;</li> <li>- Renforcer la direction des études et de la prévision chargée de l'analyse macroéconomique et de la prévision financière pour préparer un cadre macroéconomique annuel ;</li> <li>- Améliorer les fonction de contrôle interne et externe du budget et d'audit ;</li> <li>- Adopter le programme national de statistique pour rendre rapidement disponible une plus large gamme de statistique macroéconomiques, financières et sociales ;</li> <li>- Mettre en place un programme d'information, d'éducation et de communication pour assurer la diffusion publique des résultats des revues trimestrielles du PAS.</li> </ul>	Conduite des politiques macro-économiques et structurelles améliorées
<b>Finances publiques</b>	Améliorer l'efficacité de la gestion financière et budgétaire des ressources de l'Etat.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparation du budget ;</li> <li>- Exécution et contrôle du budget ;</li> <li>- Gestion de la trésorerie.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Solde budgétaire primaire positif ;</li> <li>-Contrôle budgétaire institué ;</li> <li>-Gestion trésorerie maîtrisée.</li> </ul>
<b>Sous secteur Recettes</b>	Améliorer l'administration de l'impôt, élargir la base d'imposition, poursuivre la réforme globale de la fiscalité et réduire l'évasion fiscale en renforçant l'efficacité des perception et des méthodes de recouvrement		
<b>Sous secteur Dépenses</b>	Améliorer la gestion des		

	dépenses pour accroître la capacité de programmation, d'exécution et de contrôle du budget		
<b>Dettes publiques</b>	Améliorer la gestion de la dette publique et résorber les arriérés de paiement		
<b>Monnaie et Crédit</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Œuvrer dans le cadre de la BEAC au renforcement de la politique monétaire, accroître l'efficacité du système bancaire et améliorer l'intermédiation financière ;</li> <li>- Renforcer les institutions de micro-crédit ;</li> <li>Mettre les banques en mesure de recouvrer les créances non productives et encourager de nouveaux prêts productifs</li> </ul>		
<b>Comptes extérieurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobilisation du capital par la transformation de la structure de la balance commerciale</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Produits d'exportation diversifiés ;</li> <li>- Commerce des services organisés ;</li> <li>Taux de couverture des importations par les exportations amélioré</li> </ul>
<b><u>RELANCE ET RESTRUCTURATION DE L'OFFRE GLOBALE DES BIENS ET SERVICES</u></b>			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création des effets d'entraînement entre les secteurs de croissance et renforcer ces effets ;</li> <li>- Diversification de la base de production ;</li> <li>- Renforcement de la capacité de production et de compétitivité</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Effets d'entraînement entre secteurs de croissance créés ;</li> <li>- Production nationale diversifiée ;</li> <li>Ressources financières mobilisées</li> </ul>
<b>Développement rural</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accroissement de façon durable le volume de la</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accroître la sécurité alimentaire en augmentant la production ;</li> <li>- Faciliter l'émergence des filières compétitives ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de croissance moyen annuel de la valeur ajoutée du secteur rural augmenté</li> </ul>



	production dans un environnement préservé et renforcement de la capacité du secteur rural pour élever le niveau de vie de la population.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir le monde rural ;</li> <li>- Améliorer la gestion et la valorisation des ressources naturelles ;</li> <li>- Améliorer l'efficacité des interventions publiques ;</li> <li>- Renforcer les infrastructures de base ;</li> <li>- Mener à bien les réformes visant la libéralisation du secteur coton ;</li> </ul> <p>Lutter contre la désertification et renforcer le cadre réglementaire et les capacités nationales de gestion de l'environnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- de 6,7% de 2001-2010 ;</li> <li>- Taux de croissance de la valeur ajoutée du secteur agricole de 7,5% ;</li> <li>- Taux de croissance de la production animale de 6,7% ;</li> <li>- Taux de croissance du secteur sylviculture/pêche de 5,</li> </ul>
<b>Secteur industriel</b>	Renforcement de la base économique par la transformation et la mise en valeur des potentialités.		
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en état de fonctionnement, entretenir et moderniser les unités de production existantes ;</li> <li>- valoriser le potentiel de production, compte tenu des avantages comparatifs dynamiques, des potentialités disponibles et des perspectives de développement sur les marchés intérieur et extérieur ;</li> <li>- diversifier la base de production ;</li> <li>- Renforcer les capacités d'acquisition et d'adaptation des technologies ;</li> <li>- Développer les structures d'assistance technique et les systèmes d'information industrielle et commerciale pour soutenir les opérateurs économiques, notamment en liaison avec la Chambre de commerce ;</li> <li>- Dynamiser les structures du Ministère de l'industrie en concentrant l'activité des services sur mission d'orientation, de suivi et d'évaluation du secteur ;</li> <li>- Engager des études en vue de la création de zones industrielles et artisanales ;</li> <li>- Mettre en place un système de normalisation et de contrôle de qualité des produits ;</li> <li>- explorer les possibilités de développement des industries de matériaux réfractaires (briques, céramiques, énergies du gaz de l'exploitation pétrolière, cimenterie, etc...) ;</li> <li>- Etablir un bilan des capacités d'industrialisation du Tchad pour mettre l'accent sur le développement des branches qui exercent le maximum d'effets d'induction au sein de l'économie. A cet égard, l'importance accordée à l'agriculture considérée comme vecteur privilégié du développement et la nécessaire priorité de la sécurité alimentaire, ne sauraient être interprétées comme une exclusive ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Industries réhabilitées et créées ;</li> <li>- Importations coûteuses en devises économisées;</li> <li>- Acquisition par la main d'œuvre de ses premières qualifications industrielles sur le terrain;</li> <li>- Technologies intermédiaires adaptées développées;</li> <li>- Classe d'hommes d'affaires capables de promouvoir et d'encadrer le développement créée ;</li> <li>- Compétitivité des entreprises locales assuré grâce aux mesures juridiques et fiscales appropriées pour encourager les investissements étrangers directs</li> <li>- Soutien à la politique de partenariat avec les entreprises étrangères.</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Innover la société rurale tchadienne de réseaux de soutien au développement, en promouvant une industrialisation modeste qui répond aux nécessités d'un marché intérieur, une petite agro-industrie qui prend appui sur les besoins immédiats des paysans et qui fera naître progressivement un tissu industriel réellement inséré, immergé dans la société ;</li> <li>- Dynamiser les structures du Ministère de l'industrie en concentrant l'activité des services sur leur Engager des études en vue de la création de zones industrielles et artisanales ;</li> <li>- Mettre en place un système de normalisation et de contrôle de qualité des produits ;</li> <li>- Explorer les possibilités de développement des industries de matériaux réfractaires (briques, céramiques, énergies du gaz de l'exploitation pétrolière, cimenterie, etc...)</li> </ul>	
--	--	---	--

## ***TRANSPORT ET TELECOMMUNICATION***

<b>Transports</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-le désenclavement intérieur et extérieur du pays ;</li> <li>-la réduction des coûts de transport ;</li> <li>-la conservation d'une accessibilité minimum à l'ensemble des régions du pays, en particulier en saison des pluies ;</li> <li>-l'obtention d'un linéaire suffisant de routes praticables toute l'année et permettant de relier les principales villes du pays ;</li> <li>-la poursuite du processus de libéralisation du secteur et de modernisation de l'administration ;</li> <li>-le soutien aux populations pour le développement et l'entretien des infrastructures rurales de transport et des modes de</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- développement de la qualité du réseau routier ;</li> <li>- extension à 6200 km de ce réseau, dont l'entretien sera placé sous la responsabilité du Gouvernement ;</li> <li>- poursuite de la privatisation de l'exécution de cet entretien ;</li> <li>- mobilisation et affectation de ressources financières adéquates pour l'entretien routier ;</li> <li>- participation des usagers à l'administration des fonds de l'entretien routier ;</li> <li>- création d'une agence autonome pour la gestion des travaux d'entretien routier en 2001 ;</li> <li>- mise en œuvre d'une politique ferme de sécurité routière ;</li> <li>- aide financière et technique aux projets locaux d'entretien des pistes rurales et de développement des transport en milieu rural ;</li> <li>- poursuite d'une politique d'importation totalement libre du carburant et, développement d'une politique plus souple de fixation des prix ;</li> <li>- mise à niveau des principales infrastructures aéroportuaires ;</li> <li>- amélioration de la sécurité pour les petits aérodromes ;</li> <li>- liquidation de la société Air-Tchad ;</li> <li>- appui à la création d'une nouvelle société nationale de transport aérien ;</li> <li>- mise en concession de la gestion des principaux aérodromes en 2005 ;</li> <li>- développement des transports sur le Lac-Tchad ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Principaux centres de consommation du pays reliés (N'Djamena-Moundou-Sarh-Abéché) ;</li> <li>- Revêtement de 2600km du réseau permanent ;</li> <li>- Agence autonome d'entretien routier mis en place ;</li> <li>- Réhabilitation et entretien de 3500 km de réseaux de pistes d'intérêts régional et local ;</li> <li>- Conseil supérieur des transports mis en place ;</li> <li>- Réglementation des transports en milieu rural améliorée ;</li> <li>- Transports en milieu rural développés ;</li> <li>- Transports terrestres et aériens libéralisés ;</li> <li>- Etudes de faisabilité pour identifier les mesures d'appui au transport fluvial et lacustre ;</li> <li>- Capacités institutionnelles renforcées.</li> </ul>
-------------------	--	---	---

	<p>transport locaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- suivi et analyse des conditions d'exploitation des transports intérieurs et extérieurs ;</li> <li>- poursuite d'une politique de protection de l'environnement ;</li> <li>- renforcement des capacités institutionnelles du secteur.</li> </ul> <p>En ce qui concerne la politique de gestion des corridors de désenclavement, la stratégie se concentrera sur les axes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- création de plusieurs voies de désenclavement pour éviter la dépendance vis à vis d'un seul pays de transit. Le programme d'aménagement routier intègre cette préoccupation, car il propose le bitumage complet des axes N'Djaména-Moundou-frontière Cameroun (Bolarabou) ; N'Djaména-Bol- Guigmi et, N'Djaména-frontière du Soudan ;</li> <li>- renforcement des bonnes relations avec le Cameroun et négociation de meilleures conditions de transport et de transbordement et élimination de faux frais sur cet itinéraire ;</li> <li>- renforcement de la coopération avec le Nigeria de manière à éliminer</li> </ul>	
--	--------------------------	---	--

		<p>ou réduire les difficultés qui se posent au port de Lagos et au Nord Nigeria. Il s'agit d'accroître la part de transit par ce pays qui, bien que coûtant 10% plus cher que le passage par le Cameroun, est parfois plus avantageux en termes de durée des expéditions, d'opportunité de développement pour les riches régions du Nord-Ouest du Pays ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- maintien et renforcement des bonnes relations économiques et politiques avec les autres pays de transit potentiels tels que la Libye et le Soudan ;</li> <li>- développement des possibilités de transit à travers le Benin, Togo, l'Algérie, le Niger, la Côte d'Ivoire, la République Centrafricaine et le Congo.</li> </ul>	
		<p>Le plan d'action pour le secteur portera sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La réhabilitation routière ;</li> <li>- L'entretien routier ;</li> <li>- La recherche routière ;</li> <li>- L'amélioration des transports en milieu rural ;</li> <li>- L'industrie du transport routier ;</li> <li>- La sécurité routière ;</li> <li>- La gestion des corridors de désenclavement ;</li> <li>- Le transport aérien ;</li> <li>- La mise en œuvre et le suivi ;</li> <li>- La gestion des ressources humaines ;</li> <li>- L'environnement ;</li> <li>- Le développement des transports sur le lac-Tchad</li> </ul>	

<p><b>Télécommunication</b> <b>S</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Satisfaire la demande croissante des services des télécommunications et de permettre l'accès au plus grand nombre ;</li> <li>- Poursuivre la numérisation du réseau, afin de maintenir à un niveau acceptable, les coûts d'exploitation du réseau ;</li> <li>- Étendre le réseau aux zones rurales ;</li> <li>- Accroître les revenus de l'Office et sa capacité d'autofinancement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Séparer totalement les activités des postes et des télécommunications pour constituer deux entités séparées ;</li> <li>- Créer un opérateur principal des télécommunications (SOTELTCHAD), regroupant les activités des télécommunications de la TIT et celles de l'ONPT ;</li> <li>- Séparer les activités opérationnelles et réglementaires et mettre en place les nouvelles fonctions de réglementation ;</li> <li>- Exploiter les moyens qui permettront de faire participer l'investissement privé au développement accéléré des télécommunications au Tchad ;</li> <li>- Attribuer rapidement au moins une licence de téléphonie mobile.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Baisse des coûts et amélioration de la qualité des services ;</li> <li>- Atteindre les objectifs du plan directeur des télécommunications ;</li> <li>- Elever le taux de croissance annuel de la demande de 7,4% à 18,7% ;</li> <li>- Accroître le nombre de lignes en service de 8.418 à 20.000 ;</li> <li>- Diminuer la demande en instance de 3.583 à 2.000 ;</li> <li>- Elever la densité téléphonique actuelle de 0,12% à 0,25% (Moitié de la valeur actuelle de la densité téléphonique de l'ensemble de l'Afrique subsaharienne).</li> </ul>
		<p><u>Projet de commutation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation du nombre de lignes principales de 6.946 à 14.000 à N'DJAMENA et de 1.471 à 6000 lignes à l'intérieur du pays ;</li> <li>- Extension du centre numérique d'abonnés à N'DJAMENA, assurant également les fonctions de transit national et international avec ses unités de raccordements d'abonnés distants ;</li> <li>- Extension des centres numériques d'abonnés à autonomie d'acheminement(CAA) de Moundou, Sarh et Abêché ;</li> <li>- Création de l'URAD à Ati ;</li> <li>- Création d'un CAA à Doba/Komé(zone pétrolière) ;</li> <li>- Création de 8 URAD à Mao, Massakory, Doba, Koumra, Laï, Bol, Kélo, Pala et Goz Beida ;</li> <li>- Construction de nouveaux bâtiments pour les nouveaux sites</li> </ul>	
		<p><u>Projet de réseaux locaux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Extension et modernisation des réseaux locaux ;</li> <li>- Renforcement de la capacité des réseaux locaux à 26.000 paires ;</li> <li>- Desserte de tous les chefs lieux de préfecture et de 5 chefs lieux de sous-préfecture par le système de modularité à base 10.</li> </ul> <p><u>Projet de transmission et de téléphonie rurale</u></p>	

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation de liaison hertzienne numérique entre N'Djamena-Bongor-Moundou-Doba-Sarh ;</li> <li>- Numérisation du réseau SAOSAT ;</li> <li>- Réalisation de dessertes rurales de type FH/AMRT et réseau par satellite(VSAT) et la participation de SOTELCHAD au réseau mobile cellulaire ;</li> <li>- Numérisation de la liaison FH Kousseri - N'Djamena ;</li> <li>- Réalisation d'une liaison en fibre optique le long du pipe-line Tchad - Cameroun.</li> </ul> <p>3-4 <u>Projet de formation et assistance technique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Relance des activités de formation à l'école nationale des télécommunications ;</li> <li>- Actualisation du plan directeur de développement des télécommunications ;</li> <li>- Etude de l'ingénierie des fréquences ;</li> </ul>	
--	--	--	--

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude de tarification des télécommunications ;</li> <li>- Informatisation ;</li> <li>- Implantation des centres activités communautaires.</li> </ul>	
<b>HABITAT ET URBANISME</b>			
	<p>Amélioration des conditions de vie des populations urbaines, et plus particulièrement, les groupes vulnérables, en leur donnant un terrain où s'installer, un toit, l'accès aux utilités publiques.</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- 7000 parcelles créées par an;</li> <li>- Anciens quartiers restaurés. 3000 parcelles de l'habitat traditionnel restructurées;</li> <li>- Nouveaux logements construits. 5000 logements construits par an;</li> <li>- Logements anciens rénovés. 3000 concessions rénovées;</li> <li>- Programme pilote de la stratégie nationale du logement(SNL) élaboré. 700 parcelles assainies et 100 logements à N'Djamena, Restructuration de 50 à 60 hectares de quartiers anciens à Abêché, 50 à 60 logements construits à la SONASUT à Sarh ;</li> <li>- Capacités des institutions renforcées;</li> <li>- Institutions de la SNL mises en place;</li> <li>- Adhésion à Shelter Afrique et au Fonds Africain pour l'Habitat.</li> <li><b>a) -Au niveau de l'urbanisme</b></li> <li>- Infrastructures et équipements socio-collectifs et marchands créés réhabilités;</li> <li>- Canaux de dégorgement aménagés ;</li> <li>- Les outils de gestion mis en place et les terrains à urbaniser préparés ;</li> <li>- La voirie améliorée ;</li> <li>- Le drainage amélioré ;</li> <li>- L'eau potable disponible ;</li> <li>- Parcelles assainies aménagées ;</li> <li>- L'entretien des ouvrages renforcé</li> </ul>
		- Garantir les crédits logement en accord avec la BEAC ;	

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Encourager avec le concours des ONG, la création des coopératives de construction de logements ;</li> <li>- Recherche à l'extérieur des ressources longues à des conditions concessionnelles pour le financement de l'habitat social ;</li> <li>- Adhésion aux institutions comme le Fonds Africain pour l'Habitat et Shelter Afrique, afin de bénéficier de leur appui financier ;</li> <li>- Création d'un Fonds de bonification d'intérêts pour le rendre le crédit au logement bon marché pour les pauvres ;</li> <li>- promotion du réseau des Coopératives d'Epargnes et de Crédits (COOPEC) pour initier des crédits logement à taux réduits.</li> <li>- Création d'un Fonds d'Entretien Communal (FEC) chargé du financement de l'entretien des équipements ;</li> <li>- Renforcement de la base économique des villes ;</li> <li>- Structuration et maîtrise du développement urbain, notamment par la création et la réhabilitation d'infrastructures et d'équipements socio-collectifs, la planification et la préparation de terrains à urbaniser ;</li> <li>- Mise en place d'outils de gestion urbaine ;</li> <li>- Mise en œuvre d'une stratégie nationale du logement(SNL) ;</li> </ul>	
--	--	--	--



		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un cadre législatif et réglementaire de l'urbanisme et de la construction(CALRUC) ;</li> <li>- Mise en place d'un code de l'urbanisme et de construction ;</li> <li>- Mise en place des plans urbains de référence(PUR) dans toutes les villes du Tchad ;</li> <li>- Mise en place de l'observatoire de l'habitat et du développement urbain(OHDU) ;</li> <li>- Création d'un centre de recherche et de promotion des matériaux et techniques de construction(CREPROM) ;</li> </ul> <p>Mise en place d'une commission de suivi du marché de l'habitat locatif(CSMAHL).</p>	
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- la concentration des investissements dans les villes à plus fort potentiel économique ;</li> <li>- le financement en priorité des infrastructures fondamentales (aménagement des zones industrielles viabilisées, pour permettre l'installation à moindre coût des opérateurs économiques) ;</li> <li>- l'amélioration des conditions de vie dans les quartiers déshérités( création de centres de soins, écoles, etc...) ;</li> <li>- la création d'emploi ;</li> <li>- la délégation de responsabilité par l'Etat et les collectivités locales ;</li> <li>- l'amélioration du système de gestion des municipalités pour favoriser l'accroissement de leurs ressources financières ;</li> <li>- la promotion de la politique participative, afin d'impliquer la population dans le développement.</li> </ul> <p><u>Dans le domaine du Logement</u></p> <p>Les mesures doivent contribuer à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- améliorer quantitativement et qualitativement le parc immobilier national ;</li> <li>- mobiliser et allouer judicieusement les ressources aux opérations de logements sociaux ;</li> <li>- créer dans le secteur, un cadre d'intervention accès sur une approche de facilitation ;</li> <li>- coordonner les interventions des acteurs publics, privés, formels et informels, associatifs, etc... ;</li> <li>- mettre en cohérence permanente les politiques macro-économiques avec les options du secteur logement. Pour atteindre ces objectifs, les autorités entendent :</li> </ul>	

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- réorganiser le secteur du logement, améliorer le parc immobilier existant et créer un environnement propice à la mobilisation des ressources financières pour satisfaire les besoins en logement ;</li> <li>- renforcer la base économique des villes, structurer et maîtriser le développement urbain, notamment par la création et la réhabilitation d'infrastructures et d'équipement socio-collectifs, la planification et la préparation de terrains à urbaniser. Enfin, mettre en place des outils de gestion urbaine.</li> </ul>	
<b><i>PETROLE-ENERGIE-EAU-ASSAINISSEMENT</i></b>			
<b>Pétrole</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Satisfaire les besoins nationaux en hydrocarbures, équilibrer la situation budgétaire et asseoir une politique de développement durable.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'un oléoduc ;</li> <li>- Construction d'une raffinerie ;</li> <li>- Réaliser des économies de devises sur les importations ;</li> <li>- Création des emplois ;</li> <li>- Réduction du coût de l'énergie ;</li> <li>- Création et diversification de la base de l'économie du pays</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valeurs additionnelles résultant du secteur de la construction, des secteurs des biens d'équipement et de l'énergie ainsi que des services créées;</li> <li>- Emplois non qualifiés créés pendant les trois ans et demi de la phase de construction du pipe-line, ainsi que les 500 à 600 emplois permanents liés à l'exploitation du champ pétrolier ;</li> <li>- Réduction sensible du coût de l'énergie commerciale en liaison avec la construction de la mini- raffinerie ;</li> <li>- Génération 2,74 milliards de US de recettes supplémentaires pour le budget de l'Etat,</li> </ul>
<b>Energie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en valeur du potentiel énergétique et maîtrise des coûts de l'énergie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La mise en exploitation du gisement pétrolier de SEDIGUI et la construction d'une mini- raffinerie ;</li> <li>- Le programme de conservation et de régénération de la forêt, incluant des campagnes de vulgarisation des foyers améliorés et de promotion du butane auprès des foyers urbains ;</li> <li>- La poursuite de la réhabilitation financière de la STEE et l'accroissement de sa capacité de production et de distribution à N'Djaména et dans les autres centres secondaires(Moundou, Sarh, Abêché, Faya) ;</li> <li>- Le développement d'autres sources d'énergie dans les zones rurales, y compris l'énergie hydroélectrique, géothermique, solaire, éolienne et les biogaz, etc</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coûts de l'énergie maîtrisés ;</li> <li>- Gaz butane et foyers améliorés vulgarisés;</li> <li>- Programme de conservation et d'amélioration des forêts appliqué ;</li> <li>- Autres sources d'énergie développées</li> </ul>
<b>Eau</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer la couverture des besoins domestiques et vitaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration d'un Schéma Directeur de l'eau qui définira la stratégie d'approvisionnement en eau, en étroite articulation avec la stratégie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cadre institutionnel renforcé ;</li> <li>- Usagers responsabilisés ;</li> </ul>

	<p>en eau et d'améliorer les conditions sanitaires ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sécuriser l'approvisionnement en eau du cheptel, développer des structures privées de maintenance des points d'eau, impliquer les populations dans l'entretien des ouvrages et la prise en charge du fonctionnement et de la gestion des équipements, enfin, d'accroître la disponibilité des populations pour les activités productives ;</li> <li>- Réduire l'exode rural en direction des centres urbains,</li> </ul>	<p>globale de développement rural pour assurer la disponibilité en eau potable à 15 minutes de marche pour 50% de la population et pour réduire de 50% les maladies d'origine hydrique ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Couvrir les besoins du pays en eau potable à l'horizon 2010 ;</li> <li>- Réaliser les ouvrages suivant le rythme de mobilisation des ressources extérieurs et des capacités internes propres de maîtrise et de coordination des actions engagées ;</li> <li>- Réaliser des investissements pour augmenter la desserte en eau dans les grandes villes ;</li> <li>- Equipement des principaux centres secondaires en réseaux de distribution d'eau potable.</li> <li>- réhabiliter certaines parties des grands périmètres ;</li> <li>- développer de petits périmètres irrigués villageois ;</li> <li>- aménager les bas fonds et étendre les cultures de décrue.</li> </ul> <p>Les objectifs complémentaires du secteur sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration des conditions sanitaires ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Principe de non gratuité de l'eau et d'établissement d'une tarification adéquate instauré ;</li> <li>- 21.000 points d'eau créés au niveau de l'hydraulique villageoise;</li> <li>- Niveau d'accès à l'eau potable porté de 750 habitants/point d'eau(moins de 10 litres/jour/ha) à 300-500 habitants/point d'eau, soit 20 litres d'eau par jour, par habitant ;</li> <li>- 16.000 points d'eau créés au niveau de l'hydraulique pastorale ;</li> <li>- Comités de gestion et de maintenance créés au niveau des villages et des associations des éleveurs ;</li> <li>- Groupements d'usagers créés par unité hydraulique ;</li> <li>- Niveau des redevances fixés pour</li> </ul>
--	--	---	---

	<p>stabiliser et structurer l'habitat, organiser les populations autour des centres administratifs et, réglementer le droit d'usage de l'eau, en</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- améliorant l'approvisionnement en eau potable pour les populations, condition d'une meilleure santé publique ;</li> <li>- sécurisant l'approvisionnement en eau du cheptel ;</li> <li>- satisfaisant les besoins d'irrigation liés à l'activité agricole.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement de systèmes privés de maintenance des points d'eau (Moyens d'exhaure de type pompes à motricité humaine et stations de pompage motorisées et réseaux d'adduction d'eau potable) ;</li> <li>- Implication des populations à travers les organes paritaires de gestion pour prévenir les sources de conflits dans l'exploitation et la gestion des équipements ;</li> <li>- Gestion équilibrée des ressources en eau pour l'approvisionnement en eau des populations et du cheptel, dans un contexte climatique délicat ;</li> <li>- Prise en compte de l'impact des réalisations hydrauliques, notamment pastorales sur l'environnement naturel, dans un souci de préservation des éco-systèmes ;</li> <li>- Poursuite des études hydrogéologiques et des synthèses régionales sur les ressources en eau souterraines ;</li> <li>- Elaboration d'un Schéma directeur de l'eau et de l'assainissement ;</li> <li>- Mettre en activité les réseaux piézométriques de surveillance des nappes d'eau souterraine ;</li> <li>- Actualisation et création de modèles de simulation des principales</li> </ul>	<p>permettre de couvrir les dépenses de fonctionnement, l'entretien, les grosses réparations et le renouvellement des équipements ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Artisans réparateurs formés</li> <li>- Points de vente de pièces de rechange mis en place ;</li> <li>- Textes d'application du code de l'eau promulgués ;</li> <li>- Schéma directeur de l'eau élaboré ;</li> <li>- Etudes de pré faisabilité du projet transfert des eaux du Congo achevées ;</li> </ul>
--	--	---	--

		<p>nappes d'eau souterraine exploitée ; Mise en place d'un organe paritaire de gestion de l'eau à l'échelle du bassin du Chari-Logone ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration des textes d'application du Code de l'Eau ;</li> <li>- Gestion et exploitation concertée de la nappe des Grès de Nubie, qui s'étend sous les territoires de la Libye, du Tchad, de l'Egypte et du Soudan ;</li> <li>- Mise en œuvre des études de préfaisabilités du projet de transfert des eaux du Congo dans l'Oubangui-Chari ;</li> </ul> <p>Renforcement du cadre institutionnel et de la capacité des ressources humaines.</p>	
<b>Assainissement</b>	<p>- l'élaboration d'un cadre institutionnel et juridique qui permet de clarifier les compétences des intervenants en matière d'eaux usées, d'eaux pluviales, d'extension des latrines et d'organisation des circuits de ramassage et de gestion des déchets dans les principaux centres urbains.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'élaboration d'un programme d'assainissement et de schéma directeur d'assainissement ;</li> <li>- Le renforcement des capacités des municipalités et des comités d'hygiène et d'assainissement ;</li> <li>- L'amélioration des conditions et des cadres de vie des populations des quartiers déshérités ;</li> <li>- Le recyclage des techniciens d'assainissement ;</li> <li>- L'intégration du volet assainissement dans tous les programmes d'urbanisme ;</li> <li>- La sensibilisation des populations sur les mesures d'hygiène ;</li> <li>- L'organisation des circuits de ramassage et de gestion des déchets dans les principaux centres urbains ;</li> <li>- L'étude du choix des technologies appropriées en matière d'assainissement - Participation des populations dans la réalisation des opérations d'assainissement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Programme et schéma directeur élaborés ;</li> <li>- Points d'eau augmentés ;</li> <li>- Tranches d'antenne sur l'assainissement augmentées ;</li> <li>- Ordures ménagères recyclées ;</li> <li>- Initiatives communautaires développées ;</li> <li>- Eaux usées et de pluies canalisées ;</li> <li>- Conditions de vie des ménages améliorées</li> </ul>
<b><u>SECTEUR MINIER</u></b>			
<b>Mines</b>	<p>Exploration géologique, géophysique et géochimique aux fins de la production des données de base nécessaires à l'exploration et à la mise en valeur des ressources minières du pays.</p>	<p>d'exploration géologique, géophysique et géochimique aux fins de la production des données de base nécessaires à l'exploration et à la mise en valeur des ressources minières du pays.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bases d'information constituées ;</li> <li>- Promotion du potentiel minier réalisée ;</li> <li>- Développement de l'exploitation des minéraux lancé ;</li> <li>- Capacités institutionnelle renforcées</li> </ul>
<b><u>SECTEUR COMMERCE ET ARTISANAT</u></b>			
<b>Commerce</b>	<p>- Promouvoir des marchés dynamiques et fluides</p>	<p>- Organiser les filières arachides et niébé et la filière sésame et le marché de la filière fruits et légumes pour mettre en présence producteurs et acheteurs en des lieux définis ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Filières agricoles et animales organisées et libéralisées ;</li> <li>- Conditions de transport améliorées ;</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser la commercialisation du bétail, de la viande et des sous-produits de l'élevage à travers un regroupement des négociants, exportateurs et convoyeurs-transporteurs ;</li> <li>- Réduire le coût de la commercialisation par une meilleure réglementation ;</li> <li>- Assurer la collecte, le traitement et la diffusion de l'information en matière de bétail ou de viande au niveau régional ;</li> <li>- Améliorer les conditions de convoyage du bétail ;</li> <li>- Améliorer les conditions de transport de la viande et des sous-produits de l'élevage ;</li> <li>- Augmenter la capacité financière des opérateurs ;</li> <li>- Assurer une politique commerciale régionale cohérente</li> <li>- Améliorer le réseau routier, en particulier des pistes rurales ;</li> <li>- Eliminer les obstacles à la circulation des produits ;</li> <li>- Améliore l'accès des commerçant au crédit ;</li> <li>- Promouvoir les banques de céréales et les groupements céréaliers ;</li> <li>- Renforcer, en collaboration avec le SAP, le système d'information sur les marchés ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Capacité de suivi des échanges développée ;</li> <li>-Equipement et fonctionnement des marchés améliorés ;</li> <li>-Accès des commerçants au crédit garanti ;</li> <li>- Réglementation des échanges assurée.</li> </ul>
--	--	--	---

<b>Artisanat</b>	- Donner une impulsion nouvelle au secteur en liaison avec le projet pétrolier et la dynamique du secteur agricole et du secteur privé.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valoriser et démultiplier les capacités de stockage existantes</li> <li>- L'organisation des opérateurs et le renforcement des structures de coordination du secteur comme la FENAT;</li> <li>- La mise en place d'une politique d'apprentissage ;</li> <li>- L'assistance aux artisans dans les domaines de la gestion, de la confection des projets et de la recherche de financements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Opérateurs et structures de coordination du secteur organisés et renforcés ;</li> <li>-Politique d'apprentissage mise en place ;</li> <li>- Assistance aux artisans assurée dans le domaine de la gestion, de la confection des projets et de la recherche de financement</li> </ul>
<b><u>SECTEUR DU TOURISME</u></b>			
	- création et la mise en œuvre des conditions nécessaires à l'épanouissement, à la promotion et à l'amélioration de la qualité du tourisme pour un meilleur développement économique, social et culturel	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer les centres d'intérêt touristiques ;</li> <li>- Protéger l'environnement et le patrimoine socio-culturel ;</li> <li>- Promouvoir les produits touristiques ;</li> <li>- Impliquer la population et le secteur privé dans l'accueil des touristes ;</li> <li>- Intéresser les partenaires en développement à la valorisation et à la promotion du tourisme ;</li> <li>- Identification des produits touristiques essentiels en fonction des ressources disponibles et valorisables, compte tenu de la mondialisation des échanges ;</li> <li>- Promotion d'un tourisme sélectif de qualité, organisé autour du thème de l'écotourisme ;</li> <li>- Mise en place des infrastructures essentielles, particulièrement dans le domaine du transport et des communications ;</li> <li>- Mise en place d'une politique de commercialisation des produits touristiques ;</li> <li>- Mettre en place des mesures incitatives ;</li> <li>- Accroître la capacité hôtelière du pays ;</li> <li>- Doter le Ministère du tourisme des moyens matériels et humains adéquats ;</li> <li>- Définition d'une stratégie de développement du secteur.</li> </ul> <p>Les action ciblées sont de trois ordres :</p> <p><u>Au niveau de l'Etat</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Renforcer la mission d'orientation et de législation de l'Etat ;</li> <li>-Développer les supra-structures et les infrastructures minima indispensables dans les régions d'intérêt économique.</li> </ul> <p><u>Le secteur privé</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Centres d'intérêt touristiques développés;</li> <li>-Environnement et patrimoine socio-culturel protégés;</li> <li>-Produits touristiques promus;</li> <li>-Population et secteur privé Impliqués dans l'accueil des touristes ;</li> <li>-Partenaires en développement Intéressés à la valorisation et à la promotion du tourisme ;</li> <li>-Produits touristiques essentiels identifiés ;</li> <li>-Tourisme sélectif de qualité, Promu et organisé autour du thème de l'écotourisme ;</li> <li>-infrastructures essentielles mis en place ;</li> <li>-Politique de commercialisation des produits touristiques mis en place;</li> <li>-mesures incitatives mise en place;</li> <li>-Capacité hôtelière du pays accrue;</li> <li>-Ministère du tourisme Doté en moyens matériels et humains adéquats ;</li> <li>-stratégie de développement du secteur définie</li> </ul>

		<p>Sera l'acteur et le moteur du développement du tourisme au Tchad.</p> <p><u>La Population</u></p> <p>Elle va s'impliquer dans la promotion du tourisme au Tchad par la création des structures d'accueil villageoises intégrées et la conduite d'actions de mise en valeur des sites.</p>	
<b>SECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT</b>			
<b>Environnement</b>	<p>- Apporter une réponse satisfaisante aux problèmes de la pauvreté et à ceux relatifs à la dégradation de l'environnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exploiter rationnellement les ressources naturelles dans un cadre durable ;</li> <li>- Conserver le potentiel de production : gestion des eaux et du sol ;</li> <li>- Intensifier la recherche pour la lutte contre la dégradation de l'environnement ;</li> <li>- Lutter contre la désertification et protéger la faune et la bio-diversité (amélioration de la bio-énergie et développement de l'écosystème) ;</li> <li>- Responsabiliser les collectivités locales (protection des arbres, maintenance des points d'eau, etc...)</li> <li>- Prendre des mesures d'incitation pour promouvoir une meilleure gestion de l'environnement ;</li> <li>- Eduquer les communautés rurales et urbaines pour faire mieux comprendre les avantages économiques et sociaux de la protection de l'environnement ;</li> <li>- Créer les capacités humaines au Tchad pour maîtriser les problèmes environnementaux ;</li> <li>- Mettre au point des techniques nouvelles pour rationaliser l'utilisation des ressources énergétiques traditionnelles, etc... ;</li> <li>- Adopter et publier un Plan National sur l'environnement ;</li> <li>- Intégrer la dimension environnement et bio-diversité dans tous les projets de développement ;</li> <li>- Développer dans le cadre du programme de Formation et Information sur l'Environnement ((PFIE), des actions d'information-éducation et communication sur l'environnement ;</li> <li>- Publier les textes d'application de la loi cadre sur l'environnement et de la loi portant code de l'eau ;</li> <li>- Entreprendre et publier une évaluation participative de l'état de l'environnement ;</li> <li>- Mettre en œuvre un programme de conservation de la faune ;</li> <li>- Elaborer un programme d'action national de la lutte contre la désertification.</li> </ul>	<p>Protection de l'environnement assurée au niveau :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conservation du potentiel naturel ;</li> <li>- Exploitation pétrolière ;</li> <li>- Défense et la restauration des sols ;</li> <li>- Aménagement du territoire et du foncier ;</li> <li>- Systèmes productifs adaptés aux ressources environnementales qui sont promus ;</li> <li>- Protection contre les érosions des berges et des terres, ainsi que le reboisement et les mises en défense ;</li> <li>- Connaissances locales et traditionnelles de gestion des sols qui sont valorisées ;</li> <li>- Promotion de l'utilisation des foyers améliorés ;</li> <li>- Elaboration d'un schéma directeur de l'eau dans les zones de pâturage ;</li> <li>- Réalisation des études préalables à toute installation d'ouvrage ;</li> <li>- Création d'un observatoire de dégradation des ressources naturelles ;</li> <li>- Utilisation élargie des combustibles, de la bio-énergie et des énergies renouvelables par les populations ;</li> <li>- Renforcement des capacités locales de gestion et de maintenance des ouvrages.</li> </ul>



## ***REDRESSEMENT DU SECTEUR BANCAIRE ET FINANCIER***

<b>Secteur bancaire et Financier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobilisation interne de ressources par la collecte de l'épargne et pouvoir mettre à la disposition des opérateurs économiques, ceux du monde rural en particulier, un accès au crédit pour couvrir l'ensemble des besoins de ce milieu.</li> <li>- Construction de la capacité nationale à distribuer du crédit</li> <li>- Mobilisation des financements extérieurs pour le développement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtrise de l'inflation;</li> <li>- Consolidation de la position extérieure du Tchad au sein de la BEAC ;</li> <li>- Poursuite de l'assainissement en cours du secteur bancaire et financier ;</li> <li>- Respect des critères de convergence des politiques économiques et monétaires arrêtées dans le cadre sous régional de l'UMAC ;</li> <li>- Maîtrise des coûts de l'intermédiation financière sur le marché monétaire et de l'appel public au crédit bancaire intérieur, de manière à accroître les ressources disponibles au financement du secteur privé.;</li> <li>- Renforcement du contrôle de l'ouverture des établissements bancaires et la surveillance stricte de leurs bilans par la COBAC ;</li> <li>- Incitation des établissements bancaires et financiers à consentir des crédits long et moyen termes au monde rural, moyennant la fourniture des lignes de refinancement et la garantie des emplois aux organismes prêteurs ;</li> <li>- Appui aux expériences de crédit décentralisé ;</li> <li>- Appui aux projets et aux ONGs non spécialisés dans le crédit à continuer la distribution du crédit;</li> <li>- Mise en place d'un service de coordination et de concertation entre les intervenants du crédit ;</li> <li>- Priorisation des secteurs en matière de crédit. La principale priorité devrait être donnée à la commercialisation des produits agricoles et pastoraux.. Les autres secteurs prioritaires sont la pêche, l'élevage, l'équipement de culture attelée et les cultures irriguées ;</li> <li>- Définition du rôle de chaque intervenant dans le secteur du crédit et notamment de l'Etat.</li> <li>- Poursuite de la politique de désengagement de l'Etat des entreprises publiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Le taux d'investissement porté à 30% du PIB sur la décennie 2001-2010 ;</li> <li>-Le taux d'accroissement annuel de l'inflation plafonné à 3% ;</li> <li>-Solde primaire du budget positif sur toute la décennie ;</li> <li>-Secteur bancaire et financier assaini ;</li> <li>-Crédit organisé à terme et distribué par des institutions financières rurales, garantissant la sécurité des dépôts, la continuité des opérations et le professionnalisme ;</li> <li>-Formule du prêt différencié appliqué ;</li> <li>-Taux des prêts nivelés sur le coût du crédit ;</li> <li>-Réglementation adaptée aux institutions financières élaborée en concertation avec les organismes intéressés ;</li> <li>-Formation des agents de crédit, assurée ;</li> <li>-Collecte de l'épargne rurale encouragée ;</li> <li>-Règles minimum de distribution du crédit respectées ;</li> <li>-Fonds de bonification des taux constitué ;</li> <li>-Valorisation de l'épargne collectée par le secteur privé et associatif.</li> </ul>
--------------------------------------	--	---	---

## ***PROMOTION DU SECTEUR PRIVE***

<b>Secteur Privé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Réforme et privatisation des entreprises publiques ;</li> <li>-Amélioration de l'environnement juridique et administratif des entreprises.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Achever la privatisation des entreprises publiques encore détenues dans le portefeuille de l'Etat(STEE,SOTELTCHAD,COTONTCHAD ;</li> <li>- Renforcer et améliorer le fonctionnement du système judiciaire;</li> <li>- Mettre en œuvre l'ensemble de la réglementation au niveau régional</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Large diffusion des textes OHADA ;</li> <li>-Organisation des séminaires de vulgarisation ;</li> <li>-Droit pénal aménagé ;</li> <li>-Tribunaux de commerce installés ;</li> </ul>
----------------------	---	---	--

	<p>1 ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Soutien direct au développement des entreprises locales;</li> <li>- Sensibilisation à la culture d'entreprise</li> </ul>	<p>(traité portant création de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires(OHADA) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Harmoniser les régimes en vigueur au sein de la CEMAC ;</li> <li>- Réduire les rigidités du marché du travail ;</li> <li>- Soutien direct au développement des entreprises locales par la mise en place d'un fonds de garantie, l'ouverture de ligne de crédit du type APEX, les incitations économiques et fiscales en liaison avec la formation et l'embauche des jeunes</li> <li>- Sensibilisation à la culture d'entreprise.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Fonctionnement des tribunaux de travail améliorés ;</li> <li>-Mise en œuvre, dans le cadre de la réforme de la fonction publique, d'un programme d'encouragement à la création d'initiative génératrice d'emplois et de richesses par des personnes expérimentées capables de porter de tels projets d'affaires ;</li> <li>-Large diffusion au Tchad et à l'étranger de la charte des investissements ;</li> <li>-Code des impôts amendé pour alléger la fiscalité;</li> <li>-Appui technique aux centres de gestion agréés;</li> <li>-Services de douanes modernisés ;</li> <li>-Centre de formalités créés et procédures administratives simplifiées ;</li> </ul>
--	---	---	---

			<ul style="list-style-type: none"> <li>-Réglementation de la concurrence mise à jour ;</li> <li>- Accès aux marchés publics amélioré ;</li> </ul>
			<ul style="list-style-type: none"> <li>-cadre juridique de la normalisation(métrologie, qualité) défini ;</li> <li>-Bureau de normalisation crée ;</li> <li>-Campagnes de formation et de vulgarisation ;</li> <li>-Appui technique à la réorganisation de la CCIAMA ;</li> <li>-Entreprises nouvelles créées ;</li> <li>-Appui à la gestion et à l'émergence de prestataires de services professionnels ;</li> <li>-Centres de formation technique et d'apprentissage réhabilités ;</li> <li>-Centres de documentation économique et de cellule de conseil en droit créés ;</li> <li>-Fonds de garantie pour les PME créés ;</li> <li>-Outils financiers adaptés créés et développés ;</li> <li>-Acteurs du développement sensibilisés à la culture d'entreprise ;</li> <li>-Journalistes économiques formés ;</li> <li>-Fonctionnaires formés à une meilleure connaissance du monde des affaires ;</li> <li>- Points de presse périodes instaurés</li> </ul>

***PROMOTION DU DEVELOPPEMENT EQUILIBRE DES REGIONS***

<b>Développement des régions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Corriger les déséquilibres existants entre les différentes régions du pays et Exploiter les potentiels de développement de chaque région.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Asservir les déséquilibres à travers la loi sur la décentralisation des ressources et des responsabilités de l'Etat ;</li> <li>- Mettre à contribution la loi sur la gestion de l'économie à l'ère pétrolière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Décentralisation des ressources et des responsabilités assurée ;</li> <li>- Allocation des ressources par région maîtrisée</li> </ul>
----------------------------------	---	---	---

***DEFI SOCIAL***

Population	- Mobiliser et mettre en valeur		
------------	---------------------------------	--	--

	les ressources humaines		
--	-------------------------	--	--

	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Réaliser un équilibre optimal dans l'interaction entre la population, la base des ressources naturelles et l'environnement, compte tenu des traditions, des valeurs culturelles et des impératifs économiques ;</li> <li>-Promouvoir le bien être des populations en élevant le niveau de vie de tous en particulier, des plus démunis ;</li> <li>-Assurer une adéquation entre les ressources humaines et les possibilités de développement ;</li> <li>-Réduire de manière significative la morbidité et la mortalité avec un accent particulier sur la mortalité maternelle, infantile et juvénile ;</li> <li>-Réduire le taux de fécondité générale ;</li> <li>-Maîtriser la croissance démographique ;</li> <li>-Promouvoir une politique d'urbanisation par la structuration des villes secondaires dotées des équipements socio-économiques indispensables ;</li> <li>- Mettre en œuvre une politique d'aménagement du territoire qui permettra une meilleure répartition des populations dans l'espace</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer une meilleure couverture des besoins de base de la population dans les domaines de la santé, de la nutrition, de l'éducation et de l'alimentation ;</li> <li>- Augmenter le taux de couverture sanitaire et améliorer l'accessibilité des infrastructures de santé ;</li> <li>- Faire passer le taux d'accroissement démographique actuel de 2,5% à 2% en l'an 2005 ;</li> <li>- Renforcer au niveau des populations la compréhension des inter relations population et développement ;</li> <li>- Renforcer les capacités de la femme tchadienne à exercer pleinement ses droits ;</li> <li>- Promouvoir et assurer les droits et le bien être des enfants et des jeunes conformément aux recommandations du sommet Mondial sur l'enfant ;</li> <li>- Accroître la participation de la femme au processus de développement ;</li> <li>- Revaloriser le statut social de la femme tchadienne ;</li> <li>- Renforcer et étendre les activités de santé maternelle et infantile et de bien être familial (SMI/BEF) à tous les niveau du système de santé.</li> </ul> <p>La stratégie du Gouvernement pour la prochaine décennie repose surtout sur une approche pluridisciplinaire qui vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordonner les études et actions conduites dans les domaines les plus variés tels que la santé, la promotion de l'enfance et de la jeunesse, la promotion de la femme, la protection sociale, l'éducation, l'aménagement urbain et régional, l'assainissement, l'habitat et l'environnement ;</li> <li>- Améliorer les services de planning familial et leur vulgarisation en direction des femmes et des jeunes en particulier. Le couple mère/enfant constitue la cible privilégiée des interventions, d'où l'importance des SMI et de la planification familiale.</li> <li>- Finaliser le programme d'action et d'investissements prioritaires (PAIP). Les actions de sensibilisation sur les relations population/développement et sur les comportements responsables, occuperont dans ce cadre une place de choix ;</li> <li>- Mettre en place un cadre institutionnel de coordination et de concertation en matière d'IEC. Les programmes d'information - éducation et communication qui visent à susciter une participation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Méthodologies d'information, d'éducation et de persuasion élaborées et appliquées ;</li> <li>-Prise de conscience des époux sur leur responsabilité face à la procréation ;</li> <li>-Taux de croissance démographique maîtrisé en le faisant passer de 2,5% actuellement à 2% en l'an 2005 ;</li> <li>-Mobilité spatiale maîtrisée ;</li> </ul>
--	--	---	--

	national	<p>active de la population seront conduits en fonction de groupes cibles et en associant les médias à grande audience ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Collecter et analyser des données relatives à la population, lesquelles seront améliorées par l'organisation périodique de recensement sur la population tous les 10 ans et d'enquêtes démographique et de santé, périodiquement ;</li> <li>- Renforcer les capacités nationales en matière de population.</li> </ul>	
<b>Promotion de la Femme</b>	Améliorer le statut de la femme tchadienne de sorte à juguler toutes les entraves à son intégration dans les efforts de développement du pays	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la sensibilisation des femmes sur leur rôle de co-responsable du développement de leur famille, de leur communauté et de leur pays ;</li> <li>- l'augmentation à 50% de la proportion des filles dans les effectifs de l'enseignement de base et la promotion de la formation et de l'alphabétisation des femmes pour doter le pays d'une population active instruite et pour relever la productivité des différents secteurs économiques, notamment en milieu rural;</li> <li>- l'accroissement de l'autonomie financière des femmes.</li> <li>- l'élaboration du code de la famille et des lois coutumières. Le projet de texte y relatif est en cours d'approbation ;</li> <li>- l'organisation et la sensibilisation des femmes sur leurs droits ;</li> <li>- l'intégration dans le code foncier des dispositions relatives à l'accès des femmes à la terre et aux ressources naturelles.</li> </ul> <p><u>Mobilisation des Ressources en faveur des Femmes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la sensibilisation des leaders d'opinion et des hommes à la compréhension de l'autonomie financière de la femme ;</li> <li>- la création et le développement des institutions de crédits adaptées aux activités des femmes ;</li> <li>- l'élaboration et la diffusion des textes juridiques sur le développement des formes d'entraide et de solidarité.</li> </ul> <p><u>Renforcement de L'Accès des Femmes aux Services Sociaux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la réduction du coût de scolarité des filles ;</li> <li>- la sensibilisation des populations sur la valeur de l'éducation des filles ;</li> <li>- l'élaboration de programmes appropriés et de matières d'apprentissage plus sensible à l'équité entre les deux sexes ;</li> <li>- l'élaboration des programmes appropriés d'alphabétisation tenant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Un Centre d'information et d'aide juridique sera créé ;</li> <li>-Le code de la famille sera adopté ;</li> <li>-Les obstacles à l'intégration de la femme au processus de développement seront éliminés ;</li> <li>-La restructuration du cadre institutionnel de l'intégration de la femme et de l'insertion des jeunes ;</li> <li>-La ratification des conventions internationales en faveur de la femme et des jeunes ;</li> <li>-La valorisation des productions des femmes et des jeunes ;</li> <li>- Le renforcement des capacités des femmes et des jeunes à prendre en charge leur propre promotion ;</li> <li>-La création d'un observatoire pour le suivi et l'évaluation des progrès des conditions des femmes ;</li> <li>- La mise en œuvre du programme national d'action en faveur de l'enfant tchadien</li> <li>- Les tribunaux spécifiques seront créés ;</li> <li>-L'accès à la terre, au crédit et à l'emploi sera facilité ;</li> <li>-Le taux des femmes dans les instances de décision sera augmenté ;</li> <li>-Les cadres de concertation national et local seront créés et rendus opérationnels ;</li> <li>-Les centres de formation en</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- compte des spécificités socio-culturelles des régions ;</li> <li>- le développement des programmes d'information, d'éducation et de communication sur la santé maternelle et infantile ;</li> <li>- une plus grande accessibilité des femmes aux soins de santé primaire et aux médicaments de base.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- management seront créés ;</li> <li>- Les associations de lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie seront créées ;</li> <li>- Les supports de sensibilisation de la population contre ces fléaux seront produits ;</li> <li>- Des mesures administratives de lutte seront renforcées ;</li> <li>- Les secteurs de réorientations seront identifiés.</li> </ul>
<b>Education Formation - Emploi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Former une conscience nationale, promouvoir le plein épanouissement individuel, ainsi que l'ouverture des tchadiens sur le monde extérieur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accroissement de l'accès et de l'équité à l'éducation de base par la rationalisation de l'offre d'éducation, la promotion de la scolarisation des filles, le développement des écoles communautaires, la promotion du bilinguisme et la promotion des filières courtes ;</li> <li>- Amélioration de la qualité des enseignements et des apprentissages par la rénovation des programmes, l'adoption d'une nouvelle politique d'édition, le renforcement des compétences des enseignants et l'évaluation des apprentissages ;</li> <li>- Renforcement des capacités d'administration et de gestion du système.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux d'admission passera de 72,8% en 1999 à 73,5% en 2004 ;</li> <li>- Taux de scolarisation des filles devra passer de 35,6% des effectifs en 1999, à 38,5% en 2004 ;</li> <li>- Taux de scolarisation global, passera de 67,0% en 1999, à 81,32% en 2004 ;</li> <li>- Les 4000 enseignants en fonction dans les écoles communautaires seront davantage motivés et stabilisés ;</li> <li>- Les capacités d'accueil augmentées par la construction et l'équipement de 3772 salles de classes nouvelles et la réhabilitation et l'équipement des 3000 salles anciennes ;</li> <li>- Les 2/3 de la population seront sensibilisés sur les bienfaits de l'alphabétisation et de la récupération des jeunes déscolarisés et non scolarisés ;</li> <li>- Le nombre des écoles communautaires de base non formelles à travers le pays sera porté de 25 à 74 d'ici l'an 2004 ;</li> <li>- (12) centres d'apprentissage seront réhabilités, agrandis et équipés ;</li> <li>- Le Lycée Technique Commercial de Moundou, (2) ateliers de construction métallique et de maintenance de</li> </ul>

			<p>matériels audio-visuels et de (2) salles de dessin industriel, seront construits et équipés au Lycée Technique Industriel de N'Djaména ;</p> <p>-(3) salles spécialisées seront aménagées au Lycée Technique Commercial de N'Djaména et équipée de matériels informatique et de machines comptable</p> <p>- La construction et l'équipement de (4) nouveaux centres d'apprentissage. professionnelle ;</p> <p>-La réhabilitation entière et l'équipement du centre de formation professionnelle et de perfectionnement de N'Djaména ;</p>
			<p>- La création et l'équipement d'un centre de formation professionnelle à Abéché et dans le bassin pétrolier de Doba. professionnelle ;</p> <p>- L'appui à la mise en place d'un système d'information et d'orientation professionnelle ;</p> <p>- La Réhabilitation de (4) centres de formation existants et la création de (3) nouvelles structures dans le bassin pétrolier de Doba.</p> <p>- Les (4) centres de formation professionnelle, artisanale seront réhabilités et, (3) nouveaux centres seront construits et équipés.</p> <p>- Le taux de transition du CM2 en classe de 6<sup>ème</sup> sera relevé et porté à 47% en 2004, contre 45% en 1999</p> <p>-600 classes seront construites et équipées, 200 salles réhabilitées et équipées, 57 laboratoires construits et équipés ;</p> <p>-(5) maisons de la culture(N'Djaména,</p>



			<p>Mongo, Mao, Biltine, Ati) ; un bâtiment pour les archives nationales ; (3) stades( Moundou, Sarh, Abêché) ; un Institut National de la Jeunesse et des Sports ; (23) terrains de foot-ball ;(25) terrains de hand-ball ; (10) terrains de basket-ball ; (20) terrains de volley-ball et (16) pistes d'athlétisme seront réhabilités et équipés ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Seront nouvellement construites et équipées : le musée national de N'Djaména qui sera agrandi ; le bureau tchadien du droit d'auteur ; un centre d'information et de documentation de jeunesse ; un gymnase, (3) plateaux omnisports et un atelier de fabrication de matériels didactiques.</li> <li>- Deux programmes d'alphabétisation</li> </ul>
--	--	--	--

			(niveau 1 et 2 ) et quatre programmes d'éducation de base non formelle élaborés, produits et diffusée ;
			<ul style="list-style-type: none"> <li>- 446.842 livres de lecture/écriture et de calcul accompagnés d'affiches, 3.383 guides de l'alphabétiseur, 148.947 livrets de post-alphabétisation, 3.750 guides de maîtres d'éducation de base non formelle et 15.000 manuels des écoles communautaires de base non formelle, élaborés, produits et diffusés ;</li> <li>-600 instituteurs, 120 conseillers et 45 inspecteurs d'alphabétisation et 60 linguiste, 1500 alphabétiseurs et 3.500 maîtres d'éducation de base non formelle formés et 1680 alphabétiseurs recyclés ;</li> <li>-versement d'une indemnité de 50.000fcfa/an à 3.383 alphabétiseurs ;</li> <li>-étude phonologique pour la transcription des langues nationales</li> <li>- 600 professeurs de CEG, 272 professeurs certifiés, 48 conseillers pédagogiques et 24 inspecteurs de l'enseignement secondaire, formés ;</li> <li>- 3336 professeurs de CEG certifiés, 1400 volontaires du service civique, 42 inspecteurs et 48 conseillers pédagogiques en poste recyclés ;</li> <li>- 40 membres de la Commission de rénovation formés et les programmes rénovés ;</li> <li>- 810.672 manuels des 8 principales disciplines seront acquis ;</li> <li>- Appui au système d'encadrement et de suivi par des visites d'inspection plus fréquentes ;</li> </ul>

			<ul style="list-style-type: none"> <li>- 98 spécialistes seront formés, 65 enseignants recyclés pour différentes entités de l'université de N'Djaména et, 50 professeurs de l'ISSED seront préparés au doctorat ;</li> <li>- Elaboration et mise à disposition des enseignants, des programmes d'enseignement pertinents ;</li> </ul>
			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser respectivement deux études sur l'organisation du Ministère et sur l'audit de l'université de N'Djaména ;</li> <li>- Dynamiser la recherche scientifique et technique en mettant au service du développement du pays, les thèmes et les résultats de cette recherche</li> <li>- 40 enseignants formés dans les filières industrielles, et un centre pilote créé, équipé et doté de moyens pour former 40 formateurs ;</li> <li>- 77 formateurs de réseau seront qualifiés techniquement et pédagogiquement</li> <li>- 50 enseignants actuellement en poste (40 du tertiaire et 10 du secondaire) requalifiés ;</li> <li>- 100 exemplaires de chacun des 9 référentiels de formation seront reproduits et 10.000 ouvrages et 100 exemplaires de document de programmes seront mis à disposition ;</li> <li>- 311 formateurs seront formés et 1783 cadres recyclés ;</li> <li>- Mettre en place des ouvrages et matériels didactiques adéquats. Un fonds documentaire pour 5 bibliothèques, des supports audiovisuels pour trois musées et 5 maisons de culture rendus disponibles.</li> </ul>

			<ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 manuels déterminant les règles et procédures de planification, de gestion, d'évaluation et de suivi seront élaborés et mis en application ;</li> <li>- 312 formateurs nationaux seront formés ;</li> <li>- 2575 agents chargés de l'administration, de la gestion, de l'évaluation, du suivi et du contrôle administratif seront recyclés ;</li> <li>- 10 bureaux pour les délégations régionales seront construits et équipés ;</li> <li>- Mise à disposition d'unités informatiques, de matériels de reproduction et de 110 véhicules ;</li> </ul>
<b>Santé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer la promotion de la population pour lui permettre de maîtriser les changements culturels, économiques et technologiques auxquels le pays doit faire face</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Compléter la couverture sanitaire en assurant progressivement l'opérationnalité et la fonctionnalité de tous les districts sanitaires.</li> <li>- Consolider la mise en œuvre des paquets maximum et complémentaires d'activités, notamment dans les domaines de santé maternelle et infantile</li> <li>- Renforcer les capacités institutionnelles du niveau du central</li> <li>- Assurer la disponibilité des ressources humaines qualifiées</li> <li>- Poursuivre les activités relatives au domaines du médicament dans le cadre de la politique pharmaceutique nationale ;</li> <li>- Renforcer le processus de déconcentration/décentralisation, en concertation avec les ministres impliqués ;</li> <li>- Améliorer la participation des populations au fonctionnement des services de santé ;</li> <li>- Préserver et renforcer les acquis dans les actions concernant les maladies localement endémiques ;</li> <li>- Renforcer le contrôle des épidémies, en particulier la méningite et le choléra ;</li> <li>- Poursuivre la lutte contre les IST/SIDA dans un cadre multi-sectoriel ;</li> <li>- Renforcer les actions d'information, éducation, communication pour accompagner la mise en œuvre de la politique nationale de santé.</li> </ul> <p>Les actions à conduire s'inscrivent dans la droite ligne des 12 orientations stratégiques qui précèdent. Ces actions doivent être exécutées à trois</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- opérationnels tous les districts. Le nombre de districts fonctionnels qui est actuellement de 37, passera à 100 en 2015, la proportion des zones de responsabilité fonctionnelles de 70% à 100% en 2015 et les dépenses annuelles de santé par habitant, de moins de 2000 FCFA actuellement à 7000 FCFA (10 US\$) en 2015;</li> <li>- Consolider les PMA et PCA ;</li> <li>- Renforcer le contrôle des épidémies ;</li> <li>- Assurer la disponibilité en ressources humaines. Le nombre d'habitants par médecin passera de 29.508 actuellement à 5000 en 2015(normes OMS), les infirmiers diplômés d'Etat et sages femmes, de 8932 à 300 en 2015(normes OMS) ;</li> <li>- Renforcer et préserver les acquis dans le domaine des maladies chroniques et endémiques. Le taux d'utilisation des services curatifs passera de 23,1% actuellement à 70% en 2015</li> </ul>

		<p>niveaux (central, intermédiaire et périphérique) et couvrent une large gamme d'interventions. Mais six constituent de véritables défis pour la prochaine décennie :</p> <p>1 - <u>Ressources Humaines</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Disponibilité du personnel à très court terme ;</li> <li>- Formation initiale et continue ;</li> <li>- Gestion de personnel (recrutement, avancement, affectation, redéploiement...).</li> </ul> <p>2 - <u>Partenariat</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Relation avec les ONG et le secteur privé ;</li> <li>- Relation avec l'ordre des médecins/pharmaciens ;</li> <li>- Outils contractuels.</li> </ul> <p>3 - <u>Prévention de la Mortalité et Morbidité Maternelle</u></p> <p>4 - <u>Lutte contre les épidémies</u> : méningite, choléra.</p> <p>5 - <u>Prévention et Prise en Charge des Principales Maladies de l'Enfant</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Couverture vaccinale ; <ul style="list-style-type: none"> <li>- Paludisme ;</li> <li>- Diarrhées aiguës ;</li> </ul> </li> </ul>	
--	--	---	--

		- Infections respiratoires.	
		<p>6 - <u>Lutte contre les IST/SIDA</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la prévention de la transmission des IST/SIDA ;</li> <li>- la réduction de la morbidité des IST/SIDA en renforçant les services de dépistage, diagnostiques et traitement ;</li> <li>- l'atténuation de l'impact psycho-social de l'infection sur les individus et la société ;</li> <li>- la constitution de données statistiques et d'information.</li> </ul> <p>En plus de ces actions prioritaires, le Gouvernement entend consolider les activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- appuis institutionnels ;</li> <li>- déconcentration/décentralisation ;</li> <li>- couverture et découpage sanitaire ;</li> <li>- coordination de partenaires au développement ;</li> <li>- participation des populations ;</li> <li>- lutte contre les maladies chroniques ;</li> <li>- approche multisectorielle IST/SIDA.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place les pharmacies préfectorales ;</li> <li>- Améliorer les conditions de la femme.</li> </ul> <p>La mortalité maternelle passera de 827 pour 100.000 naissance à 400 en 2015 et le nombre de lits pour 100.000 habitants, de 58 actuellement à 116 en 2015 ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire significativement la mortalité maternelle et infantile. La mortalité infantile passera de 103%° à 50%° en 2015(norme OMS), celle infantilo-juvenile, de 194%° à 70%°(norme OMS) en 2015 et l'espérance de vie passera de 50,3 ans à 69 ans en 2015 ;</li> <li>- Généraliser les vaccination PEV ;</li> </ul> <p>Eradiquer la propagation des VIH/SIDA</p>
<b>DEFI INSTITUTIONNEL</b>			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer et améliorer les capacités de l'Etat et l'efficacité des administrations publiques, à assurer un équilibre optimal entre les secteurs public et privé pour favoriser des activités productives,</li> <li>- Laisser les talents naturels s'épanouir, faire participer pleinement les femmes au processus de développement, encourager les ONG, les associations de la société civile de façon générale dans leurs activités locale ou communautaires.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>-Création d'un environnement législatif et institutionnel favorable à la promotion des initiatives privées et à la sécurisation des investissements ;</li> <li>- Mise en place d'institutions démocratiques à tous les niveaux ;Facilitation de la concertation et du dialogue entre les différents acteurs par une meilleure connaissance des droits et devoirs, ainsi que de la gestion de l'espace et des ressources</li> </ul>
<b>Promotion d'une bonne</b>		- Favoriser l'élaboration, l'adoption et l'accès des populations aux	

<b>gouvernance</b>		<p>textes fondamentaux sur la décentralisation ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en œuvre la décentralisation par un transfert progressif de la gestion et de la décision aux échelons inférieurs ;</li> <li>- Mettre en place les structures décentralisées pour faire participer pleinement et intégrer tous les groupes sociaux, en particulier les femmes qui sont les plus nombreuses au processus de développement ;</li> <li>- Renforcer les institutions démocratiques ;</li> <li>- Renforcer les capacités de l'appareil judiciaire ;</li> <li>- Promouvoir la paix et la sécurité ;</li> <li>- Promouvoir une culture démocratique et pluraliste ;</li> <li>- Promouvoir et respecter les droits de l'homme, de la femme et de l'enfant ;</li> <li>- Renforcer le contrôle budgétaire avec l'obligation de rendre compte de l'exécution du budget ;</li> <li>- Maintenir un cadre économique propice au développement par la mise en place des politiques économiques appropriées et le maintien des équilibres macro-économiques.</li> </ul>	
<b>Réhabilitation et renforcement des institutions de l'Etat : Reforme de la fonction publique</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer la capacité institutionnelle au niveau central ;</li> <li>- Redéfinir et recentrer la mission et les fonctions de l'Etat ;</li> <li>- Réorganiser les services publics ;</li> <li>- Concevoir et créer un cadre de coordination et de concertation des intervenants</li> </ul>	
<b>Renforcement/développement des capacités des organisations de la société civile et du secteur privé</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appuyer la structuration et la coordination du mouvement associatif ;</li> <li>- Transférer les responsabilités et les compétences aux organisations de la société civile ;</li> <li>- Appuyer le développement des médias publics et privés, car une presse libre, garante de la libre expression des citoyens, constitue un indicateur crédible de l'ancrage de la démocratie dans la vie politique, culturelle et sociale du pays ;</li> <li>- Renforcer les capacités techniques, financières et d'intervention des organisations de la société civile pour être forte et active de manière à servir de contre poids à l'Etat, à compléter le travail de surveillance des agences et institutions et, surveiller et garantir la transparence des processus électoraux;</li> <li>- Favoriser la mise en place de structures de financement adaptées en milieu rural ; Développer les mécanismes de mobilisation des ressources locales ;</li> <li>- Favoriser l'accès des groupes vulnérables au crédit ;</li> </ul>	

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Encourager l'investissement privé en milieu rural ;</li> <li>- Créer un environnement favorable aux PMI/PME ;</li> <li>- Renforcer les capacités de production et de gestion du secteur privé, afin qu'elles puissent opérer sur une base compétitive en s'appuyant sur les signaux du marché.</li> </ul>	
<b>Renforcement des capacités et gestion de l'économie à l'ère pétrolière</b>	Création de capacités durables pour mettre en œuvre la stratégie de gestion de l'économie à l'ère pétrolière	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la qualité et l'efficacité de la gestion des ressources publiques du TCHAD, de sorte à affecter en priorité les ressources pétrolière à l'éradication des goulots d'étranglement dans l'infrastructure et les ressources humaines qui entravent la croissance et la lutte contre la pauvreté, ainsi qu'à minimiser l'impact potentiellement négatif des exportations pétrolières au niveau macro-économique, social et de la gestion des affaires publiques ;</li> <li>- Aider le Tchad à se doter de la capacité nécessaire pour accroître les dépenses publiques dans les activités prioritaires pour la lutte contre la pauvreté (services de santé de base et l'éducation, les affaires sociales l'infrastructure de base et le développement rural), tout en maintenant un environnement macro-économique favorable à la croissance économique, en améliorant l'efficacité, la transparence et le contrôle des finances de l'Etat, et en encourageant une approche participative ;</li> <li>- Promouvoir la bonne gouvernance qui permettra, l'amélioration de la justice et l'institutions de garanties juridiques réelles pour les citoyens et les affaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la transformation des recettes pétrolières en dépenses publiques pour réduire la pauvreté et contribuer au renforcement des capacités pour mieux apprécier les dimensions de la pauvreté ;</li> <li>- la conception d'une stratégie appropriée de lutte contre la pauvreté et le soutien aux programmes de dépenses sectorielles ;</li> <li>- l'amélioration de l'efficacité, de la transparence et du contrôle de la gestion des ressources publiques ;</li> <li>- la lutte contre le gaspillage, les dépenses superflues, la constitution d'une épargne pour les générations futures (10% des recettes pétrolières) ;</li> <li>- la valorisation des ressources humaines locales et la création des capacités plus durables dans l'administration publique ; la participation de la société civile et des autres partenaires du développement à l'élaboration d'un plan stratégique de réduction de la pauvreté ( PRSP) reconnu par l'ensemble des bailleurs fonds et par le Gouvernement tchadien, ainsi qu'au contrôle et à la surveillance des recettes pétrolières.</li> <li>- la promotion de la poursuite de la réforme économique et de la discipline macro-économique en soutenant le suivi et la coordination des programmes</li> </ul>



			<ul style="list-style-type: none"> <li>- de reforme économique ;</li> <li>- le test d'une nouvelle approche de gestion d'une rente pour les autres exportateurs de pétrole et de minerai ;</li> <li>- Plus grande partie des ressources(80%des recettes) pour rattraper le retard social et infrastructurel causé par près de 30 ans de guerre civile.</li> </ul>
<b>Coopération régionale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Offrir aux produits tchadiens un accès plus large et préférentiel aux marchés régionaux et sous régionaux en assurant à long terme, l'importation des produits des autres partenaires de la région, l'échange d'information et de connaissances, ainsi que la circulation des marchandises en transit</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer et renforcer les relations commerciales avec les pays voisins et ceux de la région ;</li> <li>- Mettre en place des réseaux viables de collecte d'informations de base afin d'identifier les projets d'intérêt commun ;</li> <li>- Initier les études de pré faisabilité et d'impact environnementaux relatives aux projets de transferts d'eau intra et inter-bassins pour la restauration et la conservation de l'écosystème (Bassin du Lac-Tchad), de réalisation d'une compagnie régionale de transport aérien dans la zone CEMAC, d'établissement de liaisons ferroviaires au Tchad et leur interconnexion avec celles des pays voisins et à l'interconnexion des réseaux nationaux d'électricité, de transport routier et de téléphone;</li> <li>- La rationalisation des systèmes de recherches agronomiques et zootechniques ;</li> <li>- L'élaboration d'une stratégie de sécurité alimentaire ;</li> <li>- L'organisation à l'échelle communautaire de marchés de produits vivriers et animaux ;</li> <li>- L'élaboration d'un programme intégré de coopération sous-régionale en matière de sécurité et d'immigration ;</li> <li>- La coordination des politiques économiques, monétaires et budgétaires avec les pays de la CEMAC en particulier pour donner toute son efficacité au système de surveillance multilatérale et à la nouvelle réglementation et dispositions de change de la zone BEAC.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accroître les échanges ;</li> <li>- Favoriser l'intégration sous-régionale et régionale par la réalisation de projets d'intérêt commun ;</li> <li>- Sécuriser les investissements ;</li> <li>- Améliorer les conditions d'existence des populations.</li> </ul>



## **BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE**

Etudes et Rapports ayant servi à l'évaluation et à la préparation du programme d'action du Gouvernement pour la première décennie du XXIème Siècle.

1. Rapport de la deuxième Conférence des Nations-Unies, A/Conf.147/18, 12 Mars 1991, Genève.
2. Deuxième Conférence des Nations-Unies sur les PMA, Mémoire du Tchad, 1990, Nations-Unies, UNCLDC11/CP-19, Genève.
3. Conférence de Table Ronde de Genève IV, Document de base : Options stratégiques de développement 1998-2001, Octobre 1998 Gouvernement du Tchad.
4. Programme National de Promotion du Secteur Privé, Juin 1999, République du Tchad.
5. Bilan Commun de Pays au Tchad (CCA ), Février 2000, ONU.
6. Rapport n°25 Facilités d'Ajustement Structurel Renforcé. FASR, quatrième trimestre, Oct-Nov-Déc. 1999, République du Tchad.
7. Rapport n°06 FASR, Mars 1995, République du Tchad.
8. Analyse des obstacles liés aux facteurs de production, Dr. Guéalbaye Manasset, Groupe de Travail sur la relance des investissements privés en zone franc, N'Djaména 1996.
9. La situation économique et financière du Tchad, Dr Guéalbaye Manasset, N'Djaména- hebdo n°71 23 Janv. 1993.
10. Relance des investissements privés en zone franc, le cas de l'Afrique centrale, Yaoundé, Sept. 1996, BEAC
11. Recensement Général de la Population et de l'Habitat du Tchad, 1993, DSEED.
12. Enquête sur la Consommation et le Secteur Informel au Tchad, 1995-1996, MPAT.
13. Documents Diagnostic et Stratégies :
  - Réunion sectorielle, développement rural, 1999 ;
  - Réunion sectorielle, santé, 1999 ;
  - Réunion sectorielle, transport, urbanisme et habitat, 1999 ;
  - Réunion sectorielle sur l'éducation et la formation, 2000.
14. Document cadre de politique économique.
15. Mémorandum de politiques économiques et financières pour 1999-2000, Juillet 1999, Nov. 1999.
16. Comptes Nationaux, 1983-1999, DSEED, MPAT.
17. La Convention de Lomé IV, Le Courrier n°155 Janv - Fev. 1996.
18. Poverty Reduction. Action Plan, Commission External Services, February 2000, UE.
19. Pour une nouvelle politique de l'entreprise en Afrique subsaharienne, Rapport au Premier Ministre, Yves Marchand, Avril 1996.
20. Plan d'orientation, Doc. Annexe, Ministère du Plan et de la Coopération.
21. Politique Nationale de Santé, Ministère de la santé publique.
22. Cadre Préliminaire d'une Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté, Banque Mondiale.
23. Mémorandum de politique économique et financière, FMI, N'Djaména Mars 1998.
24. Document cadre de politique économique pour 1995-98, FMI/BM.
25. Aides mémoires, 12 Juin 1994, FMI et 15-29 Avril 1994, Banque Mondiale.
26. Conclusions Préliminaires de la Mission de consultation du FMI au titre de l'article IV, FMI, N'Djaména, 6 Juin 1993.

27. Balance des paiements de la République du Tchad avec l'extérieur, BEAC.
28. L'expansion du secteur privé, Lignes directrices sur la coopération pour le développement, OCDE, 1995.
29. La situation économique et financière au Tchad, Choix et Contraintes en matière de finances publiques, PNUD, Mars 1995.
30. Programme économique et financier pour la période Octobre 1994-JUIN 1995, FMI/BM.
31. Gouvernance, Dévaluation et Développement, PNUD, Mai 1994.
32. Le secteur privé tchadien, Rapport de synthèse Nov. 1992, Centre IRIS/USAID N'Djaména.
33. Situation macro-économique des pays de la CEMAC et adhésion à la zone Euro, BEAC, 1996.
34. Rapport National sur le Développement Humain, 1999, MPAT- PNUD.
35. Enquête Démographique et de Santé, 1996-1997, DEESD et DHS, Mai 1998.
36. Chad/Cameroon, Petroleum Development and pipeline Project in Doc. Of the world Bank and International Finance Corporation, April 13, 2000.
37. Eléments sur la compétitivité de l'économie du Nigeria, CFD, Août 1991.
38. Document d'évaluation du projet de gestion de l'économie à l'ère pétrolière, Tchad, Doc. Banque Mondiale, 25 Octobre 1999.
39. IV Convention de Lomé, Programme Indicatif National.
40. Comité National Sahel 21, Programmes d'Intervention Prioritaire, N'Djamena, Avril 2000
41. Les Pays les Moins Avancés, Rapport 1999, CNUCED, Genève